

A moins d'un accord de dernière heure

Québec mettra fin au chaos

par Bernard Descôteaux

Bien que l'Assemblée nationale ait déjà été convoquée pour mettre fin au conflit du transport à Montréal, les pourparlers ont repris, hier soir, entre le ministre du Travail et les dirigeants de la CSN, pour tenter, dans un dernier effort, de trouver un règlement négocié à ce conflit et ainsi éviter le recours à une loi spéciale.

C'est le président de la CSN, M. Marcel Pepin, qui a confirmé cette reprise des

discussions, qui avaient été rompues, hier matin. Au cours d'une conférence de presse, en fin d'après-midi, hier, il a précisé qu'une rencontre aurait lieu au cours de la soirée, ou au plus tard, demain matin. Cependant tout semblait indiquer que M. Pepin et le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, allaient se rencontrer en soirée.

Selon le président de la CSN, c'est le premier ministre Robert Bourassa qui, de New York où il est actuellement, a proposé une rencontre. M. Pepin dit qu'il a reçu un appel téléphonique du premier ministre qui lui a demandé quoi faire après le jugement Deschênes.

Les discussions reprendront, de dire M. Pepin, là où elles ont été laissées, hier matin. C'est à la suite de cette rupture que le premier ministre avait décidé de convoquer l'Assemblée nationale pour mercredi, 15 heures, et un conseil des ministres pour cet après-midi, 18 heures.

Rappelons que le conflit du transport en commun à Montréal a débuté le 7 août. Depuis le début de la grève des 1,600 employés de garage et d'entretien de la CTCUM, les Montréalais ont été totalement privés du métro, et sporadiquement du service d'autobus.

Hier, les grévistes ont réussi à paralyser pratiquement tout le transport en commun. Ayant installé des lignes de piquetage à tous les garages de la CTCUM, ils ont empêché la sortie de tous les autobus au début de la journée.

En fait ce sont les chauffeurs d'autobus qui ont refusé de traverser les lignes de piquetage, disant qu'il y avait danger pour leur sécurité et pour la sécurité des passagers. Il semble que la tension est très forte depuis une semaine sur les lignes de piquetage et que les chauffeurs deviennent très nerveux. On indique qu'à certains garages, il y avait de 100 à 150 piqueteurs hier matin.

Hier après-midi, les chauffeurs ont tenté de nouveau de sortir leurs véhicules, mais cette sortie n'a duré que 30 minutes environ. La Fraternité des chauffeurs et la CTCUM ont donné l'ordre de rentrer après que quelques incidents se furent produits, dont un faux appel à la bombe au garage Frontenac.

Aujourd'hui, il semble certain que la situation sera la même et les Montréalais peuvent s'attendre à être privés des autobus toute la journée puisque les chauffeurs conditionnent leur présence au travail à l'absence des lignes de piquetage. Actuellement il n'est pas question

Voir page 6: Le chaos



Photo LE DEVOIR par Alain Renaud

La SDBJ accuse la FTQ d'avoir pris le contrôle de ses chantiers

par Gilles Francoeur

Dans son mémoire remis hier à l'ouverture de la Commission d'enquête sur l'exercice de la liberté syndicale, la Société de développement et la Société d'énergie de la baie James ont accusé la FTQ-Construction d'avoir littéralement pris le contrôle de leurs projets de construction avec ses délégués de chantier et ses centres de placement syndicaux.

Faisant état des menaces et des actes d'intimidation dont sont victimes autant les employeurs et leurs représentants que les syndiqués eux-mêmes, la SEBJ et la SDBJ se sont attardés à décrire l'escalade de la violence qui a conduit au saccage du chantier LG-2, le 21 mars dernier. La SEBJ a précisé que les dommages subis autant par les propriétaires du projet que par les employeurs s'élevaient approximativement à \$35 millions.

C'est toutefois dans une atmosphère "seréine" selon le mot du président de la CEELS, le juge Robert Cléche, que s'est déroulée cette première journée de déli-

bérations. De façon générale, on a trouvé les employeurs relativement réticents à aborder de front les questions posées par les commissaires. Un avocat de la SEBJ a expliqué à la sortie des audiences que cette attitude s'expliquait en partie par le

fait que les "patrons" devront faire face aux syndicats qu'ils accusent, le lendemain même de leur déposition.

Le mémoire présenté conjointement par les deux sociétés n'illustre pas moins à l'aide de plusieurs exemples les difficul-

tés attribuées à la FTQ-Construction, qu'il va jusqu'à qualifier d'"exploitation de l'ouvrier par l'ouvrier ou par ceux qui s'en réclament".

Le réclameur mentionne ainsi le cas de

Voir page 6: SDBJ-FTQ

Les neuf otages vivent la plus longue séquestration de l'histoire

LA HAYE (par l'AFP) — Les neuf otages et leurs geôliers ont entamé une quatrième nuit dans les locaux du 4ème étage de l'ambassade de France à La Haye.

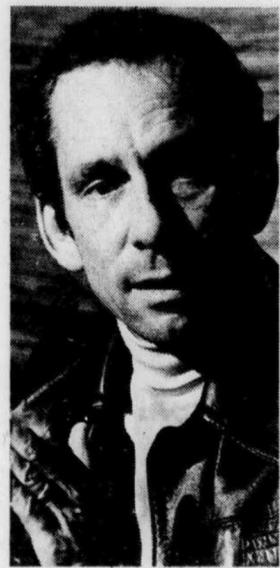
Commencée le 13 septembre à 17h18,

l'occupation de l'ambassade de France par le commando de l'Armée rouge japonaise constituée, depuis hier matin, le plus long suspense de l'histoire des prises d'otages collectives.

Cette journée aura été pour les jour-

nalistes postés à proximité de l'ambassade une journée en dents de scie. Très tôt dans la matinée, ils avaient suivi la libération de deux otages, deux jeunes femmes qui ont été transportées vers un

Voir page 6: Les otages



Jean Cournoyer

Le juge Deschênes renvoie les plaintes

par Guy Deshaies

Le juge en chef de la Cour supérieure, M. Jules Deschênes, a rejeté, hier, les requêtes en outrage au tribunal présentées par la CTCUM contre une centaine de grévistes, en disant qu'il appartenait à l'autorité politique de trouver des remèdes appropriés à la solution des conflits sociaux et en opinant que la Cour supérieure ne devait pas "prêter son autorité à l'écrasement d'une masse de citoyens par l'amende et la prison".

Le juge Deschênes a appuyé cet argument de nature sociale et politique par une thèse juridique en vertu de laquelle cette sorte d'outrage au tribunal relève désormais, étant donné les désobéissances répétées, du code criminel et qu'en conséquence il n'a pas juridiction pour en disposer au civil.

Voir page 6: Les plaintes

au gré du temps

Arme secrète

Au moins grévistes et employeurs de la CTCUM, s'ils n'arrivent pas à s'entendre en extrême afin de rendre aux Montréalais leurs transports en commun, savent-ils ce qui les attend.

M. Cournoyer a promis d'user équitablement, en de savants moulins, d'un engin inédit: une curieuse matraque plombée à chacune de ses extrémités (en somme, le genre halteres égaux) revêtue, paraît-il, de tendre velours mais qui s'abattra néanmoins avec vigueur sur les têtes récalcitrantes des deux camps.

Comment l'idée de cette machine à déceler a-t-elle pu naître dans le cerveau de M. Ubu-Cournoyer?

Il a dû, dans sa jeunesse, longuement rêver de devenir tambour-major et inventer depuis cette canne à double pommeau destinée à neutraliser patronat et prolétariat, ennemis amphibologiques de tout ministre du Travail.

Louis-Martin TARD

L'affaire Samson: la vengeance de briseurs de grève?

par Jean-Pierre Charbonneau

La vengeance de briseurs de grève insatisfait pourrait être à l'origine de l'affaire Samson et de l'explosion, le 26 juillet dernier, d'une bombe de fabrication artisanale au domicile privé du président de la chaîne d'alimentation Steinberg, M. Melvyn A. Dobrin.

Depuis quelque temps déjà, les milieux policiers croient en effet que l'affaire Samson pourrait trouver son origine dans certains incidents violents qui ont marqué, au mois de décembre 1973, la

grève des employés d'entrepôt de la compagnie Steinberg.

À l'occasion de cette grève, plusieurs incidents étranges s'étaient produits en particulier un violent incendie dans un entrepôt temporaire de Steinberg provoqué par l'explosion d'un imposant cocktail molotov. Fabriqué à l'aide d'une bouteille de 40 onces — ce qui est rare pour ce genre d'explosifs —, le cocktail molotov avait été lancé à travers une des fenêtres de l'entrepôt situé à l'angle du Chemin de la Côte Saint-Luc et du chemin Walkley. L'incendie qui avait suivi, avait causé pour plus d'un demi-million de dollars de dommages.

Contrairement à ce que l'on aurait pu croire au début, les grévistes auraient été étrangers à l'incident. D'ailleurs, dès le lendemain de l'explosion, un porte-parole de Steinberg s'était empressé de déclarer que le travail avait été exécuté de façon "trop professionnelle" pour qu'il puisse être attribué aux employés en grève.

Du côté syndical, la réaction ne s'était pas fait attendre et un porte-parole du Local 500 des employés de commerce avait alors déclaré au DEVOIR que les grévistes n'avaient rien à voir avec cet incident.

La semaine dernière, un autre représentant syndical nous a démontré qu'au moment de l'explosion et de l'incendie, les dirigeants du syndicat avaient réussi à contenir leurs membres les plus violents.

Par ailleurs, outre l'incendie, on peut noter que lors de la grève, certains syndiqués ont été pris à partie par des fiers-à-bras qui les ont empêchés de bloquer l'arrivée de camions de livraison aux entrepôts.

Selon les informations obtenues par les milieux policiers, l'incendie de l'entrepôt temporaire et certains autres incidents pourraient être l'oeuvre de bandits notoires qui auraient eu intérêt à intimider les grévistes et discréditer leur action.

Conférence de presse de Ford

Nixon a en fait avoué en acceptant l'amnistie

WASHINGTON (par l'AFP) — L'acceptation de l'amnistie par l'ancien président Nixon peut être interprétée comme un aveu de culpabilité, a déclaré hier soir le président Gerald Ford au cours de sa seconde conférence de presse.

Le chef de l'exécutif a souligné que la principale raison pour laquelle il avait décidé d'accorder, le 8 septembre, une grâce amnistiant à M. Nixon était de

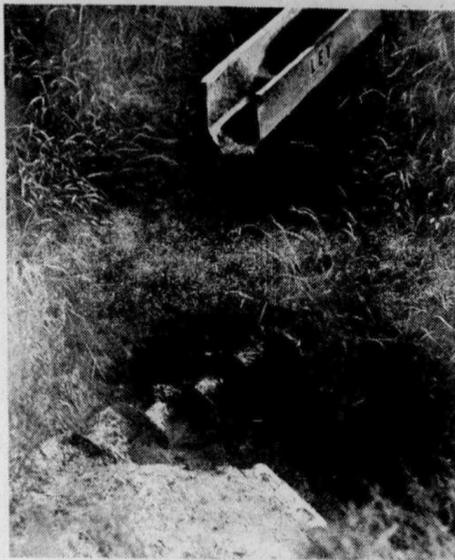
mettre fin aux divisions et aux blessures que l'affaire de Watergate avait suscitées dans la société américaine.

Par ailleurs, le président Ford a reconnu que les Etats-Unis avaient aidé des partis et des journaux chiliens opposés au gouvernement Allende, mais il a démenti que son pays ait joué le moindre rôle dans le renversement du régime d'Unité popu-

Voir page 6: Gerald Ford

Consultez nos annonces classées page 10

TOUTE LA VÉRITÉ SUR...
LES TÉMOINS DE JÉHOVAH
G. Hébert, S.J.
Les Témoins de Jéhovah et la Bible disent-ils la même chose?
\$2.25 par la poste
EDITIONS CHEMINEMENTS
6860, LEON TREPANIER MONTREAL 331-8250



Certaines industries de Sainte-Sophie déversent directement dans le Jourdain des "eaux usées" tellement denses qu'on a dû installer une vis sans fin pour disperser le tout.

Le PQ condamne l'incurie qui permet le cloaque du Jourdain à Sainte-Sophie

par Gilles Provost

Le Parti québécois a condamné hier avec la plus grande énergie l'incurie du gouvernement provincial, des autorités municipales de Sainte-Sophie (près de Saint-Jérôme) et des industriels locaux qui se donnent présentement la main pour faire de la petite rivière Jourdain le cours "d'eau" le plus pollué du Québec, au mépris de toutes les normes sanitaires.

On a particulièrement montré aux médias d'information un film sur l'état de la rivière montrant que la quantité de déchets est tellement importante que le cours d'eau s'écoule difficilement parce qu'il a la même consistance que la "sloche" des rues de Montréal en hiver.

Les journalistes du poste de radio CJRS de Saint-Jérôme ont d'ailleurs subi un "bain de pol-

lution" assez particulier parce qu'un reporter a brisé accidentellement un gallon d'eau la salle polluée de la rivière dans la salle des nouvelles... L'odeur était épouvantable, paraît-il.

Le problème de Sainte-Sophie a été étudié depuis longtemps: l'abattoir des poulets local (la Laurentian poultry) et plusieurs éleveurs de cochons déversent directement leurs déchets solides et liquides dans ce petit cours d'eau. Le débit de ces effluents noséabonds est supérieur au débit d'eau normal de la rivière...

Des études effectuées il y a sept ans concluaient à la nécessité absolue de traiter complètement tous ces effluents dans les plus brefs délais mais le conseil municipal a décidé de tenir ces conclusions secrètes pour "éviter la publicité."

Selon cette étude qui a coûté \$9,000 aux citoyens de Sainte-Sophie, l'abattoir produisait en 1967 une pollution comparable à celle d'une ville de 13,500 habitants. De plus, on estimait alors que chaque cochon produit autant de pollution solide et liquide que huit personnes. A l'époque, on élevait environ 3,000 porcs dans le village et on abattait environ 13,000 poulets par jour. Depuis, ces chiffres ont

pratiquement doublé sans qu'on ait amélioré les dispositions sanitaires...

Aux yeux du Parti québécois, on est ici en présence d'un cas de protection politique particulièrement patent puisque la municipalité a toujours refusé de sévir contre les contrevenants qui dit-on contribuent à la caisse électorale libérale. Le maire serait même l'organisateur libéral de la région.

Effectivement, une lecture attentive des minutes des assemblées du conseil municipal révèle une foule de faits troublants: Par exemple, le 28 juin 1971, les conseillers ont adopté à l'unanimité une résolution pour interdire, sous peine de suspension, à l'inspecteur sanitaire de la municipalité (nommé le mois précédent) de visiter les industries d'élevage de porcs sans la permission des propriétaires. La résolution prévoyait d'ailleurs que M. Zaritsky en serait formellement informé. (La famille Zaritsky contrôle directement ou indirectement les principales industries du village.)

Par la même résolution, le conseil municipal interdisait à son inspecteur sanitaire d'inspecter des installations septiques sans avoir été avisé par

une plainte écrite...

En octobre 1967, les autorités provinciales demandaient en vain à la municipalité de faire respecter les règlements provinciaux concernant les déversements industriels.

En novembre 1968, le conseil décidait de tenir secrète l'étude dont on a déjà parlé plus haut.

En juin 1969, le Conseil décide de mettre "à l'étude" des règlements sanitaires proposés par le ministère de la Santé.

En août '69, le Conseil estime "trop sévères" les correctifs proposés par les ingénieurs de la division de génie sanitaire (MM. Le Sauter et Morin) et décide de les "étudier plus à fond".

En septembre '69, la municipalité refuse d'obliger un industriel du village à fournir au gouvernement les plans des installations sanitaires de sa future porcherie comme le demandaient les autorités provinciales.

Le 8 septembre 1969, on décide enfin d'appliquer les solutions proposées dans le rapport obtenu en 1967 mais on n'adopte aucun règlement concret...

En mai 1970, le Conseil "apprend" que l'on a construit de

nouvelles porcheries en se prévalant de permis municipaux alors que les autorisations avaient été refusées à Québec. On décide alors que cela ne se reproduira plus.

En juillet 1970 on consulte les éleveurs de porcs sur les règlements à établir. Ces derniers veulent surtout une aide financière.

En août, le Bureau d'hygiène avise des propriétaires que la municipalité va prendre des sanctions parce qu'ils ne se sont pas conformés aux règles d'hygiène. Le Conseil municipal, lui, décide de ne pas intervenir.

En août 1970, la municipalité adopte enfin un règlement très sévère contre la pollution par les industries locales. Ce règlement ne sera pratiquement jamais appliqué et les quelques poursuites intentées ont abouti à des amendes de \$10. C'est quelques mois plus tard qu'on interdira à l'inspecteur sanitaire de visiter les porcheries.

Le 7 juin 1971, la municipalité refuse de prélever deux échantillons d'eau potable par semaine pour les services de protection de l'environnement sous prétexte que cela coûte trop cher.

Finalement, dans toutes ces

décisions, il n'a pas été question une seule fois de l'abattoir "Laurentian Poultry" de M. Zaritsky que l'étude de 1967 décrivait comme la principale source de pollution de la rivière...

Hier, le député Marcel Léger a demandé au ministre de l'environnement, M. Victor Goldbloom s'il est exact que les Abattoirs Laurentiens ont obtenu l'autorisation de déverser leurs déchets solides dans la rivière. Ce dernier a promis de se renseigner.

Fils: Papa, viens jouer avec moi. Père: Demandes à ta mère.



En forme... la seule vraie façon de vivre.

Jusqu'à 80% d'amiante dans les poussières d'Asbestos

En 1972, les poussières en suspension dans l'air d'Asbestos contenaient jusqu'à 80% d'amiante (probablement cancérogène) et, un jour sur cinq envi-

ron, le taux de poussières en suspension dépassait le maximum tolérable établi par les normes canadiennes pour les poussières ordinaires, soit 150

microgrammes par mètre cube.

C'est ce qu'indique un rapport rédigé en février 1973 par l'ingénieur Jacques Denizeau, de la division Environnement industriel des Services québécois de protection de l'environnement. Ce rapport, qui n'a eu qu'une très faible diffusion, a été suivi depuis lors de travaux destinés à évaluer avec plus de précision les effets nocifs de cette poussière d'amiante. Les conclusions de ces derniers travaux ne semblent pas avoir encore été publiées.

Le rapport de M. Denizeau signale explicitement que "certaines études médicales mettent en garde contre les effets pathogènes de l'amiante, non seulement les travailleurs de l'industrie de l'amiante mais également la population des villes minières et même celle des grands centres urbains."

Qualifiant l'amiante de "danger industriel important", M. Denizeau indique que ces fibres peuvent provoquer soit une amiantose, soit un cancer du poumon, soit un cancer de la plèvre (enveloppe du poumon), soit un cancer du péritoine (enveloppe des viscères) soit enfin un épaississement ou une calcification de la plèvre.

Tout en soulignant que l'influence de l'amiante est plus difficile à évaluer dans la population ordinaire, il rappelle que l'on a déjà décelé une incidence plus élevée de cancers de la plèvre ou du péritoine parmi la population vivant aux alentours d'une mine.

Les résultats des mesures enregistrées aux quatre postes d'observation établis dans la ville d'Asbestos pendant l'année 1972 ont indiqué que la municipalité est durement affectée par les opérations de la mine à ciel ouvert Jeffrey parce qu'elle y est directement adossée et parce que les vents dominants soufflent justement de la mine vers la ville (d'ouest en est).

Par contre, la composition de la poussière varie selon les quartiers: le sud de la ville est plus pollué par la poussière d'amiante parce qu'il reçoit surtout les émissions de l'usine elle-même; le nord reçoit plus de poussière mais celle-ci contient une moindre proportion d'amiante; la partie est, la plus éloignée de la mine reçoit moins de poussière mais la proportion d'amiante est élevée parce que les fibres voyagent à plus longue distance.

Dans certains cas, par exemple à la station d'observation installée au garage municipal, les quantités de poussières en suspension sont énormes: le premier février, on a mesuré 290 microgrammes par mètres cube à cet endroit et 72% de cette poussière était constituée de fibres d'amiante. Cela veut dire qu'à elle seule la poussière d'amiante était bien au-delà du maximum tolérable pour la poussière ordinaire selon les normes canadiennes!

Les retombées de poussières sont aussi très supérieures aux normes canadiennes (il s'agit ici de poussières dont les grains ont une taille supérieure à 15 microns et qui ne sont donc pas admis dans les poumons normalement).

A cet égard, les normes canadiennes fixent le maximum acceptable à 15 tonnes de poussières par mille carré par mois. A l'hôtel de ville, les retombées moyennes étaient de 23 tonnes par mois en 1972 et elles atteignent jusqu'à 52 tonnes à proximité de la mine (au garage Hinse, par exemple). A ce dernier endroit, les retombées mensuelles de poussière ont atteint 65 tonnes pendant le mois de septembre.

Et tout cela s'est produit avec des conditions météorologiques peu favorables à la formation des poussières, souligne l'auteur...

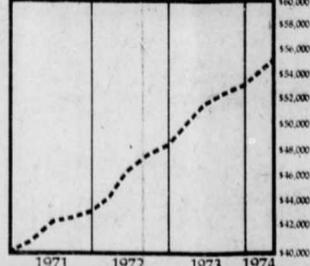


La valeur de votre maison grimpe à vue d'oeil. Ne jouez pas avec le feu!

Vous êtes propriétaire. Et vous êtes sûrement content de voir grimper la valeur foncière de votre maison. Alors, ne jouez pas avec le feu. Surtout en cette période d'inflation spectaculaire.

Être mal protégé en cas d'incendie, c'est

Coût de la construction domiciliaire au Québec



jouer avec le feu. Bien sûr, vous avez une assurance-incendie. Mais tient-elle compte de l'énorme augmentation du coût de la construction? C'est cette augmentation qu'il vous faudrait supporter si vous aviez à reconstruire votre maison.

Depuis 1971, le coût de la construction, matériaux et main-d'oeuvre, a augmenté de 37,9% au Québec, 40% en Ontario et 48,5% dans les provinces de l'Atlantique. Pour protéger au maximum la valeur de votre maison, consultez votre courtier ou votre agent et étudiez avec lui votre police d'assurance actuelle. C'est ce qu'il faut faire si vous voulez dormir sur vos deux oreilles.

Le Bureau d'Assurance du Canada a rédigé deux déliants pour vous aider à protéger l'argent que vous avez investi dans votre maison.

"Vos assurances-habitation tiendront-elles

le coup contre l'inflation?" vous indique les points à considérer pour déterminer le montant de votre assurance-habitation en fonction du marché actuel. "Soixante façons de prévenir l'incendie chez vous", donne la liste des dangers d'incendie qui menacent votre foyer. Vérifiez-la article par article, pour éliminer ces dangers dans toute la mesure du possible.

Ces déliants vous sont offerts gratuitement. Pour les recevoir, écrivez au Bureau d'Assurance du Canada. Aucun démarcheur ne vous approchera.

Nous ne souhaitons pas que le feu prenne chez vous. Mais si cela devait arriver, nous aimerions qu'au moins votre assurance vous protège convenablement. En somme, ne jouez pas avec le feu si vous ne voulez pas avoir à emprunter des milliers de dollars pour vous faire construire une nouvelle maison.

Bureau d'Assurance du Canada

BAC

1080, Côte du Beaver Hall, Montréal, (Québec) H2Z 1S8



OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE AVIS D'AUDITION

SOYEZ AVISÉS QUE conformément à la Loi sur l'Office national de l'énergie et à ses règlements d'application, une demande a été déposée auprès de l'Office national de l'énergie par l'INTERPROVINCIAL PIPE LINE LIMITED (ci-après appelée "la demanderesse") en vue de l'obtention d'un certificat en vertu de la Partie III de la Loi, autorisant la construction d'un prolongement à son pipe-line actuel et d'installations additionnelles au cours des années 1974 et 1975, afin d'approvisionner en pétrole canadien les raffineries de Montréal, Québec, le tout consistant en:

Un pipe-line de 30 pouces de diamètre de Sarnia, Ontario à Montréal, Québec, et autres installations dans les provinces d'Ontario et Québec, y compris des additions et des modifications aux stations de pompes existantes et au parc de stockage de Sarnia, Ontario, le tout étant décrit plus en détails dans la demande.

ET SOYEZ AVISÉS qu'une audition relative à ladite demande a été tenue à Ottawa, dans la province d'Ontario, les 14^e, 15^e, 16^e, 21^e et 22^e jours de mai 1974, laquelle a été ajournée sine die afin de permettre à la demanderesse, en collaboration avec les intervenants, de présenter d'autres témoignages ayant trait à l'environnement en ce qui concerne la partie québécoise desdits travaux, particulièrement en ce qui concerne le tracé du pipe-line et l'emplacement des croisements de rivières en vue de minimiser les conséquences environnementales.

ET SOYEZ AVISÉS que conformément à la Loi sur l'Office national de l'énergie et à ses règlements d'application, l'Office a ordonné que les témoignages ayant trait à la partie modifiée du tracé de pipe-line proposé par la demanderesse soit tenue en la salle d'audience de l'Office national de l'énergie, pièce 940, Immeuble Trebla, 473, rue Albert, en la ville d'Ottawa, dans la province d'Ontario, à partir du mercredi, 9^e jour d'octobre 1974 à 9h30 a.m., heure locale.

ET L'OFFICE A EN OUTRE ORDONNÉ QUE:

1. Tout répondant ou intervenant qui a l'intention de former opposition ou d'intervenir au cours de la nouvelle audition de la demande et qui n'est pas encore intervenu et tout intervenant qui a l'intention de présenter un témoignage supplémentaire, produise le ou avant le 1^{er} jour d'octobre 1974 auprès du secrétaire de l'Office, trente (30) copies d'une déclaration écrite portant seulement sur tout témoignage ayant trait à la partie modifiée du tracé ainsi que sur les questions qui s'y rapportent directement, avec tous les renseignements, détails ou documents à l'appui, qui doit comprendre un énoncé concis des faits permettant de déterminer la nature de l'intérêt du répondant ou de l'intervenant dans les procédures, ladite déclaration pouvant admettre ou nier la totalité ou l'un quelconque des faits allégués dans ledit témoignage supplémentaire et devant porter le nom et l'adresse du répondant ou de l'intervenant, ou de son procureur à qui des communications peuvent être faites. Tout répondant ou intervenant doit en outre faire parvenir trois (3) copies de sa réponse ou plaidoirie et les renseignements, détails ou documents à l'appui, à la demanderesse et une (1) copie aux procureurs généraux des provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario et du Québec, à la Fédération canadienne de l'agriculture, III, rue Sparks, Ottawa, Ontario, et à l'Ontario Federation of Agriculture, 387 est, rue Bloor, Toronto, Ontario.

2. Toute partie intéressée puisse examiner une copie de la demande et des plaidoiries produites, au bureau de:

Office national de l'énergie
Immeuble Trebla
473, rue Albert
Ottawa, Ontario
K1A 0E5

ou aux bureaux de la demanderesse aux adresses suivantes:

Interprovincial Pipe Line Limited
Pièce 901
National Trust Building
7 est, rue King
Toronto, Ontario
M5C 1A2

et aux bureaux de:
M. W. S. Ross
City Clerk
City Hall
300, avenue Dufferin
London, Ontario

1315, rue Exmouth
Sarnia, Ontario

et
City Clerk
À la compétence de:
M. J. J. McKibbin
City Hall
Kingston, Ontario

5250, rue Ferrier
Saint-Laurent, Québec

et
10015 - 103e Avenue,
Edmonton, Alberta

OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

Robert A. Stead

Robert A. Stead, Secrétaire

Margaret Trudeau est hospitalisée au Royal Victoria

OTTAWA (CP) — Mme Margaret Trudeau, qui a célébré son 26e anniversaire de naissance la semaine dernière, est entrée à l'hôpital Royal Victoria de Montréal pour une période de repos et pour y subir des examens.

Le bureau du premier ministre, qui a annoncé la nouvelle hier, a précisé que Mme Trudeau était hospitalisée depuis quelques jours, sans donner d'autres détails.

Un porte-parole de l'hôpital a confirmé la présence de Mme Trudeau au Royal Victoria, sans préciser les raisons de son séjour ou même dans quel département elle était.

Depuis les dernières élections, Mme Trudeau s'est peu montrée en public.



La communauté juive est entrée hier en l'an 5735. La tradition veut que cette fête, le Rosh Hashanah, soit célébrée par un coup de shofar, trompe faite d'une corne de bœuf. (Téléphoto CP)

Renaude Lapointe, présidente du Sénat

OTTAWA (CP) — Le sénateur Renaude Lapointe a été nommé, hier à la présidence de la Chambre haute par le premier ministre, M. Trudeau.

Elle succède à une autre femme, le sénateur Muriel McQueen Ferguson, du Nouveau-Brunswick, qui occupait la présidence lors de la dernière session du Parlement.

Mme Lapointe a accédé au Sénat en novembre 1971. Née en 1912 à Disraeli, elle a fait carrière dans le journalisme, débutant au Soleil de Québec, où elle a travaillé vingt ans. En 1959, elle est passée à La Presse pour y demeurer jusqu'en 1970, exception faite de dix mois passés au Nouveau Journal, où une série d'articles sur Mgr Charbonneau lui ont valu le prix Bowater de journalisme.

Elle a aussi été correspondante des revues Time et Life et du service international de Radio-Canada.

En 1965, elle devenait la première femme éditorialiste de La Presse. Un an avant d'être nommée au Sénat, Mme Lapointe était entrée au service du ministre des Affaires indiennes. En 1970, 71 et 72, elle était membre de la délégation du Canada aux Nations Unies.

Le Sénat compte 102 fauteuils, dont 75 sont occupés par des libéraux, 17 par des conservateurs, deux par des indépendants, un par un libéral indépendant, un par un créditiste. Il y a six vacances.

Ni Burns, ni Leclerc: le candidat du RCM à la mairie reste inconnu

Le candidat à la mairie du Rassemblement des citoyens de Montréal ne sera connu vraisemblablement que samedi, alors que ce parti d'opposition au maire Drapeau tiendra un congrès de nomination.

aujourd'hui

A l'Auberge des Gouverneurs, à Québec, aujourd'hui et demain, réunion annuelle de l'Association des hôteliers du Québec.

Collectes de sang de la Croix-Rouge: Dans la salle d'exposition de la Place Bonaventure, avec la collaboration de CJAD, de 8h. jusqu'à 22h.

A 12h30, au Salon du premier ministre du Québec, Mme Lise Bacon, ministre d'Etat aux affaires sociales, préside le déjeuner en l'honneur du ministre de la Santé du Liban.

A 19h, à l'hôtel Skyline, à Montréal, M. Jean-Paul l'Allier, ministre des Communications, sera le conférencier invité au Conseil consultatif de la Fédération des Jeunes Chambres du Canada français.

Les cols blancs sont invités à accepter les offres de Montréal

par Jean Pelletier

Le président du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal s'est employé hier soir, au cours d'une assemblée d'information, à convaincre les quelque 1.000 cols blancs présents à la rencontre d'accepter les dernières offres salariales de la Ville.

M. Jean des Trois Maisons a fait appel tout à tour à la solidarité des syndiqués, aux difficultés de l'exécutif, aux temps difficiles causés par l'inflation, pour con-

clure que les offres patronales "si elles ne constituent pas une victoire ne constituent pas non plus une défaite".

Selon M. des Trois Maisons, les augmentations de salaire proposées par la Ville se comparent sinon mieux en tout cas très avantageusement aux augmentations consenties par la ville de Toronto à ses cols blancs.

Le président du syndicat, qui regroupe 5.000 fonctionnaires, a mis au défi les militants du syndicat d'en venir à un meilleur règlement. Selon M. des Trois Maisons l'obstacle majeur à des augmentations plus favorables c'est nul autre que le maire Drapeau "qui refuse de négocier des offres plus élevées non pour des raisons d'argent mais par pur entêtement".

"Nous ne pourrions jamais obtenir de meilleures conditions salariales aussi longtemps que nous n'opposons pas un mur de protestations au maire", a déclaré M. des Trois Maisons.

Les offres de la ville peuvent se résumer ainsi. Les fonctionnaires municipaux recevront une augmentation équivalente à 9,2 pour cent répartie sur 12 mois, du premier décembre 1973 au 30 novembre 1974. Une deuxième augmentation leur sera accordée du premier décembre 1974 au 30 novembre 1975. Cette augmentation sera de 10,4 pour cent.

Il semble donc faire peu de doute que les fonctionnaires acceptent ces offres. D'autant que la plupart d'entre eux estiment que leur syndicat ne peut pas aller plus loin. Certains syndiqués, plus militants que les autres, souhaiteraient que les cols blancs se prononcent contre les offres patronales et aillent même jusqu'à la grève pour obtenir un pourcentage d'augmentation au moins égal à celui accordé aux policiers.

M. des Trois Maisons, qui vient de terminer une série de rencontres avec les militants des divers syndicats de fonctionnaires, a tenu à mettre en garde les plus radicaux contre les dangers d'une prise de position trop catégorique. "Si vous voulez prendre des positions politiques, présentez-vous lors des prochaines élections, a déclaré le président. Pour ma part si vous poussez la lutte trop loin, vous devez vous trouver un nouveau président".

L'assemblée générale d'hier offrait l'occasion d'un sondage de popularité au président des cols blancs qui lors de la dernière rencontre avait été chahuté magistralement. M. des Trois Maisons a donc reconnu certains torts qu'il avait eus, entre autres celui "d'avoir procédé trop rapidement dans les négociations au point où la dernière rencontre avait l'air d'un "frame up".

En terminant son exposé M. des Trois Maisons a souligné qu'il allait se rallier au point de vue de la majorité lors du vote secret de mercredi sur les offres de la ville. "Mais, a souligné M. des Trois Maisons, si les offres sont rejetées nous devons tout être conscients qu'il y a une limite à nos forces. Nous ne pourrions continuer la lutte indéfiniment".



Les grains de provende seront non seulement plus chers mais encore ils risquent de manquer

OTTAWA (PC) — Les grains de provende seront plus chers cet hiver et risquent même de manquer par intermittence, suite à la grève des transports sur les Grands-Lacs et le Saint-Laurent, selon François Dagenais, de l'Union des producteurs agricoles (UPA).

Rejoint par téléphone par la Presse Canadienne hier, le directeur du Service d'études et de recherches de l'UPA soulignait, en effet, qu'à cette époque de l'année les grains, normalement transportés par voie d'eau, sont stockés en vue des approvisionnements d'hiver.

L'arrêt des mouvements sur les Grands-Lacs et la Voie maritime du Saint-Laurent, qui dure depuis plusieurs semaines maintenant, est dû d'une part à la grève maintenant réglée, des officiers de pont et de quais et à celle, toujours en cours, des mécaniciens, auxquelles s'est ajouté un accident dans le canal Welland.

Pour l'instant, selon M. Dagenais, les stocks répondent de façon satisfaisante à la demande, mais les grains sont acheminés par voie de terre ce qui ne manque pas d'affecter immédiatement les prix.

D'autre part, si l'approvisionnement immédiat est adéquat, il n'en va pas de même pour le stockage en prévision de l'hiver. Aussi, sans craindre de pénurie généralisée, le Dr Dagenais appréhende-t-il des pénuries intermittentes touchant une ou plusieurs sortes de grains pendant

l'hiver prochain.

L'Office canadien des provendes devrait, a rappelé M. Dagenais, "voir à ce que des stocks suffisants soient en place pour l'hiver. Mais, a-t-il ajouté, l'office ne joue pas son rôle, soit à cause de conflit interne, soit à cause de conflit avec la Commission canadienne du blé".

L'Office canadien des provendes a pour mandat d'assurer la disponibilité de provendes et d'un espace suffisant en vue de l'emmagasinement des provendes pour répondre aux besoins des éleveurs d'animaux de ferme ainsi que d'une stabilité raisonnable et une péréquation des prix des provendes dans l'Est du Canada et en Colombie-Britannique.

Devant l'inefficacité de cet office fédéral, la situation actuelle ayant eu de nombreux précédents, l'Union des producteurs agricoles du Québec préconise la création d'une Société d'achat des grains du Québec, dont le mandat serait de contrôler et de coordonner les approvisionnements en fonction des besoins des agriculteurs du Québec.

De plus, cette société aurait le pouvoir d'acheter à l'étranger, en Argentine ou en Australie, les provendes nécessaires, chaque fois que l'approvisionnement en grains canadiens n'est pas satisfaisant.

Présentement, les agriculteurs québécois n'ont pas le choix; ils doivent acheter les grains de l'Ouest et assumer les coûts

supérieurs de transport chaque fois que les circonstances exigent de recourir aux transports par voie terrestre plutôt que maritime.

Une exception, toutefois, a été enregistrée par le passé, lorsqu'il s'est agi de remplacer les stocks québécois utilisés pour approvisionner les clients étrangers pendant la grève des chemins de fer, il y a un an. En effet, les grains de remplacement avaient été acheminés par voie terrestre mais facturés comme s'ils avaient été transportés par voie d'eau.

Il n'est cependant pas question pour l'instant qu'un tel mécanisme vienne compenser les coûts accrus qu'occasionnera aux agriculteurs québécois la grève actuelle dans les Grands Lacs et la Voie maritime du Saint-Laurent.

Ces pompes qui trompent

OTTAWA (PC) — Le tintement de la pompe à pneu que les stations de service mettent gracieusement à la disposition des automobilistes peut se révéler trompeur, selon les résultats d'une enquête faite récemment par la Presse Canadienne.

La plupart des 25 pompes vérifiées au hasard dans la région d'Ottawa fournissent en réalité plus ou moins de pression dans les pneus que ne le laissait voir l'indicateur de pression de la pompe.

Des experts en la matière ont déclaré que quelques-unes des inexactitudes relevées, en utilisant un manomètre vérifié par un laboratoire gouvernemental, indiquaient une pression assez faible pour entraîner une conduite dangereuse de l'automobile ou pour faire éclater le pneu, à grande vitesse.

Cinq des pompes à pneus fournissaient la pression indiquée sur le manomètre, tandis que la pression fournie par les autres pompes différait de deux à quatre livres, en plus ou en moins, de la pression enregistrée par l'indicateur de la pompe.

Les enquêtes ont même enregistré des variations allant jusqu'à sept livres en moins et cinq livres en plus de la pression indiquée par la pompe.

Un représentant d'une compagnie qui fabrique ces pompes à air a déclaré qu'il vérifie toujours la pression des pneus de son automobile en utilisant un manomètre.

Par ailleurs, un porte-parole de la section des poids et mesures du ministère des Affaires des consommateurs, Gwyn Jones, a dit que ce service est fourni sans frais par les stations de service et que, de ce fait, il ne tombe pas sous la juridiction de la loi. Il en va autrement, dit-il, des pompes qui livrent l'essence et qui sont vérifiées par des inspecteurs gouvernementaux.

M. George Rasvussen, gérant régional pour les pompes Bennet, vendues par la compagnie John Wood, de Toronto, a déclaré que les pompes à air fournissent la pression exacte quand elles quittent l'usine. Il appartient aux opérateurs de les maintenir en bon ordre. Elles devraient subir une vérification tous les six mois, a-t-il dit.

M. Peter Keith, du ministère fédéral des Transports, a dit que la solution à ce problème, c'est de n'utiliser les pompes à air que comme source d'alimentation des pneus et de vérifier la pression avec un manomètre.

Les ateliers de français

Le Conseil retourne à la CECM son dossier

par Lise Bissonnette

Les normes sont faites pour être appliquées et le ministère de l'Éducation ne badine jamais sur la question. La CECM, qui connaît pourtant la chanson, l'a entendue à nouveau contre son gré hier soir alors que le Conseil scolaire lui a retourné le dossier de son projet d'investissement pour équiper des ateliers d'enseignement du français.

Ce projet dépassait de \$125.000 les sommes prévues pour de tels équipements au plan de développement de l'enseignement des langues. Connu plus familièrement sous le nom de "plan Cloutier", celui-ci prévoit qu'une somme n'excédant pas \$10 par étudiant pouvait être affectée à la mise en place d'ateliers d'enseignement de la langue maternelle.

La CECM, où des professeurs de français de six polyvalentes travaillent depuis un an à la préparation de ce programme, avait désespérément tenté d'oublier l'existence de ces normes en croyant que le ministère prendrait finalement en compte la nature expérimentale de ces ateliers. Elle voulait donc consacrer \$240.000 des \$273.545 prévus à ce chapitre, à son budget d'investissement. Mais comme ces six écoles ne desservent que 11.500 élèves, le ministère ne lui en consent que \$135.000.

Le Conseil scolaire qui sympathise volontiers avec l'impatience anti-normes de la CECM, a résolu de dépêcher deux émissaires à Québec, son conseiller cadre en équipement et son directeur général, pour réclamer un examen approfondi du dossier et voir — l'espoir fait vivre — "s'il n'y a pas lieu de changer la norme." Sur les 100 millions prévus au "plan Cloutier", trois seulement doivent servir à l'équipement, pour l'ensemble du Québec.

Le ministère s'est cependant réhabilité quelque peu aux yeux du Conseil quand le président, M. Jacques Mongeau, a fait part de quelques "dégels" de constructions scolaires, décidés récemment.

La SSJB-Ahuntsic ne veut plus de la rue Durham

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (section Ahuntsic), s'appuyant sur une pétition qu'elle a fait circuler, demande que le nom de la rue Durham soit francisé et porte plutôt celui de l'artère qu'elle prolonge Châteaubriand.

Au cours d'une conférence de presse, M. René Bataille, représentant de la section Ahuntsic de la SSJB, a déclaré hier que 70% des riverains de la rue Durham rejoints par son mouvement ont appuyé la pétition en faveur du changement de nom. Mais on ignore combien de personnes ont été effectivement consultées.

Pour éclairer et convaincre les pétitionnaires, la SSJB a diffusé quelques extraits du rapport que Lord Durham publia en 1839 et qui concluait à la nécessaire assimilation des Français du Bas-Canada aux anglophones.

"S'il est vrai que la rue Durham n'est pas particulièrement longue, a déclaré M. Bataille, il n'en demeure pas moins que le nom de Durham revêt à nos yeux une importance toute particulière. Durham avait dès 1839 défini une politique de population qui se prolonge jusqu'à nos jours. Il fut le premier à rédiger un rapport où perçait le mépris des anglo-saxons envers les autres peuples."

M. Bataille souligne en outre qu'un "peuple normal ne rend pas hommage à ses ennemis d'hier ni à ses occupants d'aujourd'hui comme cela se fait au Québec: monument de Wolfe à Québec, la statue de la Queen Victoria, le Queen Elizabeth Hotel et tant d'autres".

Et la SSJB ajoute: "Les Juifs rendraient-ils hommage à Hitler?"

COOPÉRANT OUTREMER ?

- Désirez-vous coopérer dans le Tiers-Monde ?
- Êtes-vous soucieux de vous préparer sérieusement pour une coopération véritable ?
- Alors, participez au "Carrefour d'Initiation à la Coopération Internationale" du

CENTRE D'ÉTUDE ET DE COOPÉRATION INTERNATIONALE
4824, chemin Côte des Neiges,
Montréal H3V 1G4 - Tél. 735-4561

COURS DE POTERIE

à la
poterie bonsecours
et à la Cité des Jeunes de Vaudreuil

Début des cours: lundi 23 septembre
• Tournage • Façonnage • Moulage • Technologie
Distributeur de tous produits céramiques, argile, Plainsman, tours manuels et électriques

Inscription et renseignements:
844-6165 ou 844-8253
Poterie Bonsecours
427 est, rue Notre-Dame, Montréal

FOIRE ANNUELLE D'AUTOMNE

Exposition-Vente d'Antiquités
ANNE BEAULIEU, directrice

31 EXPOSANTS DE RENOM
AVANT-PREMIÈRE et VENTE
GOÛTER: 27 SEPTEMBRE - 6 P.M.

\$7.50 par personne — Pour réservation:
M. E. Maysenhelder, R.R. 1, Sherbrooke, 819-864-4746

EXPOSITION SE CONTINUANT LES 28 et 29 SEPT.
ADMISSION \$1.50

MÔTEL LE BARON, 3200 ouest, rue KING, SHERBROOKE, Qué.

éditorial

La dernière chance des parties

Par un concours de circonstances imprévisible, deux événements sont venus rappeler dans la journée d'hier qu'après avoir pourri pendant un mois et demi, le conflit du transport en commun à Montréal approche désormais inexorablement de son dénouement.

Pendant qu'à Montréal, le juge-en-chef Deschênes mettait un terme aux espoirs stupides de ceux qui prétendaient refiler le paquet aux tribunaux, le gouvernement Bourassa, las et exténué après des heures innombrables consacrées à tenter de rapprocher les parties, décidait enfin de convoquer l'Assemblée nationale pour mercredi en vue de l'examen d'une loi spéciale destinée à rétablir le transport en commun à Montréal.

L'état s'est ainsi resserré autour des deux parties. Il suffit d'avoir vu le désarroi dans lequel la ville de Montréal a été plongée hier par l'arrêt du service d'autobus pour convenir que la fin du conflit ne peut plus être qu'une question d'heures.

Pendant que, dans les milieux proches du litige de la CTCUM, on continuait d'espérer une solution négociée, et qu'on hésitait dans les milieux gouvernementaux à précipiter l'échéance d'une loi d'exception, une ombre menaçante planait depuis quelque temps sur les employés de garage qui font une grève illégale.

Déjà condamnés en août à de fortes peines pour avoir refusé d'obtempérer à une injonction leur ordonnant le retour au travail, de nombreux dirigeants et militants du Syndicat du transport de Montréal (CSN) devaient répondre devant le juge-en-chef Jules Deschênes de plaintes de récidive portées contre eux par la CTCUM. Peu enclin à refiler à d'autres une "patate chaude", le juge Deschênes s'était réservé cette affaire. Nul ne pouvait prédire comment il trancherait le problème explosif dont il était saisi. Le magistrat, en suivant une logique étroitement legaliste, risquait de jeter de l'huile sur le feu et de faire porter ainsi à la magistrature l'odieuse d'avoir envenimé une situation déjà gravement gâchée. Pour échapper à cette logique infernale, il devait épouser une approche plus large mais forcément inédite.

Or, le juge-en-chef a disposé avec un vigueur peu commune du dilemme qui se posait à lui. Déjà, en jugeant que les actes reprochés aux syndiqués de la CTCUM relèvent de la justice criminelle plutôt que de la justice civile, il posait une distinction qui pourrait contribuer à éliminer une grande part de cette précipitation dangereuse qui a présidé souvent à l'examen des accusations d'outrage au tribunal. Mais outre qu'on s'étonne que lui-même et d'autres juges n'aient point songé plutôt à s'inspirer de la jurisprudence que cite à ce

propos le juge Deschênes, là ne réside point l'originalité principale de la décision très importante rendue hier.

Par-delà la légalité des requêtes dont il était saisi, le juge Deschênes devait en effet apprécier aussi l'opportunité. Il l'a fait en des termes qui marquent une date mémorable dans l'histoire difficile des interventions des tribunaux en matière de conflits de travail. Sa conclusion remet en question tout le mécanisme du recours à l'injonction et à l'outrage au tribunal dans les litiges collectifs de nature économique-sociale.

Il ne suffit pas, en effet, que les juges disposent théoriquement d'un pouvoir donné. Il faut aussi qu'ils puissent l'exercer dans des conditions qui en assurent l'efficacité. Or, le juge Deschênes constate brutalement que, lorsqu'il s'agit d'outrages au tribunal découlant d'injonctions en matière de conflits de travail, ces conditions favorables n'existent plus et qu'à force de vouloir faire jouer quand même le disque bien connu, on risque de le casser pour tout de bon.

Suivant une certaine conception étroite du rôle des magistrats, le juge-en-chef aurait fort bien pu passer ces difficultés sous silence et appliquer rigoureusement la loi. Il a préféré se servir du cas dont il était saisi pour faire ressortir le caractère stupide et arbitraire de la situation où la justice peut être acculée par l'"usage abusif du seul instrument de sanction dont elle dispose". Il a montré, ce faisant, que les juges ne sont pas là uniquement pour appliquer et interpréter mécaniquement la loi mais qu'il leur appartient aussi d'apprécier le contexte dans lequel leurs arrêts sont destinés à tomber.

Depuis le début du présent conflit, certains souhaitaient écraser les travailleurs en grève par le recours systématique à une légalité étroite aux yeux de laquelle la position syndicale paraissait en effet fragile. "Mais ce n'est pas de cette façon", écrit avec force le juge Deschênes, que se règle ce genre de conflit socio-économique, même s'il se traduit au départ par une violation de la loi".

Il n'appartenait pas au juge Deschênes de dire au pouvoir politique comment il devrait faire face aux défis nouveaux que créent de nos jours "le rejet de l'autorité, l'installation progressive d'un amoralisme généralisé et la politisation des masses". Mais on ne saurait douter que l'ajustement des institutions et des lois à ces conditions inédites relève au premier chef du pouvoir politique, non du pouvoir judiciaire. Il fallait que cela soit rappelé à certains dirigeants politiques. S'ils refusent de le comprendre, ils sauront au moins qu'il leur sera plus difficile à l'avenir de compter sur le concours complaisant des tribunaux.

Ces propos du juge Deschênes remettent en

cause tout le mécanisme de l'injonction et de l'outrage au tribunal tel qu'on le pratique au Québec. On souhaite qu'ils débouchent rapidement sur une révision des lois qui traitent de ces sujets.

En décidant de convoquer l'Assemblée nationale pour mercredi, le gouvernement a fait hier le geste que l'on attendait de lui à la suite de l'échec des pourparlers de dernière heure entrepris au cours de la fin de semaine avec le concours actif de MM. Bourassa et Cournoyer. La grève du transport en commun a déjà trop duré. Il faut absolument qu'elle prenne fin pendant les prochains jours.

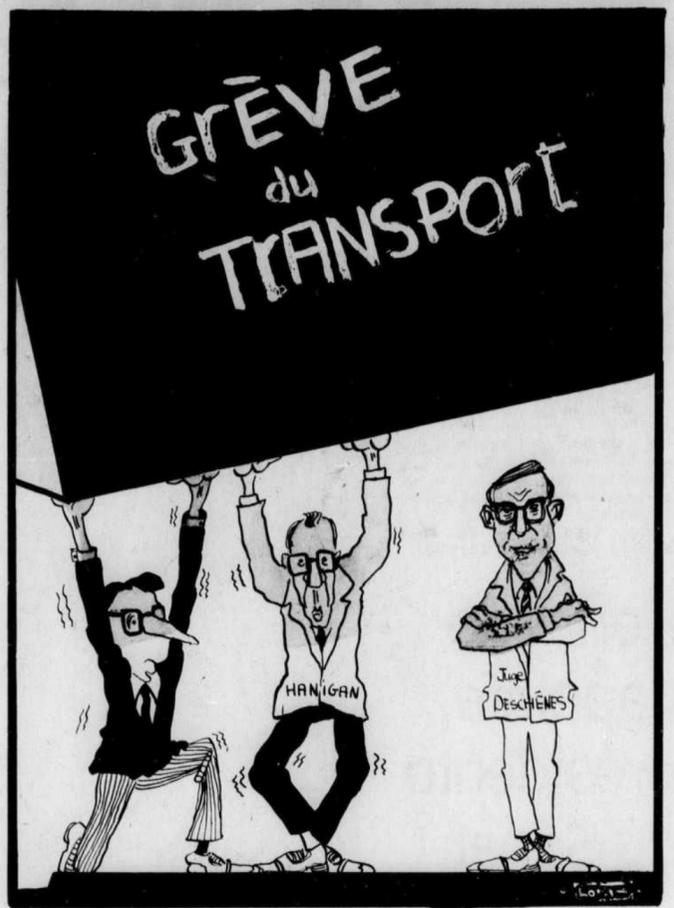
Mais aussi longtemps que les députés ne se seront pas prononcés sur la loi spéciale dont ils devraient normalement être saisis mercredi, il faut continuer de souhaiter qu'un règlement raisonnable intervienne par la voie de la négociation. Ce vœu paraîtra peu réaliste. Il faudrait cependant mal connaître les ressources du ministre du Travail pour penser qu'il n'a aucune chance de se réaliser.

Depuis des semaines en effet, le ministre du Travail se prodigue avec une patience inlassable au service des parties impliquées dans le conflit. Sujet comme tout le monde à la tentation bien humaine de l'irritation, du découragement et de l'optimisme parfois un peu naïf, il revient sans cesse à la charge sans autre souci que de faciliter un règlement issu autant que possible des parties elles-mêmes. Telle est exactement l'attitude que l'on doit attendre d'un ministre du Travail. Il ne serait que juste qu'elle fût récompensée par une solution moins dure qu'une loi d'exception.

Nonobstant l'épée de Damoclès que fait désormais peser sur les parties la convocation de l'Assemblée nationale, M. Cournoyer devait tenter hier soir de nouvelles démarches en vue de favoriser une entente entre les parties. Vu la très faible distance qui les sépare désormais, celles-ci devraient comprendre, à ce stade tardif, qu'aucune loi spéciale ne pourra leur être aussi favorable que le règlement raisonnable qui est maintenant à leur portée.

Une loi spéciale, outre les risques qu'elle ferait naître quant à ses conséquences éventuelles pour la paix sociale, offrirait au mieux un réconfort trop facile aux esprits qui, faute de chercher à comprendre les mutations profondes dont notre société est le siège, réclament à tout propos des solutions d'autorité dont les limites, à la longue, ne sauraient être que les mêmes que celles que constate le juge Deschênes à propos du pouvoir judiciaire. La vraie vigueur du système que l'on prétend préserver se manifeste bien davantage quand il peut trouver à l'intérieur de lui-même, et non dans des recours d'exception, les solutions aux problèmes qu'il secrète.

Claude RYAN



— Deschênes: - Moi, j'lâche!

La commission Cliche à l'oeuvre

par LAURENT LAPLANTE

Créée sans enthousiasme et recrutée laborieusement, la commission Cliche s'est mise à l'oeuvre hier dans un climat d'extrême prudence de la part de presque tous les participants. Des les premières questions posées par les commissaires, on a pu observer les réticences des témoins: ils veulent bien, certes, éclairer les commissaires, mais ils veulent surtout ne pas se créer des inimitiés permanentes dans le monde de la construction.

D'autre part, ces premiers échanges conduisent à interroger sur les relations que les commissaires choisiront d'entretenir entre eux. De leur décision découlera une conséquence majeure: la commission formera un tout comme une commission d'enquête ou elle restera un tribunal d'arbitrage. Malgré tout, à en juger par la discussion menée autour du mémoire soumis par la Société de développement de la baie James et la Société d'énergie de la baie James, la commission, même si elle n'a visiblement pas trouvé encore son style et sa vitesse de croisière, semble prête à creuser jusqu'au coeur du problème.

Les commissaires

La composition de la commission Cliche a posé au départ des difficultés qui ne sont pas toutes résolues. La désignation du juge Robert Cliche n'a suscité aucune critique et l'on peut même affirmer qu'elle a fait l'unanimité tant du côté patronal que du côté syndical. Le choix des deux autres commissaires, en revanche, mérite des commentaires. La compétence de M. Brian Mulroney ne fait de doute dans aucun esprit, mais on sait M. Mulroney plus intégré au monde des affaires et de l'industrie qu'ardent défenseur des droits syndicaux. Sa nomination ne faisait cependant pas difficulté, à condition, évidem-

la parole du jour

"Ne t'élève pas toi-même de peur de tomber et te couvrir de honte."

"Le jugement est sans miséricorde pour qui n'a pas fait miséricorde; mais la miséricorde se rit du jugement." — Jacques 2,13.

"Il n'y a rien de caché qui ne doive être manifesté et rien n'est demeuré secret que pour venir au grand jour." — Marc 4,22.

"Mieux vaut peu de chose avec justice que riche abondance sans équité." — Proverbes 16,8 (cinquième siècle au moins avant JC)

"Que le riche ne se glorifie pas de sa richesse! Qui veut se glorifier, qu'il trouve sa gloire en ceci: avoir de l'intelligence..." — Jérémie 9,22-23 (septième siècle avant JC).

Un peu d'air frais

Le petit courant d'air frais qui passera sur la 29e session de l'Assemblée générale sentira... avril au Portugal. D'une réunion à l'autre, les Nations unies avaient pris l'habitude de dénoncer la politique colonialiste portugaise en Afrique et l'apartheid. Cette fois-ci, le Portugais entrera dans l'enceinte sous les applaudissements des Africains eux-mêmes et occupera une place qui, grâce à l'inlassable Mario Soares, lui revient aujourd'hui de plein droit. Le colonialisme portugais est terminé, et l'ONU aura maintenant à aider ces territoires libérés à relever le défi du développement.

Et ce n'est pas peu de voir d'une session à l'autre des champions de l'apartheid, l'autre fléau de l'Afrique, de moins en moins nombreux et de plus en plus isolés.

ONU: de quoi sera faite la 29e session?

par GEORGES VIGNY

Clôturant hier la 28e session de l'Assemblée générale-formalité avant que ne s'ouvre aujourd'hui la 29e le président sortant, Leopoldo Benites, a invité les participants à éviter, dans la mesure du possible, l'indécision et compromis politiques qui, a-t-il dit, "mettent en péril le prestige et l'existence même" de l'Organisation des Nations unies.

C'est très bien dit, mais ça ne veut pas dire grand-chose dans la mesure où l'Assemblée générale n'a pas d'autre choix, en raison même des problèmes explosifs qu'elle est amenée à discuter, que le compromis.

Bien sûr, il y a toujours moyen de dorer la pilule pour faire prendre le compromis pour une victoire pour les uns et pour les autres et les rédacteurs de communiqués ont à leur disposition toute une panoplie technique qui a déjà fait ses preuves. Mais c'est précisément contre ce genre de terminologie ampoulée qu'on devrait mettre en garde les participants à la 29e session car de leurs travaux et de l'esprit dans lequel ils les aborderont dépendra le sort d'un certain nombre de dossiers gâvés de sang.

Un consensus à activer

On le sait, et M. Waldheim lui-même l'a souligné hier dans une conférence de presse, cette 29e session aura à traiter principalement de l'ordre économique nouveau. Au printemps dernier, les Nations unies avaient tenu une session extraordinaire sur le problème des matières premières et il appartiendra à la session qui s'ouvre aujourd'hui (et qui durera trois bons mois) de donner une suite logique au fragile "consensus" péniblement élaboré.

On ne pourra qu'applaudir à l'admission aujourd'hui de trois nouveaux membres dans la grande famille onusienne, à savoir: la Guinée-Bissau, le Bangladesh et Grenade, et on sera à

juste titre heureux de savoir qu'il y a maintenant 138 membres à l'ONU.

Mais voilà, pour nous, ce n'est pas le dossier économique, et ce n'est sûrement pas cette heureuse naissance de triplés qui marquera la 29e session de l'Assemblée générale: deux dossiers principaux figurent à l'ordre du jour, celui du conflit israélo-arabe et celui de Chypre, et si cette présente session s'achevait rien qu'en débattant le terrain on pourrait la retenir comme "historique".

Réfugiés ou Palestiniens

Cette priorité est peut-être toute subjective. On ne manquera pas de la renverser pour retenir davantage, dans un contexte d'inflation mondiale galopante, l'économie que soutient aujourd'hui l'émergence de sentiments que Waldheim lui-même appelle "égoïsmes nationaux". Ou encore l'expulsion probable des représentants du régime Lon Nol et leur remplacement par les émissaires du prince Sihanouk ou encore l'éternel problème de Corée, réactualisé peu avant cette session.

Sans contester cette façon d'aborder la question, nous dirons que les dossiers israélo-arabe et chypriote sont, quant au fond et quant aux parties en présence, les seuls qui peuvent du jour au lendemain nous mener au bord de l'abîme.

Ainsi, à cette session, l'Assemblée générale est appelée à transformer le problème des réfugiés palestiniens en celui des droits nationaux du peuple palestinien, un bon qui il a fallu quatre guerres pour accomplir et des massacres qu'il est impossible de comptabiliser. À ce jour, dans toutes ses résolutions depuis le plan de partage, l'ONU s'est bien gardée de parler d'autre chose que de réfugiés palestiniens et ce qui se prépare aujourd'hui est une véritable remise en question, les pays arabes et leurs alliés du tiers monde étant décidés à reposer le problème dans des termes plus conformes

aux réalités. Car si entre Israël et les Arabes il y a un problème territorial, entre les Israéliens et les Palestiniens il y a celui, plus profond, d'une identité que chacun, à ce jour, a définie dans la négation de l'autre.

Il n'y a pas de droit de veto à l'Assemblée générale. La majorité fera-t-elle contrepoids aux pressions de tous ceux, à commencer par Washington, qui chercheront à faire s'enliser le débat? Et une fois ce vote obtenu et le problème des réfugiés devenu celui d'une nation palestinienne, assisterons-nous à un déblocage politique, à Genève ou ailleurs, et verrons-nous une participation palestinienne à la négociation de paix israélo-arabe?

On ne saurait assez se garder d'un élan d'optimisme et, au contraire, le risque est grand de voir certains, armés d'une nouvelle résolution renversant les précédentes, remettre en question le peu de chemin qui a été parcouru dans le sens de la non belligérance. Car au fond s'il appartient aux seuls Palestiniens de dire s'ils veulent se rendre à une conférence de paix, cela implique aussi qu'Israël admette l'idée d'une telle participation et que les Arabes, Jordanie en tête, sachent où s'arrête l'identité jordanienne et où commence l'identité palestinienne.

Forcé est de reconnaître que le vote d'une résolution, loin d'être la fin d'un chapitre, marque au contraire le début d'un autre. Avec, dans l'intervalle, des actions sauglantes à l'initiative des uns et des autres, destinées à marquer un désaccord ou à manifester une puissance militaire.

L'épine au pied

L'autre conflit à désamorcer, celui de Chypre, est l'épine au pied de M. Kissinger, ce que certains n'ont pas hésité à appeler son Watergate, et qui porte les stigmates caractéristiques d'un apprenti sorcier qui veut, un jour, régler à chaud un vieux problème et qui aboutit à une guerre ouverte entre deux alliés de l'OTAN.

Commencée par le renversement de l'éthnarque-président, la crise, de proche en proche, a abouti au départ des militaires grecs et à la démocratisation de la vie politique à Athènes et, pas plus tard qu'hier soir, à la dislocation de la bizarre coalition socio-démocrate-extrême-droite à Ankara que M. Ecevit avait un moment sauvée par le débarquement de ses soldats sur l'île de Chypre. Ici comme là-bas, des forces ont été libérées qu'il est encore impossible d'évaluer avec précision et il ne serait pas surprenant que dans des délais assez brefs Grecs et Turcs se rendent aux urnes pour faire un choix placé sous le même signe chypriote.

Mais le problème de Chypre, lui, qui

propos d'actualité

"La différence fondamentale entre M. Giscard d'Estaing et moi, c'est que pour pouvoir proposer des changements, il est obligé de les prendre dans le programme commun de la gauche, alors que je ne pourrais en prendre dans son programme, qui était vide de toute proposition nouvelle". François Mitterrand, premier secrétaire du Parti socialiste français, dans une interview télévisée le 3 septembre 1974.

"L'Europe a formidablement reculé. La France a sa part de responsabilité. Est-ce

que l'Allemagne est en mesure aujourd'hui de faire une politique de "l'Europe se faisant elle-même", compte tenu de ses relations avec les États-Unis? Je suis partisan de structures organiques de l'Europe de l'Ouest à partir de ce qui existe, c'est-à-dire de la C.E.E. Mais avec un autre contenu: une moindre dépendance à l'égard des États-Unis, un contenu économique et social différent. Je ne sais pas quelle Europe veut faire M. Giscard d'Estaing...". François Mitterrand, premier secrétaire du Parti socialiste français, dans une interview télévisée le 3 septembre 1974.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Troisième: Bernard Laroque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$40 par année; six mois: \$22. À l'étranger: \$45 par année; six mois: \$25; trois mois: \$13. Éditions du samedi: \$10 par semaine. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1.20 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste étrangère sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées

des événements

des hommes

L'outrage au tribunal

un sévère avertissement du juge Deschênes au pouvoir politique

■ Hier matin, en Cour supérieure, on attendait avec impatience la décision du juge-en-chef Jules Deschênes, de la Cour supérieure, sur les nouvelles accusations d'outrage au tribunal formulées à l'encontre de plusieurs dirigeants du Syndicat des transports de Montréal (CSN), présentement engagé dans une grève illégale qui a déjà donné lieu à un premier jugement du juge James Hugessen. La réponse du juge en chef a été, comme à l'accoutumée, rapide, vigoureuse, précise et quelque peu inattendue. Le juge Deschênes a en effet rejeté les requêtes de la CTCUM, invoquant d'abord qu'elles relèvent de la justice criminelle, et concluant ensuite qu'elles sont "socialement, politiquement et judiciairement inopportunes dans leur conception et dangereuses dans leurs conséquences". Cette deuxième partie du jugement rendu hier débordait largement le cadre de la technique juridique. Nous en présentons ci-dessous le texte intégral.

Depuis 125 ans que la Cour supérieure existe, nos lois lui ont traditionnellement conféré et reconnu le pouvoir de décerner des ordonnances d'injonction. Jusque dans un passé récent, l'injonction se résumait à une défense de poser certains gestes. Depuis la refonte du code de procédure civile en 1966, la Cour peut aussi agir d'une façon affirmative et, par injonction, ordonner que certains gestes soient posés (art. 751 C.p.c.). Mais dans tous les cas, l'injonction demeure et doit demeurer, selon l'expression du Code lui-même, une "procédure spéciale" comme la saisie avant-jugement, le sequestre judiciaire, qui se partagent le même Titre du Code.

Or dans le domaine privé, d'une part, on assiste depuis peu à une sorte d'explosion du recours à l'injonction qui semble en passe de devenir une procédure ordinaire, ou du moins que l'on considère comme telle. Ce mouvement s'explique peut-être par l'augmentation de la population, l'accroissement du nombre et de l'importance des affaires ainsi que la meilleure connaissance que les citoyens possèdent de leurs droits et prérogatives.

Quoi qu'il en soit, on ne saurait nier aux citoyens l'accès aux tribunaux non plus que l'exercice du droit à l'injonction dans les cas appropriés. S'il survient ensuite une violation de l'ordonnance de la Cour, celle-ci possède les moyens de se faire respecter afin de maintenir en place la situation voulue par elle. Les remèdes et pénalités prévus par le Code de procédure sont adaptés à ce besoin et propres à assurer avec efficacité l'observance de la loi et la soumission à l'ordonnance judiciaire. Le régime nécessaire de la loi entre parties privées n'est pas encore menacé.

Il en fut longtemps de même dans le domaine public; mais la situation s'est détériorée au cours des récentes années.

Un scénario qui ne marche plus

Alors que les conflits sociaux se font de plus en plus virulents et que le monde des travailleurs, tant intellectuels que manuels, se forge une unité et se découvre une solidarité nouvelles, trois phénomènes parallèles se manifestent dans la société contemporaine, en particulier au Québec: le rejet de l'autorité, qu'elle soit religieuse ou politique ou judiciaire, l'installation progressive d'un amoralisme généralisé, et enfin, la politisation des masses.

De là, compte tenu également de la conjoncture économique difficile, naissent chez nous des conflits socio-économiques de plus en plus nombreux, de plus en plus ramifiés et de plus en plus politisés.

Mais quand, au surcroît, un groupe de salariés décide, comme en l'espèce, de prendre la loi entre ses propres mains et de violer son contrat collectif de travail, la scène est alors prête pour le déroulement d'un scénario bien connu: l'employeur demande à notre Cour, qui ne peut pas la refuser dans le cours normal des choses, l'émission d'une injonction défendant la grève et ordonnant le retour au travail.

A date, c'est le seul remède que le législateur a pu imaginer pour amorcer une tentative de règlement de ce genre de conflit.

Or l'esprit frondeur qui s'est emparé de notre société a érodé le tranchant de cette arme qu'autrefois l'on respectait. On a appris, en effet, que le défi d'une injonction de retour au travail pouvait entraîner une condamnation à l'a-

mendé et à la prison pour outrage au tribunal. Or des hommes se sont levés qui se sont déclarés prêts à encourir ces peines plutôt que d'obéir à la loi du pays et aux tribunaux qui l'appliquent en leur âme et conscience.

Puis des groupes entiers ont compris qu'ils pourraient, par une simple résistance passive, enrayer le mécanisme judiciaire et rendre impossible le gouvernement politique. Nous sommes ainsi entrés, au Québec, dans l'ère de la désobéissance civile. Le mouvement fait d'ailleurs tâche d'huile puisque les syndiqués du transport à Toronto viennent de résister durant plusieurs jours à la loi qui ordonnait leur retour au travail.

Prise dans cet engrenage, la C.T.C.U.M. recourt au seul remède que la loi prévoit maintenant et elle cite ses employés devant la Cour pour obtenir des condamnations pour outrage au tribunal. Qu'un premier effort se fasse en ce sens, passe encore. Mais espère-t-on régler le conflit de cette façon à longue échéance?

La Commission a déjà obtenu contre le syndicat une condamnation à une amende de \$50,000. Elle revient à la charge et, théoriquement, pourrait demander une semblable condamnation pour chaque jour où la grève se prolonge. Mais quand même elle ruinerait financièrement le syndicat, contribuerait-elle pour autant au règlement du conflit?

Et que dire maintenant des syndiqués eux-mêmes? Aujourd'hui la Commission en assigne devant la Cour une centaine; demain elle pourra en assigner le double et, finalement, elle pourra demander contre tous ses employés en grève une condamnation à l'amende et à la prison. Devra-t-on bâtir des installations spéciales pour ces quelque 1,600 prisonniers et, surtout, pense-t-on remettre le métro et les autobus en service par ce moyen draconien?

Que le pouvoir politique prenne ses responsabilités

Non, ce n'est pas de cette façon que se règle ce genre de conflit socio-économique, même s'il se traduit au départ par une violation de la loi. Le recours à l'outrage au tribunal consécutif à l'injonction, même s'il demeure adapté à la solution des conflits privés, ne répond plus, en cette générale et sauf exceptions, aux impératifs de notre époque dans le domaine

des conflits collectifs. On peut, on doit même regretter le temps où le respect de la loi imprégnait les moeurs et l'autorité des tribunaux recueillait l'assentiment populaire. Mais les regrets sont stériles.

C'est vers l'avenir qu'il faut porter nos regards et notre effort de réflexion afin d'inventer des moyens nouveaux pour régler des situations de conflit nouvelles que nos pères n'auraient même pas osé imaginer.

Mais cet effort d'imagination, cette adaptation nécessaire aux réalités de notre temps, c'est d'abord le pouvoir politique qui doit s'y astreindre. Il n'a pas le droit de laisser le pouvoir judiciaire être saisi de ces conflits sociaux dans le cadre insatisfaisant des lois actuelles. Il n'a pas le droit de se décharger sur le pouvoir judiciaire de son obligation politique et d'abandonner la solution de ces conflits à la seule arme extrême de l'outrage au tribunal. Il n'a pas le droit de jouer délibérément avec le risque, présent en Cour ce jour, d'un usage abusif du seul instrument de sanction que la Cour possède.

Ce n'est pas par de semblables recours massifs à l'outrage au tribunal que l'on rapprochera les parties et que l'on ramènera dans les esprits un sentiment de soumission à la loi et de respect pour les décisions judiciaires.

D'ici à ce que l'autorité politique trouve des remèdes appropriés à la solution de ces conflits sociaux, je suis d'opinion que la Cour supérieure ne doit pas prêter son autorité à l'écrasement d'une masse de citoyens par l'amende et la prison. Dans les circonstances qui prévalent actuellement la Cour, qui doit toujours user de son pouvoir répressif avec circonspection, ne doit pas collaborer à un geste voué d'avance à l'échec et impropre à résoudre un conflit qui relève maintenant, depuis un certain temps, de l'autorité politique.

Nous sommes prompts à nous vanter du progrès technique de notre civilisation: il me répugne de croire que les élus du peuple seraient incapables d'affronter la difficulté avec laquelle notre société est aux prises et de lui trouver la juste solution qu'un effort commun de réflexion devrait permettre d'enfanter.

Les requêtes de la C.T.C.U.M. sont socialement, politiquement et judiciairement inopportunes dans leur conception et dangereuses dans leurs conséquences. Pour ce second motif, la Cour se doit de les refuser.

La Commission Cliche a commencé ses travaux

"Dans un pays qui se dit démocratique et civilisé, la loi de la jungle n'a pas sa place"

C'est à la suite des tragiques événements survenus à la Baie James, le 21 mars 1974, que le gouvernement québécois décidait d'instituer une Commission d'enquête sur l'exercice de la liberté syndicale.

Les débats de l'Assemblée nationale, consécutifs à ces événements nous rappellent que c'est d'abord la C.S.N. qui demanda cette enquête. La F.T.Q. adhéra à cette proposition à la condition que la Commission soit également chargée d'étudier non seulement les comportements des syndicats, des agents d'affaires des simples employés, mais aussi celui des patrons et des contremaîtres. Quant à la C.S.D., elle déclarait par la voix de son président, le 28 mars 1974, qu'elle avait l'intention de collaborer avec la Commission, se disant satisfaite de ceux qui avaient été choisis pour la présider.

C'est donc le 27 mars dernier que le gouvernement de la province créait la présente Commission d'enquête. A ce moment, deux commissaires étaient nommés: Me Brian Mulroney et le juge Robert Cliche. Quatre semaines plus tard, Monsieur Guy Chevrette, premier vice-président de la C.E.Q., était nommé, et le 3 mai 1974, nous avons été assermentés.

A ce moment, à l'occasion d'une conférence de presse, parlant au nom de la Commission, j'avais déclaré que nous commencerions les audiences publiques à la mi-septembre. Devant l'ampleur de la tâche

qui nous était confiée, il nous était apparu qu'il serait impossible de procéder à ces audiences avant aujourd'hui.

Il ne faudrait pas croire, cependant, que pendant ces quatre mois nous avons été inactifs. Nous avons travaillé et nous travaillons toujours. Nous avons étudié les dossiers de recherches, nous avons rencontré des chercheurs, nous avons rencontré des procureurs et des enquêteurs. On peut dire que depuis le mois de mai, de façon régulière et constante, nous avons travaillé pour aboutir aujourd'hui à ces audiences publiques.

Pour pouvoir orienter notre travail, nous avons tenté d'abord de cerner les implications du mandat qui nous était confié. Quels sont les droits afférents au concept de liberté syndicale?

A l'occasion de nos recherches, nous avons tenté de découvrir quels étaient les droits et obligations de toutes les personnes physiques ou morales intéressées au domaine de la construction.

Ces droits respectifs des travailleurs et des employeurs impliquent donc que nos enquêtes et nos recherches ont porté et porteront sur le respect du travailleur, le respect du rôle légitime du patronat, le respect de la loi et, au besoin, sa légitimité et le respect de la collectivité québécoise.

Pour parvenir à cerner toutes les dimensions de notre mandat, nous avons cru devoir demander aux grandes centrales syndicales, d'une part, et aux

grandes associations patronales, d'autre part, des mémoires dans lesquels ces organismes nous diront comment ils voient les problèmes de la construction et quelles solutions ils proposent pour que cessent ces maux dont nous sommes les témoins et dont tous les contribuables sont finalement les victimes. Il importe que les droits respectifs des parties soient reconnus en droit et respectés dans les faits.

Nous parlons, il y a un instant, des droits des parties intéressées au domaine de la construction. Si l'un ou l'autre de ces droits sont brimés, il y a des causes à ces abus. La violence n'est jamais un phénomène spontané.

Nous avons donc étudié une série de faits qui se sont passés dans notre province dans le domaine de la construction depuis quelques années. Tous ces faits, qui seront mis en preuve par les procureurs de la Commission sont les résultats de causes que nous tenterons d'indiquer au fur et à mesure que nous procéderons dans notre travail. Ces faits à être étudiés publiquement ont été retenus, parce qu'ils sont riches d'enseignements et qu'ils permettent à tous de faire la lumière et d'identifier les causes et les responsables des maux.

L'étude de ces faits et la recherche des causes qui les ont engendrés permettront à la commission d'avancer des hypothèses de solution. Ces hypothèses de solution qui seront, en définitive, les recommandations de notre rapport originieront de

deux sources: d'abord des spécialistes du domaine du travail et de la construction au Québec et aussi de praticiens qui ont été invités à collaborer à nos travaux.

A l'heure actuelle, nous avons confié des mandats de recherches bien spécifiques à une dizaine de spécialistes, qui, d'ici le 1er décembre, seront en mesure de nous faire rapport sur les travaux que nous avons commandés. Ces travaux sont variés et touchent à l'ensemble des dimensions que nous avons cerné à l'occasion de l'étude de notre mandat, relativement au placement, aux conditions de vie sur les chantiers, à la sécurité physique, à l'application des lois et décrets et à bien d'autres facettes, comme on pourra le constater quand les spécialistes nous remettront leur travail.

Le plan global de notre enquête sera le suivant: Pendant les deux prochaines semaines, nous entendrons les mémoires des principales parties ou organismes intéressés au domaine de la construction au Québec.

Nous entendrons les représentants patronaux et les dirigeants des grandes centrales. Nous ferons appel également à des simples travailleurs qui viendront nous donner leur perception des problèmes sur les chantiers de construction et qui, avec leur gros bon sens, tenteront de nous suggérer eux aussi des hypothèses de solution.

Nous croyons être en mesure, dès le 6 octobre, une fois ces deux semaines consacrées à la réception de ces mémoires, de commencer, en audiences publiques, à exposer des faits bien matériels qui se sont déroulés dans notre province depuis quelques années, qui nous permettront de découvrir où sont les causes et quelles sont les causes d'actes souvent répréhensibles qui sont arrivés dans les secteurs de la construction

Nous n'avons pas l'intention de pratiquer à une opération salissage. Nous sommes à la recherche de solutions pratiques et concrètes pour l'avenir.

Nous avons confiance que la population sera également capable de faire les nuances qui s'imposent. Nous demandons au public de situer notre enquête dans le cadre du mandat qui nous est confié. Nous étudions le secteur de la construction et ce secteur seulement. Il faut craindre une généralisation hâtive et s'abstenir de porter un jugement global qui ne correspondrait pas à la réalité.

Des esprits superficiels ou partiaux seront peut-être portés à penser que nous nous livrons une opération anti-syndicale ou anti-patronale. Telle n'est pas notre intention. Bien au contraire, un syndicalisme sain est, selon nous, indispensable. Il a aidé et aide toujours à la promotion des travailleurs. Tout comme un patronat responsable et conscient de ses obligations vis-à-vis la collectivité favorise les bonnes relations de travail.

Par ailleurs, si certains secteurs syndicaux ou patronaux peuvent paraître gangrenés, il est de notre devoir, par les recommandations que nous pourrions faire au gouvernement, de suggérer à ce dernier des mesures correctives susceptibles d'assainir les relations de travail dans cette jungle qu'est le secteur de la construction. Dans un pays qui se dit démocratique et civilisé la loi de la jungle n'a pas sa place.

Notre enquête sera publique, sauf si par exception un témoin, pour des raisons supérieures, ne pouvait se faire entendre publiquement. La publicité donnée à ces séances sera d'une grande utilité pour que les parties impliquées, sentent les pressions populaires, pressions qui forceront ces parties à avoir suffisamment de maturité pour corriger leur orientation, s'il y a lieu, et s'amender si elles

croient que l'un ou l'autre de leurs membres a erré, et ce, même en cours d'enquête. Nous pensons que l'auto-critique et l'auto-discipline valent encore mieux que rigueur ou législation coercitive.

Au surplus, nous avons grande confiance dans la participation des intéressés et dans leur bonne foi car nous avons entendu de certains de ces intéressés, autant du monde syndical que patronal, "qu'il fallait nettoyer ce qui est nécessaire d'être nettoyé".

Notre but, en définitive, est de rendre service au véritable syndicalisme, d'une part, et aux droits du patronat, d'autre part.

Les dirigeants syndicaux et patronaux et le gouvernement sont maintenant aculés à l'obligation impérieuse de faire le point et de penser à des réformes. Nous aiderons les parties impliquées à s'examiner et, au besoin, à se reorienter.

Depuis des mois, nous avons rencontré des centaines de travailleurs; gens simples, obscurs, sans grade, qui, souvent brimés dans leur liberté individuelle, ont semblé se tourner vers la Commission pour les aider. C'est principalement à eux que nous pensons, aujourd'hui, à eux et au respect de leur liberté en matière de liberté syndicale, car au-delà des structures des systèmes et des intérêts, il y aura toujours l'homme.

la parole du jour

"O mort, comme ton évocation est amère pour l'homme qui vit tranquille au milieu de ses biens, pour l'homme sans souci à qui tout réussit et pouvant encore goûter le plaisir."

"Le coeur seul connaît son propre chagrin et nul étranger ne pourra jamais partager sa joie" — Proverbes 14,10.

le juge ROBERT CLICHE

■ La Commission d'enquête sur l'exercice de la liberté syndicale dans l'industrie de la construction a inauguré hier à Québec la phase publique de ses travaux. Le président de la Commission, le juge Robert Cliche, a fait à cette occasion une déclaration résumant le travail accompli depuis quatre mois par l'organisme d'enquête et décrivant l'esprit dans lequel les commissaires entendent s'acquitter de leur mandat. Voici le texte de l'allocution du juge Cliche, laquelle porte aussi la signature des deux autres commissaires.

Le Fadeau
1000 St. Claude 878-3800
pour garder la qualité au menu

Pour thérapie efficace et intensive "Primal Scream"
La société de psychanalyse et de thérapie "Primal Scream" de Montréal.
516 est, rue Sherbrooke
Tél.: 844-8651

À la VEILLE de paraître...

LES GRANDS ARRÊTS DE LA JURISPRUDENCE CONSTITUTIONNELLE AU CANADA

Présenté et annoté par Herbert Marx
EN FRANÇAIS pour la première fois, la jurisprudence constitutionnelle du Comité judiciaire du Conseil privé et de la Cour suprême du Canada.

763 pages \$24.00

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

BERLITZ

C'EST MIEUX!

que jamais auparavant. Vous pouvez dès maintenant profiter des perfectionnements et des améliorations apportés à tous les aspects de nos cours. Rendez vous service, inscrivez vous tout de suite... Si vous ne pouvez pas commencer tout de suite demandez le programme de nos cours d'été, appelez! ÉCOLES BERLITZ — LANGUES VIVANTES 2055 Peel Montréal tél 288 3111 50 place crémazie Montréal tél 387 2566 PERMIS No 749585 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC

COURS DE LECTURE RAPIDE
Automne - 8 semaines - 1 soir par semaine
PRIX ÉTUDIANT
Informations - Inscriptions:

MONTRÉAL 681-4545	OTTAWA 663-5834	QUÉBEC 681-5048
----------------------	--------------------	--------------------

CENTRE DE LECTURE RAPIDE

Tous les soins médicaux esthétiques européens à l'Estérel



L'Estérel, un hôtel de villégiature déjà célèbre pour sa cuisine, son hospitalité et son site enchanteur, s'est maintenant doté d'une station médico-esthétique des plus modernes. Examen médical et établissement de régimes individuels sous la direction du Dr Guy Colpron, assisté de spécialistes médicaux et paramédicaux. Equipement moderne, comprenant parafonog et traitements par ultrasons, pour réduire le poids, détendre les muscles, calmer la fatigue nerveuse et soulager les problèmes de respiration et de circulation. Ambiance calme et luxueuse au coeur des Laurentides, à une heure de route, au nord de Montréal. Régimes alimentaires prescrits individuellement: vous pouvez maigrir tout en savourant une cuisine de choix. Vous pouvez profiter de l'expérience des spécialistes et des nombreuses facilités de L'Estérel. Pour de plus amples renseignements, appelez à 866-3594, aujourd'hui. Ou écrivez à l'hôtel L'Estérel, C.P. 38, Ville de L'Estérel, Qué.
L'ESTÉREL, STATION MÉDICO-ESTHÉTIQUE.

Pas de chasse aux sorcières

Est-il besoin de rappeler ce que au nom de la Commission, je déclarais le 3 mai dernier? Il ne s'agit ni d'une enquête policière ni d'une enquête politique. Elle n'a pas pour objet de faire le procès du syndicalisme, pas plus celui du patronat ou des institutions politiques.

CHEZ
DEJEUNERS D'AFFAIRES
\$5.00
LE COUVERT
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 12:00 H. À 15:00 H.
591 E. HENRI-BOURASSA
gardet
FACE AU METRO • 381-1777

Jaguar 1974
Livraison immédiate.



COITEUX AUTOS LTEE
5180, AVENUE PAPINEAU
MONTREAL, QUEBEC
H2H 1W2 TEL. 526-9137

suites de la première page

SDBJ-FTQ

délégués de chantier qui sont payés 105 heures par semaine, soit l'équivalent d'environ \$1.000, alors qu'ils n'en travaillent pas cinq. La SEBJ a expliqué que les entrepreneurs de son projet "achètent" ainsi la paix sur leurs chantiers et l'amélioration de leur production.

Le délégué de chantier doit en principe veiller à l'application du décret provincial de la construction et des normes de sécurité. Ces pouvoirs donnent à ce représentant syndical non élu mais nommé par son état-major syndical, le droit de négocier directement toutes les questions litigieuses avec l'employeur.

Certains délégués ont même obtenu des camionnettes pour leurs déplacements, un privilège envié même par les cadres de la SEBJ. Les mêmes représentants syndicaux peuvent à l'occasion profiter de repas chauds le midi contrairement aux autres travailleurs, au détriment du "moral" des autres syndiqués, a commenté la SEBJ.

Depuis janvier 1974, ajoute le mémoire, les délégués de chantiers de LG-2 et LG-3, poussés par leurs représentants syndicaux, sont devenus beaucoup plus agressifs. Ils donnent des ordres directement aux salariés et menacent ceux qui, à leur avis, travaillent trop vite de leur "casser les jambes" s'ils ne réduisent pas leur production.

Des contremaîtres et des surintendants sont menacés de quitter le chantier dans des "boîtes de bois" s'ils ne se plient pas à leurs exigences. Un délégué va même jusqu'à attaquer physiquement un salarié qui refuse de lui obéir, ajoute le rapport qui fait état par ailleurs de l'enlèvement et de la séquestration d'un ingénieur de la compagnie Simard-Beaudry, M. Bernard Denis.

Dans ce dernier cas, les employés voulaient obtenir le paiement de certains montants rétroactifs. La SEBJ qui a relaté comme un exemple classique des méthodes, de ce type, attribue d'une part le malaise aux pouvoirs mal définis de ce personnage-clé, au caractère non électif de son poste et à la "lenteur" de la procédure de griefs définie par le Code québécois du travail.

Le juge Cliche a d'ailleurs fait remarquer à ce sujet qu'il conviendrait peut-être à la commission d'instituer le poste d'arbitre permanent de griefs sur les chantiers éloignés en s'inspirant de l'exemple des tribunaux d'équité. Une procédure aussi "expéditive" aurait l'avantage notamment de rendre des décisions avant que les employeurs ne disparaissent ou changent de statut.

Le mémoire de la SEBJ et de la SDBJ explique par ailleurs comment la FTQ-Construction a forcé les employeurs à recourir aux centres de placement syndicaux pour acquérir un quasi monopole avec le droit de représentation exclusif de 75 pour cent des employés du projet.

Ce furent d'abord les pressions des "unions américaines" affiliées à la FTQ sur les chantiers des entrepreneurs situés dans d'autres provinces. Le mot d'ordre qu'on leur aurait fait parvenir du Québec consistait à priver les employeurs du Québec de main-d'oeuvre tant qu'ils ne se décideraient pas à recourir aux centres de placement syndicaux.

Ensuite ce furent les pressions exercées contre le directeur du Centre de main-d'oeuvre du Québec, qui a dû revenir à Montréal sous la menace parce que son organisation faisait concurrence aux centres syndicaux. Entre-temps, plusieurs membres de la CSN étaient chassés du chantier de la baie James et on aurait même vu des syndiqués ou des délégués de la FTQ armés, soi-disant pour parer à des attaques de la CSN.

Le mémoire présenté par les deux sociétés gouvernementales se plaint amère-

ment du peu de collaboration du ministère du Travail qui a même expulsé le représentant de la SEBJ, installé dans ses bureaux de Montréal en vertu d'une entente. Cette décision n'a pas été justifiée par la suite par le ministre ou son représentant.

La SEBJ n'a pas eu plus de succès auprès du ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, qui doit décider du sort d'un projet de loi présenté par les deux sociétés en vue de permettre le regroupement dans une même unité syndicale de tous les travailleurs de ces chantiers, qui n'ouvrent pas dans la construction. La SEBJ a d'ailleurs fait une recommandation en ce sens à la commission pour éviter, dit-elle, que de petits groupes de travailleurs ne paralysent l'ensemble d'un chantier de par leur position stratégique.

Au chapitre des recommandations, les deux sociétés n'hésitent pas d'autre part à recommander la liberté syndicale dans le cas des travailleurs de la construction. Elles préconisent même le droit à la non-syndicalisation, quitte à instaurer l'équivalent de la formule Rand en guise de compromis.

Les deux sociétés réclament par ailleurs une législation du travail mieux adaptée à leurs besoins particuliers, la redéfinition du rôle de délégué de chantier ainsi qu'une purge du personnel de la Commission de l'industrie de la construction dont plusieurs inspecteurs agiraient comme des délégués de chantier de la FTQ, au détriment des droits des employeurs.

Appelé à commenter le début des travaux de la CEELS, le directeur du Conseil provincial des métiers de la construction (FTQ), M. André Desjardins, a accusé la SEBJ d'avoir elle-même offert le monopole syndical à la FTQ-Construction en échange d'un contrat de travail de dix ans pour ses membres.

M. Desjardins a précisé hors des audiences que les "discussions" avaient commencé en janvier 1973 à l'hôtel Berkeley, à Montréal, pour se terminer en août de la même année à la Malbaie. M. Desjardins a nié que ces "discussions" aient eu simplement pour objet de voir comment les lois actuelles qui interdisent le monopole syndical, pourraient être modifiées. Il a affirmé avoir en main trois projets de conditions de travail déposés par la SEBJ.

Plus tôt, devant la CEELS, le vice-président de la SEBJ, M. Pierre MacDonald, avait écarté l'idée que les représentants de la SEBJ aient pu tenter en négociant avec la FTQ de contourner la loi, ainsi que le leur suggérerait le juge Cliche.

M. Desjardins a par ailleurs mis en doute "l'impartialité" du commissaire Brian Mulroney, qui, a-t-il dit, suggère des accusations aux représentants patronaux. Me Mulroney est un avocat bien connu dans les milieux patronaux. M.

la météo

La crête de haute pression au-dessus de Québec hier a donné presque partout un temps généralement ensoleillé avec des températures un peu fraîches. La nuit devait être plutôt claire le long du fleuve et un risque de gel existait dans les basses terres. Une faible dépression devait traverser le nord du Québec venant de l'ouest et causera quelques averses éparées. Une dépression suivant presque le même chemin amènera des nuages jusqu'au sud de la province et même quelques averses. Ce sera venteux par moments. Un dégagement suivra ce système.

Régions de l'Abitibi, de Pontiac-Témiscamingue, de Chibougamau: le ciel se dégagera partiellement. Maximum 50 à 55. Aperçu pour mercredi: nébulosité croissante suivie d'averses.

Régions de Montréal, de l'Outaouais, de Québec-Trois-Rivières, des Laurentides, des Cantons de l'Est: plutôt nuageux avec quelques averses éparées et vents du moment. Aperçu pour mercredi: généralement ensoleillé. Maximum 55 à 60.

Régions de la Haute-Mauricie, du Lac St-Jean: nuageux avec des averses éparées. Vents par moments. Maximum 50 à 55. Aperçu pour mercredi: généralement ensoleillé.

Régions de Rimouski, de Baie-Comeau, de Gaspé, de Sept-Îles: nébulosité croissante suivie d'averses dans l'après-midi. Vents du moment. Maximum 50 à 55. Aperçu pour mercredi: dégagement partiel.

Desjardins n'a pas observé toutefois une attitude du même genre — dans le sens des intérêts syndicaux — chez le commissaire Guy Chevette, l'ancien vice-président de la CEQ, comme l'ont remarqué certains représentants patronaux.

LES OTAGES

lieu tenu secret, mais qui est certainement un hôpital de la ville. La libération de ces deux otages, la fourniture de quelques sandwiches au fromage au commandant japonais, peu de temps après, ont été les deux faits marquants de la matinée pour ceux qui ne cessent, depuis vendredi, de fixer les murs blancs de l'ambassade de France.

Ces événements avaient mis en confiance et redonné de l'espoir à ceux qui doutaient. C'était, pensaient-ils, un premier pas, une première marche vers le dénouement.

Puis, le reste de la journée devait voir les abords de l'immeuble diplomatique français retrouver l'ambiance que ces journées d'attente lui avaient données: les journalistes nichés un peu partout, les soldats dans leur campement (car ils ont maintenant monté des tentes de toile sous les marronniers de la place voisine de l'ambassade des Etats-Unis), les relèves de policiers.

Pourtant, vers 16h20 (locales), nouvelle agitation, nouvelle précipitation de journalistes, photographes et caméraman aux barrières métalliques et aux fenêtres de l'immeuble de la télévision néerlandaise où ils se sont installés: un homme en civil longeait les murs à porté un paquet au pied de l'ambassade de France.

D'une fenêtre du quatrième étage, un homme brun a attiré ce paquet rapidement à lui au moyen d'une corde. Selon un policier néerlandais, ce paquet, assez volumineux, aurait renfermé de la nourriture pour l'un des otages, diabétique. On avait cru un moment que les autorités françaises avaient remis aux terroristes japonais les documents saisis sur Yutaka Furuya lors de son arrestation en juillet à Paris. Ces documents, codés et concernant l'Armée rouge révolutionnaire, auraient pu se trouver dans une enveloppe qui a été glissée dans un des cartons de nourriture.

Après ces quelques minutes, une certaine agitation avait régné au alentours de l'ambassade française. Un porte-parole de la police néerlandaise était venu demander que cessent les allées et venues des journalistes dans l'immeuble de la télévision où ils se sont réfugiés.

Cela, et d'autres "petites observations", avaient fait courir le bruit que "quelque chose d'important" pourrait se passer prochainement. Chacun reprenait l'attente, une attente que l'ambassadeur de France, M. Jacques Senard, et ses huit compagnons de captivité subissent maintenant depuis quatre jours face au commando.

C'est le premier ministre néerlandais, M. Joop Den Uyl, qui a déclaré hier soir que "certains points des pourparlers" avec le commando japonais "présentaient des difficultés qui rendaient encore impossible un échange" entre le Japonais Furuya et les neuf otages.

Au cours d'une brève, allocution à la télévision, le chef du gouvernement hollandais a estimé que les négociations "offraient des possibilités", mais il a tenu à mettre le peuple néerlandais en garde "contre un trop grand optimisme".

Par ailleurs, le premier ministre néerlandais a affirmé que la libération des deux jeunes filles détenues à l'ambassade de France de La Wey avait été obtenue après l'arrivée à Schiphol du Boeing d'Air France. Toutefois le ministre néerlandais de l'Intérieur, M. Gaay-Fortman, a déclaré que l'équipage du Boeing destiné éventuellement à emmener les membres du commando japonais, n'avait pas encore été "complètement constitué".

Comme on lui demandait s'il était optimiste, le ministre a répondu que la situation "était trop grave pour exprimer un quelconque sentiment".

M. Joop Den Uyl a par ailleurs, précisé que, compte tenu du fait que les terroristes possèdent un poste de radio, toute communication ou information leur parvenait, et que c'était "la raison pour laquelle le gouvernement néerlandais avait jusqu'à maintenant observé le silence".

Le développement de la situation a empêché M. Max Van Der Stoep, ministre néerlandais des Affaires étrangères, d'assister à Paris à la réunion des ministres des Affaires étrangères des Neuf.

Enfin, les autorités néerlandaises se re-

Les tracteurs-sans-terre bloquent les routes à Mirabel

par Jean-V. Dufresne

Si les tracteurs de Sainte-Scholastique ne servent plus à labourer les terres expropriées du gouvernement fédéral, ils devaient être utilisés tôt ce matin pour bloquer les routes conduisant au complexe aéroportuaire et marquer ainsi le sixième anniversaire du Grand Dérapement de l'ère supersonique.

Quelques heures plus tard, également, les expropriés se dirigeaient sur le bureau d'aménagement de Mirabel pour offrir à ses occupants-fonctionnaires des "échantillons de ce que le gouvernement refuse de nous payer", une formule qui évoque sans doute quelques charrettes de fumier, des cailloux et quelques épis qui séchent dans les prés depuis six ans déjà que le Centre d'information et d'animation communautaire (CIAC) poursuit sa campagne pour obtenir gain de cause.

Néanmoins, hier soir, dans l'église du village, le procureur des quelque 300 expropriés dont les dossiers n'ont pas encore été fermés, Me Pierre-Luc Blain, affirmait avoir "bon espoir" d'obtenir quelques nouvelles concessions des impénitents expropriateurs du ministère des Travaux publics.

Signalons qu'à l'encontre de ceux qui ont déjà accepté dans le passé les offres du gouvernement, les 300 propriétaires en instance ont obtenu certains avantages additionnels mais le CIAC entend en faire aussi bénéficier ceux qui avant eux eurent

le malheur d'accepter les conditions fédérales de gré à gré.

Pour ceux-là aussi le CIAC mène toujours le combat en réclamant une forme d'indemnité pour la valeur accrue des terres depuis que celles-ci furent expropriées. On réclame pour les locataires également, et non seulement pour les propriétaires, la prime de dérapement et de relocalisation de \$3.000 consentie en désespoir de cause par le ministère des Travaux publics, qui escomptait que cette concession ferait taire des protestations, aussi tumultueuses que le tonnerre des superjets qui survolent bientôt les prés bucoliques d'une région maintenant à peu près désertée.

Sainte-Scholastique est un petit village situé dans la zone opérationnelle de l'aéroport Mirabel, au coeur d'un territoire exproprié qui recouvre une superficie de 90.000 acres, victimes de l'agression sonore à venir, mais dont 17.000 acres seulement ont été implantées des installations et des pistes.

Amorcée en 1969 sous l'empire de l'ancienne loi qui régit les expropriations, l'acquisition de ces sols, certains très riches, fit l'objet d'innombrables réclamations, car entre-temps les expropriés de Pickering, dans l'Ontario, là où le ministère des Transports aménage également un aéroport géant, se voyaient accorder, sous l'empire d'une nouvelle loi, des com-

pensations considérablement plus élevées, dans certains cas jusqu'à 400%.

Le Centre d'information et d'animation communautaire fut alors créé pour porter le cahier des doléances aux autorités fédérales. Des affrontements épiques eurent lieu entre les cultivateurs, les fonctionnaires et les ministres, notamment, MM. Jean-Eudes Dubé, des Travaux publics et Jean Marchand, des Transports.

Une commission de conciliation, indépendante, fut également créée, sans pouvoirs exécutoires cependant, qui devait dénoncer les méthodes d'évaluation du gouvernement, soulignant que l'expropriation aurait dû tenir compte non seulement de la seule valeur marchande immobilière, mais aussi de la valeur de production des terres, soit leur prix de remplacement pour des sols de qualité semblable.

M. Dubé, enfin, reconnu qu'on apporterait une attention particulière aux dossiers non fermés mais que les autres, c'est-à-dire la majorité, ne seraient pas rouverts. Certaines primes additionnelles furent cependant ajoutées, mais il ne saurait être question pour le ministère de réviser ni le prix que leurs propriétaires reçurent pour elles en acceptant l'expropriation au lieu de s'en remettre à un jugement de la cour.

exceptionnel à la procédure d'injonction. Dans le domaine des revendications collectives et publiques le juge Deschênes pense au contraire que la procédure en injonction est désuète étant donné l'esprit frondeur engendré par la politisation des masses. Il fait remarquer que la désobéissance massive est aujourd'hui acceptée et assumée et qu'il risque d'ébranler le mécanisme judiciaire dont l'aboutissement serait d'emprisonner tout le monde sans apporter le remède souhaité.

L'AFFAIRE SAMSON

mille Gervais, un ancien propriétaire d'une agence de collection, et Léon Robidoux, le chauffeur particulier du millionnaire de la viande, William Obront.

A l'occasion de l'enquête du commissaire des incendies, le nom d'un autre récidiviste, Gaby Ferland, devait faire surface. Impliqué dans de nombreux incidents violents il y a quelques années, Ferland aurait rencontré à une occasion au moins l'agent Samson. Selon Camille Gervais qui est le gérant du Gabou Lodge, un club privé de chasse et pêche appartenant à Ferland, la rencontre avec ce dernier est sans doute le fait du hasard.

Rappels également qu'une perquisition dans un coffre de sûreté appartenant à M. Samson a permis à la police de découvrir deux revolvers non enregistrés dont un avait même été volé il y a quelques années.

Actuellement, tous ces faits et bien d'autres sont passés au peigne fin par les policiers de la CUM qui ont été chargés de l'enquête.

LES PLAINTES

C'est par un tonnerre d'applaudissements que ce jugement de 18 pages a été accueilli par les quelque 300 grévistes réunis dans la grande salle d'audience du palais de justice après que le juge Deschênes eût réclame un ajournement d'une heure pour réfléchir à sa décision.

Précédemment il avait posé au procureur de la CTCUM, Me Gaston Pouliot, deux questions préliminaires qu'il a dit avoir formulées après avoir étudié le dossier la semaine dernière. Il a demandé aux procureurs: 1) les requêtes ont-elles été logées devant le tribunal compétent? 2) les requêtes sont-elles socialement opportunes?

Il a répondu non aux deux questions comme lui suggérât de le faire Me Clément Richard pour le Syndicat du transport de Montréal.

Le premier argument selon lequel le défi à l'injonction dans les circonstances constitue un outrage de nature criminelle repose sur le fait qu'il s'agit d'un conflit public, causant des dommages au public en général et qui implique la collectivité.

Le juge Deschênes a cité divers cas de jurisprudence pour en venir à la conclusion que le défi à l'injonction dans le conflit des transports publics, qu'on avait fort bien pu traiter précédemment comme une matière civile, a évolué de telle sorte qu'il constitue maintenant un outrage relevant du code pénal. On sait que le juge James Huggessen a, le 27 août dernier, imposé des amendes en vertu du code de procédures civiles aux grévistes de la CTCUM.

Selon le juge Deschênes, étant donné les nouveaux défis — les nouvelles accusations, la grève qui se continue toujours — ces désobéissances ont basculé dans le domaine du droit pénal qui relève du Parlement d'Ottawa et doit être examiné par les juges de la cour du Banc de la Reine.

En vertu du code pénal l'outrage au tribunal peut amener des sentences de prison excédant le maximum d'un an prévu au code de procédure civile.

Mais pour le juge Deschênes, même si l'on procédait devant les tribunaux de compétence criminelle, cela ne réglerait pas le problème de fond. Et c'est là que le juge en chef, dépassant le cadre juridique se prononce sur les conséquences des conflits sociaux nouveaux inspirés selon lui par le rejet de l'autorité et la politisation des masses.

Dans cet important volet de son jugement, M. Deschênes dit essentiellement que la Cour supérieure n'entend pas faire les frais de ces problèmes sociaux nouveaux qui se traduisent par la désobéissance civile en se servant de la seule arme que lui donne le code, soit l'outrage au tribunal et il ajoute que de toute manière, c'est au pouvoir public à trouver les remèdes et non aux tribunaux.

Pour ce qui est des conflits entre individus le juge Deschênes croit que la procédure d'injonction constitue un bon remède au civil même s'il faut déplorer la croissance affolante du nombre de ces procédures devant nos tribunaux surtout parce que la loi veut donner un caractère

exceptionnel à la procédure d'injonction.

Dans le domaine des revendications collectives et publiques le juge Deschênes pense au contraire que la procédure en injonction est désuète étant donné l'esprit frondeur engendré par la politisation des masses. Il fait remarquer que la désobéissance massive est aujourd'hui acceptée et assumée et qu'il risque d'ébranler le mécanisme judiciaire dont l'aboutissement serait d'emprisonner tout le monde sans apporter le remède souhaité.

Le juge Deschênes a donc souhaité que les pouvoirs publics se servent de leur imagination pour trouver des solutions au lieu de se servir des tribunaux supérieurs comme arbitres des conflits de travail et des troubles sociaux.

Ce n'est pas, dit-il, par de semblables recours massifs à l'outrage au tribunal que l'on rapprochera les parties et que l'on ramènera dans les esprits un sentiment de soumission à la loi et de respect pour les décisions judiciaires.

Il a prolongé cependant l'injonction provisoire ordonnant le retour au travail des employés de la CTCUM au 26 septembre alors que la requête devrait être plaidée au mérite.

GERALD FORD

laire, il y a un an.

Le chef de l'exécutif, interrogé sur les révélations concernant le rôle de la CIA dans les affaires intérieures chiliennes, a assuré que le gouvernement Allende cherchait à détruire la presse et les partis d'opposition.

L'aide apportée par les Etats-Unis à ces partis et journaux d'opposition correspondait à l'intérêt du peuple chilien ainsi qu'à celui de l'Amérique, a souligné M. Ford.

Le président Ford a affirmé d'autre part qu'il n'a conclu aucun accord secret avec M. Nixon avant de l'amnistier et qu'en dépit de la réaction hostile d'une partie de l'opinion publique, il est convaincu que sa décision est dans l'intérêt de tous les Américains.

Enfin, le président Ford a affirmé énergiquement que les Etats-Unis ne vont pas vers une crise et que le gouvernement prendra les décisions nécessaires pour améliorer l'économie américaine.

Cette conférence de presse intervient au moment où le président Ford s'efforce de remonter le moral des dirigeants du Parti républicain à l'approche des élections législatives du mois de novembre.

LE CHAOS

pour les grévistes de cesser leur piquetage, à moins que la rencontre de ce soir, au ministère du Travail, ne donne des résultats.

Au sujet de cette rencontre, M. Pepin n'a pas laissé percevoir si cet ultime effort pouvait donner des résultats positifs. Il a toutefois indiqué que les discussions ont lieu non pas avec la CTCUM, mais avec le gouvernement.

M. Pepin a également laissé entendre que la reprise des discussions était prévisible, malgré le jugement Deschênes qui a été rendu ce matin sur la question des poursuites entreprises par la CTCUM contre des grévistes accusés d'outrage au tribunal. Selon M. Pepin, le jugement Deschênes ne nuit pas cependant. A propos de ce jugement, il a d'ailleurs déclaré qu'il s'agissait d'un jugement historique, et a proposé au juge Deschênes "qu'il fondera en inventant d'autres" comme lui.

Si les présents pourparlers donnent des résultats, il faut prévoir que la convocation de l'Assemblée nationale deviendra inutile. Cette convocation avait été annoncée par le bureau du premier ministre ainsi que par le ministre du Travail.

Au cours d'une conférence de presse, hier matin, M. Cournoyer a expliqué qu'il n'avait eu d'autres recours devant la rupture des négociations. A ce sujet, le ministre avait quand même laissé la porte ouverte à un règlement négocié du conflit, disant clairement qu'une loi spéciale serait proposée pour restaurer le transport en commun à Montréal, "si les circonstances demeurent ce qu'elles sont". Il avait précisé sa pensée en ajoutant qu'il espérait que les parties "vont comprendre qu'il y a des formules meilleures qu'une loi spéciale".

Rappelons qu'au cours de la fin de semaine, la CTCUM a fait une offre aux grévistes, mais bien indirectement puisque c'était par le biais des caissiers, au sujet de l'indexation des salaires. Ce point constitue le principal point de litige, et la CTCUM refuse toujours d'en discuter di-

rectement avec les grévistes.

Cette offre avait été jugée insatisfaisante. Et au cours de la nuit de dimanche à lundi, il y a eu des nouvelles discussions par personne interposée, c'est-à-dire entre le ministre du Travail et le directeur de la CSN. Au cours de la nuit, il semble qu'il y ait eu consultation des intéressés sur une formule de règlement mise au point par MM. Pepin et Cournoyer.

Cette formule, précise M. Cournoyer (et M. Pepin dira l'inverse), a été refusée par le Syndicat du transport de Montréal. Selon lui, il ne pouvait être alors en mesure de la proposer à la CTCUM.

Chacune des deux parties a été d'une discrétion presque exemplaire au sujet de cette formule. Il semble cependant que M. Cournoyer ait proposé un montant forfaitaire aux employés de la CTCUM, montant devant tenir lieu d'indexation des salaires. Du côté syndical on s'est dit prêt à accepter cette formule si on l'associait à la formule proposée plus tôt, au cours du week-end par la CTCUM. Le montant forfaitaire serait alors devenu une avance sur des augmentations éventuelles versées par la CTCUM en fonction de la hausse du coût de la vie. Cette contre-proposition se serait révélée inacceptable.

Quant à la loi spéciale, si jamais on doit y avoir recours, on ne sait pas exactement la forme qu'elle prendra. Selon M. Cournoyer, les légistes du gouvernement doivent soumettre trois projets de loi au conseil des ministres. Il est cependant assuré que cette éventuelle loi s'inspirera fortement de la loi qui, en 1969, avait forcé les policiers de Montréal à mettre fin à un arrêt de travail illégal.

Au niveau des sanctions, M. Cournoyer a dit envisager une décertification possible du syndicat. Pour ce qui est de l'indexation des salaires, il est hésitant à s'aventurer avec des compensations monétaires inscrites dans la loi.

Par ailleurs, M. Cournoyer a déclaré qu'il s'attendait à voir la loi spéciale respectée si elle était adoptée, même, a-t-il dit, si les grévistes n'ont pas respecté les lois ordinaires. Selon lui, la grève actuellement ne se fait plus contre la CTCUM, mais contre la population, qui, dit-il, a fait preuve d'une patience inouïe jusqu'à maintenant. M. Cournoyer pense que les grévistes perdent actuellement la sympathie du public et qu'ils forcent le gouvernement à recourir à une loi spéciale.

Le président Ford a affirmé d'autre part qu'il n'a conclu aucun accord secret avec M. Nixon avant de l'amnistier et qu'en dépit de la réaction hostile d'une partie de l'opinion publique, il est convaincu que sa décision est dans l'intérêt de tous les Américains.

Enfin, le président Ford a affirmé énergiquement que les Etats-Unis ne vont pas vers une crise et que le gouvernement prendra les décisions nécessaires pour améliorer l'économie américaine.

Cette conférence de presse intervient au moment où le président Ford s'efforce de remonter le moral des dirigeants du Parti républicain à l'approche des élections législatives du mois de novembre.

DÉCÈS

Noter s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

BABIN Vincent à Montréal, le 15 septembre 1974 à l'âge de 55 ans, est décédé, M. Vincent Babin, époux de Maria Richard. Les funérailles auront lieu jeudi le 19 septembre. Le convoi funéraire partira du Salon Urgel Bourgeois Limités No. 4737 rue Delormier, pour se rendre à l'église St-Louis de Gonzague où le service sera célébré à 10:00 heures, et de là au cimetière de l'Est lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COTE Julien, S.J. A l'Hôtel-Dieu de Montréal le 14 septembre 1974 à l'âge de 48 ans, est décédé, M. Julien Côté, S.J. Né à Montréal, il a fait ses études à St-Ignace de Rosemont, il est entré dans la Compagnie de Jésus en 1946 et fut ordonné prêtre en 1959. Vicaire à la paroisse de l'Immaculée-Conception il s'occupait depuis de nombreuses années des scouts et louvettes de la paroisse. Outre sa mère Mme Berthe Côté, il laisse dans le deuil ses frères: Léon, Donald, Gaston, Marcel, ses sœurs: Noëlla, Mme Jacques Duperron (Jeanne) Mme Maurice Brodeur (Yolande) Madeleine, Mme Claude Garceau (Germaine) neveux et nièces. Les funérailles auront lieu mercredi le 18 septembre. Le convoi funéraire partira du Salon Jean-Paul Marchand No. 4228 rue Papineau à 1 heures 45, pour se rendre à l'église de l'Immaculée-Conception où le service sera célébré à 2:00 heures, et de là au cimetière de la Communauté à St-Jérôme lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERNARD VALIQUETTE, A Montréal, le 14 sept. 1974 à l'âge de 61 ans, est décédé, M. Bernard Valiquette, il laisse dans le deuil ses enfants Hubert, Isabelle, épouse de Claude Rolland. Les funérailles auront lieu mercredi le 18 courant, à l'église crématore du cimetière Mont-Royal où le service sera célébré à 2:00 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Dons à l'Institut de cardiologie de Montréal 5.000 est Bélanger seraient appréciés.

Une "amnistie conditionnelle" aux déserteurs et aux insoumis

WASHINGTON (par l'AFP) — Le président Gerald Ford a signé hier une proclamation accordant une amnistie conditionnelle aux déserteurs et insoumis de la guerre du Vietnam.

Un conseil présidentiel de l'amnistie, composé de neuf membres, sera chargé d'examiner, cas par cas, la situation des déserteurs et insoumis qui en auront fait la demande avant le 31 janvier 1975 en se présentant aux autorités judiciaires.

Le décret créant ce comité indique qu'"en l'absence de circonstances aggravantes," il devrait recommander la clémence.

Mais cette clémence serait conditionnée par une période de service dans un corps civil, pour une durée n'excédant pas 2 ans, fixée par les autorités américaines.

Le président Ford demande également que le conseil commence par examiner le cas des intéressés qui sont déjà en prison et que ceux-ci soient libérés aussitôt que possible en attendant la décision du conseil.

Seuls bénéficieront de cette amnistie les actes de désertion ou d'insoumission commis entre la résolution du Golfe du Tonkin, le 4 août 1964, et la fin du retrait des forces américaines au Vietnam, le 28 mars 1973.

Un document publié par la Maison-Blanche indique que 15.500 insoumis et environ 12.500 déserteurs, dont 1.500 au Canada, pourraient être couverts par ce programme d'amnistie conditionnelle.

Les étrangers qui ont quitté les Etats-Unis pour échapper au service militaire ne pourront pas en bénéficier.

La proclamation du président Ford est accompagnée d'un document indiquant aux intéressés éventuels la manière de s'en servir avec les différentes autorités américaines auxquelles se présenter et leurs numéros de téléphone.

Le service civil dans lequel devraient servir les individus bénéficiant de l'amnistie serait semblable à celui que font déjà plus de 13.000 objecteurs de conscience employés à des tâches subalternes dans des hôpitaux, maisons de retraités et autres établissements d'assistance publique.

Le conseil présidentiel de l'amnistie sera composé de neuf personnalités appartenant à différentes opinions politiques et confessions religieuses.

Toutefois, M. Desmond Carragher, porte-parole des déserteurs américains en Suède, a vivement protesté hier contre la décision d'amnistie conditionnelle, comme d'ailleurs la plupart des intéressés.

"La décision du président Ford n'est pas une amnistie mais uniquement un allègement des peines", a déclaré M. Desmond Carragher. Il a précisé que ceux qui retourneraient aux Etats-Unis seraient obligés de se reconnaître coupables de délit "et de légitimer la guerre du Vietnam qui se poursuit encore et s'intensifie". Cette décision, a conclu M. Carragher, "est une revanche politique, sociale et culturelle des responsables de la guerre du Vietnam".

Au demeurant, l'annonce de l'octroi d'une amnistie conditionnelle aux déserteurs et insoumis a été accueillie par des réactions mitigées aux Etats-Unis même.

Au Congrès, les premières prises de position ont été en général favorables à la décision du président Ford et les rares opposants à cette mesure se sont contentés d'exprimer un désaccord de principe.

Le speaker de la chambre, Carl Albert (démocrate/Oklahoma) a approuvé cette mesure de clémence comme le leader de la majorité démocrate au Sénat, Mike Mansfield (démocrate/Montana).

Les représentants démocrates Edward Koch et Parren Mitchell, à l'origine d'un projet de loi d'amnistie, ont rendu hommage au président Ford pour sa décision.

On rappelle que des quinze milles insoumis concernés par la mesure d'amnistie conditionnelle, 8.700 ont été déjà inculpés, 4350 étaient en passe de l'être et une enquête avait été ouverte sur 2250 autres cas.

Parmi les insoumis inculpés, 4060 ont échappé aux recherches des autorités militaires et de la police. 3000 d'entre eux environ vivraient actuellement au Canada.

130 insoumis sont d'autre part emprisonnés après avoir été condamnés pour ne pas avoir répondu à leurs obligations militaires.

Québec veut être un bon employeur mais pas nécessairement le meilleur

QUÉBEC (Le Devoir) — "Le gouvernement du Québec, dans ses relations avec ses employés et ceux de ses partenaires, a pris comme objectif de ne pas se situer au niveau du meilleur employeur, mais plutôt au niveau d'un bon employeur."

Cet objectif constant de la politique salariale du gouvernement, le ministre de la Fonction publique l'a réitéré hier à la 7e Conférence sur les bénéfices sociaux, à Québec.

M. Oswald Parent, qui entreprendra bientôt une nouvelle ronde de négociations avec les employés du secteur public et parapublic, s'est bien défendu de faire connaître des maintenant les positions du gouvernement.

Mais il a fait deux affirmations lourdes de conséquences, à la veille du dépôt des projets de conventions collectives.

En premier lieu, tout comme en 1966, 1968 et 1972, le gouvernement ne se considère pas comme le meilleur employeur, "mais plutôt comme un employeur de même niveau que la bonne moyenne des employeurs de la province".

Ce principe va à l'encontre de l'une des revendications fondamentales des grandes centrales syndicales, selon qui le gouvernement devrait donner l'exemple et se situer à la fine pointe des employeurs, de telle sorte que les bons effets des conventions consenties aux employés publics se répercutent dans le secteur privé.

Le ministre, qui en sera à sa première expérience dans le secteur, estime par ailleurs que "les conventions collectives de travail intervenues en 1973 (au chapitre des bénéfices sociaux)

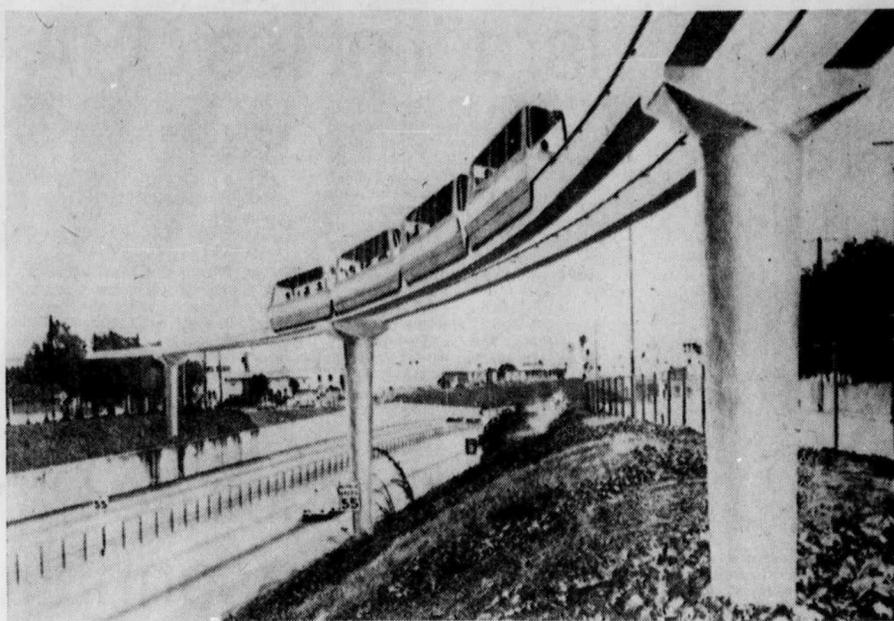
sont adéquates et permettent aux employés de remplir leur tâche avec dignité et (que) les employés peuvent consacrer plus de temps à leur travail, étant donné qu'une bonne part de leurs préoccupations sont éliminées".

M. Parent n'a fait qu'une autre évocation des prochaines négociations: "Nous n'avons pas l'intention, dit-il, de créer pour les employés des besoins artificiels. Nous croyons qu'ils sont en mesure de choisir leurs priorités et qu'il est seulement nécessaire de s'assurer que les montants consentis sont utilisés pour les fins prévues."

Le ministre n'a pas l'intention, du moins pour l'instant, de créer un système en vertu duquel l'Etat administrerait des régimes de retraite qui permettraient aux travailleurs de changer d'emploi sans perte de droits.

Finalement, M. Parent a fait connaître son aversion pour les régimes de revenus garantis, en ces termes: "Les efforts de tous, dit-il, devraient être consacrés à inciter les individus à travailler avec dignité plutôt que de prévoir des mesures de revenus garantis, de bien-être qui forcent presque les employés, surtout ceux de faible revenu, à choisir l'oisiveté et l'insouciance, laissant à l'Etat seul la responsabilité de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille."

Tandis que les Montréalais marchent ou font de l'auto-stop, à Toronto on parle de réseau de transports en commun par lévitation magnétique. Hier, la compagnie McDonnell Douglas des Etats-Unis a annoncé qu'elle participerait, avec la Société de développement des transports urbains d'Ontario, à la mise au point de ce système. La semaine dernière, le gouvernement albertain avait annoncé qu'il participerait financièrement à ces travaux. McDonnell Douglas a obtenu, en exclusivité pour les Etats-Unis les droits techniques du transport par lévitation magnétique. Dans moins d'un an, des prototypes fonctionneront sur le terrain de la Canadian National Exhibition, à Toronto. Sur photo d'une autoroute ontarienne, un artiste a dessiné ce que pourrait être ce mode de transport. (Téléphoto CP)



La FCSCQ donne son aval à un programme fort controversé

par Lise Bissonnette

La très sérieuse Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (FCSCQ) vient de donner son approbation, dans un important mémoire, à l'introduction définitive d'un programme de formation personnelle et sociale dans les programmes des cours élémentaire et secondaire.

C'est en 1972, que le ministre de l'Éducation du Québec autorisait, à titre expérimental, cet enseignement touchant à la formation personnelle, familiale, civique et économique. Au même moment, le ministre des Affaires sociales lançait en milieu scolaire un programme d'information sur la sexualité, le contrôle des naissances et les maladies vénériennes.

Ce deuxième volet de l'expérimentation avait soulevé des réactions froissant parfois la chasse aux sorcières, plusieurs commissions scolaires recevant des protestations ou questions de parents inquiets de la teneur du matériel didactique qui accompagnait ce programme. La FCSCQ décidait alors de tenir une vaste consultation sur l'ensemble de ces programmes, dont elle a fait connaître les résultats en août dernier, dans un mémoire remis au ministre de l'Éducation.

Non seulement la Fédération a-t-elle soumis un document de consultation à toutes les commissions scolaires du Québec mais elle a aussi étudié les expérimentations faites dans trois commissions, dont la CECM, ainsi que dans quelques institutions secondaires. Cette étude a démontré qu'on avait préféré le plus souvent ne suivre que de très loin le programme mis au point par le ministère, et procéder plutôt à des adaptations locales.

C'est pourquoi la Fédération, si elle approuve l'implantation d'un programme de formation personnelle et sociale dès 1975, souhaite qu'il s'agisse d'un "programme-ressources", ne fournissant que des indications de contenus et veillant surtout à proposer des instruments de travail et d'animation, qui pourront par la suite être modifiés par le milieu lui-même.

L'occasion était belle pour rappeler au ministère les vœux d'autonomie des commissions scolaires qui croient ce programme tout indiqué pour commencer à prendre une autorité véritable sur le contenu même des programmes institutionnels, sur les modalités et le calendrier d'implantation qui les

accompagnent. De plus, les commissions jugent que la "participation des parents et du milieu est une condition essentielle à l'implantation et à la réalisation" d'un tel programme.

Comme l'expliquait M. Mario Laliberté, de la FCSCQ, la grande latitude réclamée ici pour les instances locales laisse ouvert le problème, toujours critique, de l'éducation sexuelle. "C'est au milieu lui-

même de décider, selon l'analyse de ses besoins, s'il est prêt à passer à un tel enseignement formel. Là où il y a résistance des parents, nous ne réclamerons certainement pas la coercition", déclare-t-il.

On peut donc s'attendre à ce que le ministère évite lui aussi d'instituer un enseignement obligatoire de cette sorte, ce qui pourrait décevoir les didacticiens de la sexologie qui attendent avec patience, depuis au-

déjà de cinq ans, l'ouverture de débouchés en milieu scolaire. Soulignons que c'est la toute première fois que la FCSCQ se penche de façon aussi approfondie sur des problèmes d'ordre pédagogique, alors qu'elle s'é-

tait jusqu'ici intéressée surtout à l'administration scolaire. Expérience probante, selon M. Laliberté, qui s'est faite en liaison étroite avec les comités d'école et devrait continuer, sur d'autres sujets, avec eux.

Un 753ème anniversaire chez les franciscains

Toute la famille franciscaine de l'archidiocèse de Montréal se prépare à fêter, le 4 octobre, le 753ème anniversaire de la fondation de l'Ordre séculier franciscain fondé par François d'Assise en 1221, à la demande d'une multitude de chrétiens qui voulaient vivre leur vie dans la spiritualité du Petit Pauvre d'Assise.

Tous les membres du 3ème Ordre, laïcs et clercs, religieux et religieuses du 2ème et du 1er Ordre sont invités à se rendre à la cathédrale de Montréal où le programme débutera à 19 heures.

Il y aura récitation du chapelet suivie d'une concélébration de l'Eucharistie et d'une allocution de Son Excellence Mgr Paul Grégoire, archevêque de Montréal. Il y aura ensuite rencontre fraternelle au sous-sol de la cathédrale.

Plus de 2 millions d'hommes et de femmes de nationalités différentes font partie de la famille franciscaine dans le monde.

Au Québec, l'Ordre franciscain compte quelque 50,000 membres, dont 4,766 dans l'archidiocèse de Montréal. Ils sont répartis dans 50 Fraternités, dont 32 de langue française et trois de langue anglaise pour l'obédience franciscaine 14 de langue française pour l'obédience capucine et deux de langue anglaise pour l'obédience conventuelle.

L'Ordre séculier de Saint-François est un ordre de vie évangélique dont la règle se résume dans les Béatitudes du Sermon sur la montagne, et il est placé sous l'autorité de la Sacrée Congrégation des religieux.

Subventions aux traducteurs

OTTAWA (PC) — Le secrétaire d'Etat a annoncé l'octroi de neuf subventions, d'un montant global de \$30,414, au bénéfice d'associations à but non lucratif, pour les assister à assumer les coûts des services d'interprétation simultanée et de traduction de leurs principaux documents.

PSST !!!
Peugeot 504 GL
 Au prix spécial 1974
 Radio, anti-rouille
 6 roues 6 pneus
 Michelin
 (2 pneus neige inclus)
 Hâtez-vous
 avant augmentation
 25 au gallon jaune

Biarritz

10825, Racette - 323-1900

Il y a toute une différence entre une montre de \$60 et une autre de \$3,250. C'est pourquoi Mappins offre les deux.



La montre de \$60 est fabriquée en Suisse pour Mappins: mouvement de 17 rubis, boîtier et bracelet d'une élégance sobre. Elle fait partie d'une série de montres Mappins, valant jusqu'à \$1,000, qui se donnent ou se portent avec une fierté légitime.

La montre de \$3,250 est fabriquée par Vacheron Constantin, de Genève, la plus ancienne firme d'horlogerie au monde. Mappins s'enorgueillit d'être la seule bijouterie canadienne à offrir cette oeuvre d'art. Il s'agit de la montre la plus mince jamais produite: son mouvement ne mesure que 1.64mm de profondeur. Comme toutes les montres de cette marque, elle est presque entièrement fabriquée à la main et l'or 22 carats constitue la majeure partie

du matériel utilisé. Cette recherche de perfection nécessite environ six mois de travail et limite la production de Vacheron Constantin à moins de 10,000 montres par année. D'où son exclusivité et sa grande valeur.

Chez Mappins, nous offrons ces deux montres pour une seule raison. Nous croyons que le choix d'une montre, ou de tout autre de nos articles, doit se faire selon les critères personnels de l'acheteur. Notre rôle est simplement de vous offrir ce qu'il y a de mieux au monde. Quel qu'en soit le prix.



Mappins

Quel que soit votre choix.

Vous trouverez un magasin Mappins dans les principales villes du Canada.
 1000 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal

SARAGUAY-la-FORÊT
 (près Cartierville)
 SITE
 RÉSIDENTIEL / EXCLUSIF

NOUS CONSTRUONS SUR COMMANDE

La résidence de votre
 A l'endroit de votre
 Magnifiques terrains
 (Ce sont les derniers lots prêts à construire)

IDÉAL PROFESSIONNELS
 737-2608

Schmidt sera le mois prochain à Moscou

BONN (par l'AFP) — Le chancelier ouest-allemand Helmut Schmidt a annoncé hier, au cours d'une conférence de presse, qu'il se rendrait du 28 au 31 octobre en URSS à l'invitation des dirigeants soviétiques.

L'invitation, adressée à M. Willy Brandt lorsqu'il était chancelier, avait été renouvelée au chancelier Helmut Schmidt. La date a été fixée au cours des entretiens entre le chancelier et le ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Andreï Gromyko, lors de sa visite à Bonn dimanche et hier.

Au demeurant, les ministres des Affaires étrangères de l'Union soviétique et de la République fédérale d'Allemagne ont enregistré avec satisfaction l'évolution favorable des relations entre les deux pays dans le domaine du commerce et de la coopération économique.

MM. Andreï Gromyko et Hans Dietrich Genscher ont, selon le communiqué publié à l'issue de la visite de M. Gromyko, relevé que le traité germano-soviétique de 1970 "a fait ses preuves", et "réaffirmé le désir réciproque d'approfondir et d'élargir leurs relations dans différents domaines".

Les deux ministres des Affaires étrangères ont également affirmé leur volonté de contribuer au succès des négociations sur la sécurité et la coopération en Europe, ainsi que sur la réduction des forces et des armements en Europe centrale.

MM. Genscher et Gromyko ont par ailleurs insisté sur l'importance du voyage officiel du chancelier Schmidt à Moscou, prévu pour cet automne.

Le communiqué souligne que les ministres ont poursuivi les discussions sur l'application du statut quadripartite à Berlin. Ils ont réaffirmé "la nécessité de la stricte observation et de la pleine application de l'accord".

On pense à Bonn que les entretiens de M. Gromyko avec M. Genscher et surtout avec le chancelier Schmidt ont permis de rapprocher les points de vue concernant l'inclusion de Berlin-Ouest dans les traités et accord germano-soviétiques.

Le rapprochement concerne également le problème du rapatriement des citoyens soviétiques de souche allemande.

Israël et les USA visent à isoler Damas

(par l'AFP) — Le Yedioth Aharonoth cite sous une grosse manchette les déclarations d'un "très haut fonctionnaire du département d'Etat" faites à son envoyé spécial à Washington: "Un des buts essentiels que doit à présent poursuivre la politique américaine et israélienne est d'isoler la Syrie, afin que, si les hostilités reprenaient sur le Golan, elle soit obligée de combattre seule contre Israël", déclare notamment le haut fonctionnaire.

Il laisse entendre qu'il estime "cette éventualité comme probable dans quelque six mois", et se dit "convaincu qu'une telle confrontation se terminerait par une victoire décisive d'Israël". Mais, note-t-il, "pour isoler la Syrie il faudrait que des progrès substantiels soient réali-

sés, dans la seconde phase des négociations avec l'Égypte, et que quelque chose bouge, ne serait-ce que symboliquement, avec la Jordanie".

Le haut fonctionnaire ajoute, selon Yedioth, que "Washington se sent obligé de donner quelques encouragements aux Palestiniens, afin qu'ils ne misent pas uniquement sur l'Union soviétique".

Pour sa part, M. Yitzhak Rabin, premier ministre israélien, dresse dans une interview accordée au quotidien Davar le bilan de sa visite aux États-Unis et souligne qu'elle n'a apporté "aucun changement" dans son point de vue sur l'ordre des priorités dans les négociations et qu'elle l'a même "encore renforcé".

Le premier ministre israélien note éga-

lement qu'il ne croit pas que "les États-Unis puissent s'opposer à une résolution favorable à l'OLP, qui serait acceptée à une large majorité par l'Assemblée générale de l'ONU". Toutefois, souligne M. Rabin, "aucune résolution des Nations unies sur l'OLP n'est susceptible d'altérer d'un iota la politique israélienne, qui est de s'opposer à la participation de l'OLP à toute négociation en vue de résoudre le conflit israélo-arabe".

M. Rabin met également en garde ceux des Israéliens qui sont partisans d'une attitude inflexible dans les négociations "car une telle attitude, dit-il, pourrait réduire la bonne volonté des Américains de nous aider".

Le premier ministre estime qu'il est possible de parvenir par étapes à une paix

avec l'Égypte et la Jordanie, mais pas avec la Syrie.

Quant à lui, le ministre de la Défense israélien, M. Shimon Peres, dans une interview accordée au Yedioth Aharonoth à l'occasion du Nouvel An juif, déclare que "les forces de défense d'Israël sont redevenues égales à elles-mêmes par leur esprit, et plus fortes que jamais sur les plans qualitatif et quantitatif. Néanmoins, le rapport des forces entre Israël et les pays voisins demeure de un à trois en faveur des Arabes en ce qui concerne les effectifs et de un à quatre en leur faveur en ce qui concerne l'équipement, donc sensiblement ce qu'il a toujours été. Parlant du danger d'une reprise des hostilités, M. Peres souligne que "les Syriens et les extrémistes palestiniens s'ef-

forcent de déclencher au plus tôt une telle guerre. Le fait que les Syriens ont reçu des Mig 23 et des missiles Scud a encore renforcé leurs tendances agressives". Mais les Égyptiens ne paraissent pas intéressés à la reprise de la guerre, et le fait est qu'ils reconstruisent les villes du canal et travaillent à la réouverture de la voie d'eau. "Pourtant, si une guerre éclatait et que les Égyptiens y participent, on peut espérer que les Arabes seraient assez raisonnables alors pour ne pas bombarder les agglomérations israéliennes avec leurs missiles sol-sol à longue portée: ils ne sauraient ignorer qu'ils ont eux aussi des agglomérations vulnérables".

Pendant ce temps, la délégation palestinienne chargée de préparer l'inscription de la question palestinienne à la prochaine assemblée générale de l'ONU a quitté Beyrouth pour New York.

La délégation palestinienne a annulé au dernier moment la conférence de presse qu'elle devait donner hier à midi, et qui avait été annoncée par l'agence palestinienne d'informations Wafa.

Pour le quotidien Moharrer (proche de la résistance palestinienne), le président Sadate a invité au Caire M. Yasser Arafat, leader de l'OLP, "afin d'examiner la coordination des positions égyptienne et palestinienne avant la réunion de l'assemblée générale de l'ONU".

Selon ce journal, un communiqué égypto-palestinien sera publié au terme de cette visite, dans lequel "l'Égypte pourrait revenir sur le texte du communiqué égypto-jordanien, en raison de la tiédeur qui règne actuellement dans les relations entre Le Caire et Amman".

Le communiqué égypto-jordanien, rappelle-t-on, avait suscité les protestations des Palestiniens car il prévoyait que "l'OLP représente les Palestiniens à l'exception de ceux vivant en Jordanie".

Enfin, Israël a porté plainte aux Nations unies, à la suite de l'intrusion à deux reprises, la semaine dernière, de deux dragueurs de mines soviétiques dans les eaux sous contrôle israélien, dans le golfe de Suez. Toutefois, ces violations ne sont pas considérées par Israël comme aussi graves que les précédentes, qui avaient été marquées d'incidents.

Israël ajoute-t-on, a également protesté auprès de l'ONU au sujet de nouvelles violations par la Syrie de l'accord de désengagement. Les forces syriennes ont, en effet, introduit vingt chars supplémentaires dans la zone où il est prévu que les armements doivent être limités. Les Syriens, en outre, se sont refusés à ramener en arrière les mortiers lourds qu'ils y ont installés, précise-t-on.

De source militaire israélienne, on souligne que les Égyptiens pour leur part respectent scrupuleusement les clauses du désengagement. On indique de même source qu'au cours d'un exercice de traversée du canal, la semaine dernière, les forces égyptiennes ont veillé à ce que le nombre de chars passant sur la rive orientale n'excède pas celui autorisé par les accords.

La clémence de Pinochet ne toucherait pas les personnalités de premier plan

SANTIAGO (par l'AFP) — Les personnalités de premier plan de l'Unité populaire détenues par la junte, parmi lesquelles l'ex-secrétaire général du PC chilien, M. Luis Corvalan, ne bénéficieraient pas des mesures de clémence annoncées le 11 septembre par le général Pinochet, estimait-on dans les milieux diplomatiques de la capitale chilienne. Ces personnalités verraient leur cas examiné individuellement. Les autorités pourraient soit les déferer aux tribunaux civils ou militaires, soit les élargir, comme pour l'ancien ministre de la Défense du président Allende, le socialiste Orlando Letelier, autorisé le 10 septembre à quitter Santiago pour le Venezuela.

Si le chef de l'Etat n'a pas indiqué à quelle date commenceraient les premières libérations, ni le nombre des détenus qui bénéficieraient des mesures de clémence — 4.000 selon le comité national d'aide aux réfugiés — il semble bien en tout cas que la réponse de l'URSS et de Cuba au défi du général Pinochet de libérer un nombre équivalent de prisonniers ne conditionne pas la libération des détenus chiliens.

C'est ce qu'a assuré à l'AFP Robert Pinet, un avocat français représentant une organisation de juristes chrétiens venu s'informer de la situation au Chili. "J'ai reçu des assurances dans ce sens du général Benavides, ministre de l'Intérieur", a-t-il affirmé.

Dans les milieux diplomatiques de Santiago, l'impression était que le défi du 11 septembre du général Pinochet à l'URSS et à Cuba devait être interprété comme une manœuvre destinée à redorer le blason du Chili en opposant la "clémence"

de la junte à la "propagande du communisme international".

"Nous savons bien que Cuba ou l'URSS ne libéreront pas un seul des milliers de détenus qui végètent dans leurs prisons", écrivait dimanche l'éditorialiste du journal La Tercera, mais il s'agit de rappeler aux hommes d'Etat de certains pays qu'ils ont oublié, frappés qu'ils sont d'une incroyable amnésie, ce qui se passe en URSS et à Cuba".

Mme Allende accuse Kissinger

LONDRES (AP et AFP) — "Le secrétaire d'Etat américain Henry Kissinger est le responsable du complot qui a renversé le gouvernement légal du Chili", a déclaré hier la veuve du président Allende au cours d'une conférence de presse.

"Ce ne sont ni la ITT, ni la CIA qui sont les premiers responsables de l'installation de la junte militaire du général Pinochet", a-t-elle ajouté.

Mme Hortensia Allende, qui était accompagnée de M. Harald Edelstam, l'ancien ambassadeur du Suède au Chili, accomplit actuellement un tour du monde pour faire campagne en faveur de la restauration de la démocratie au Chili et collecter des fonds pour les réfugiés chiliens.

"Je suis ici pour demander le soutien du gouvernement travailliste britannique, a-t-elle annoncé. Je n'ai pas demandé à la Grande-Bretagne de rompre ses relations

diplomatiques avec le Chili, mais j'ai demandé au gouvernement britannique d'interdire toute aide ou échange diplomatique, politique, culturelle, commerciale ou technique avec ce pays."

La veuve de l'ancien président chilien doit ensuite se rendre en Autriche, puis en Suède, où le premier ministre M. Olaf Palme doit lui remettre un chèque de \$100.000 collectés en Suède pour les réfugiés.

"Il est très important que l'envoi d'armes et de matériel de guerre au Chili soit interdit. Le Chili est un des pays les mieux armés d'Amérique latine, et qui la junte veut-elle combattre? L'Argentine, la Bolivie, le Pérou? Non, elle combat le peuple chilien qui réclame sa liberté", a-t-elle déclaré.

Pour sa part, M. Edward Korry, ambassadeur américain au Chili d'octobre

1967 à octobre 1971, affirme que les États-Unis tentèrent durant son mandat, d'établir un "modus vivendi" et firent preuve d'une attitude "extraordinairement souple" avec les autorités de Santiago. Dans une interview au New York Times, l'ancien diplomate déclare qu'il lança en 1971, une mise en garde au président Allende quant ce dernier revint sur presque tous les engagements qu'il avait pris. M. Korry attira l'attention du chef d'Etat chilien sur la menace d'un blocage des crédits internationaux à son pays. Il décrit ses efforts pour coopérer avec le régime du président Allende, et confirme le témoignage qu'il fit l'an dernier devant la sous-commission sénatoriale pour les Affaires étrangères. Il avait à cette occasion déclaré que durant les quatre années de mandat, les États-Unis n'avaient tenté d'influencer aucun membre du Congrès chilien. M. Korry précise à ce propos qu'il dément toute "influence au sens de prévarication".

1967 à octobre 1971, affirme que les États-Unis tentèrent durant son mandat, d'établir un "modus vivendi" et firent preuve d'une attitude "extraordinairement souple" avec les autorités de Santiago. Dans une interview au New York Times, l'ancien diplomate déclare qu'il lança en 1971, une mise en garde au président Allende quant ce dernier revint sur presque tous les engagements qu'il avait pris. M. Korry attira l'attention du chef d'Etat chilien sur la menace d'un blocage des crédits internationaux à son pays. Il décrit ses efforts pour coopérer avec le régime du président Allende, et confirme le témoignage qu'il fit l'an dernier devant la sous-commission sénatoriale pour les Affaires étrangères. Il avait à cette occasion déclaré que durant les quatre années de mandat, les États-Unis n'avaient tenté d'influencer aucun membre du Congrès chilien. M. Korry précise à ce propos qu'il dément toute "influence au sens de prévarication".

La crise chypriote fait trébucher le cabinet turc

ANKARA (par l'AFP) — L'avenir de Chypre a fait capoter la coalition gouvernementale turque, vieille de sept mois, entre le Parti républicain du peuple (PRP) de M. Bulent Ecevit et le Parti du salut national (PSN) de M. Necmettin Erbakan.

En annonçant hier sa décision de présenter aujourd'hui la démission du gouvernement, M. Ecevit a mis en cause des déclarations de M. Erbakan qui visaient à faire croire que la Turquie avait "d'autres desseins sur Chypre que ceux qui

constituent réellement sa politique."

Le premier ministre évoquait ainsi, sans la mentionner, une déclaration du vice-premier ministre, selon laquelle "la seule solution serait le partage de l'île". M. Ecevit de son côté n'a cessé de répéter que la Turquie respecterait l'intégrité et l'indépendance de l'île.

M. Ecevit a par ailleurs justifié ainsi sa décision de ne pas confier à M. Erbakan l'interim de la présidence du conseil pendant son voyage en

Scandinavie, qui a constitué pour le vice-premier ministre un véritable camouflet.

Le différend a éclaté au grand jour lorsqu'à la fin de la semaine dernière, M. Ecevit, devant aller pour quinze jours en Scandinavie, a annoncé qu'il allait confier l'interim de la présidence du conseil à M. Orhan Eyuboglu, secrétaire général de son parti, et ministre d'Etat, et non pas au vice-premier ministre M. Necmettin Erbakan, comme il aurait paru logique de le faire.

"Qu'il aille en Scandinavie en tant que chef du gouvernement démissionnaire", s'était exclamé alors M. Erbakan devant les journalistes.

Il est vrai que le chef du Parti islamiste cherchait depuis quelques semaines à démolir l'image de "héros national" que le public se fait de M. Ecevit en Turquie, et insinuait à qui voulait l'entendre, que c'est uniquement grâce à l'insistance des ministres appartenant au PSN que le débarquement à Chypre avait été décidé.

L'union contre nature entre une formation social-démocrate et un parti qui prêche le retour aux institutions islamiques de l'empire ottoman a vécu.

Pour l'avenir, étant donné la composition actuelle du Parlement où aucune formation n'a la majorité, M. Ecevit ne voit que la possibilité de nouvelles élections.

Une nouvelle coalition, avec cette fois le Parti démocrate et le Parti de la confiance, tous deux d'extrême-droite, mais laïcs, paraît-elle possible au premier ministre en vue d'obtenir la dissolution de la Chambre et des élections en décembre, ou se prononcera-t-il en faveur d'un gouvernement minoritaire du PRP qui chercherait à obtenir une dissolution avant le mois de mai?

Il est probable qu'au cours de leur entretien d'hier matin, M. Fahri Koruturk, président de la république, a demandé à M. Ecevit de lui apporter une solution de rechange pour que dans l'actuelle tension, due à l'affaire de Chypre, la Turquie ne reste pas longtemps sans gouvernement.

C'est pour cette raison, indique-t-on à Ankara, qu'annoncé hier sa décision de principe de démissionner, et non sa démission pure et simple attendue pour aujourd'hui seulement.

SCIENCE
COURS PAR CORRESPONDANCE

Vous pouvez vous inscrire aux cours suivants: Ils comportent les mêmes crédits universitaires que les cours donnés sur le campus. Les cours débuteront le 30 septembre, 1974. L'inscription ne sera pas acceptée après le 11 octobre, 1974.

ASTR 1000F ASTRONOMIE GÉNÉRALE
Cours de base offert en langue française. Ce cours est destiné aux étudiants et aux professeurs d'écoles et à tous ceux qui désirent un contact intéressant avec la science contemporaine. On insistera sur l'évolution des connaissances astronomiques.

Pour informations supplémentaires s'adresser à:
Dr. R. Loclair, Directeur de L'Institut d'Astronomie,
Université Laurentienne,
Sudbury, Ontario, P3E 2C6

Le secrétaire général, à la même adresse, vous fera parvenir sur demande les formules d'inscription.

Voici la liste des cours par correspondance offerts en langue anglaise:

ASTR 1000 E GENERAL ASTRONOMY
ASTR 2000 E ASTRONOMY AND ASTROPHYSICS
CHEM 1000 E GENERAL CHEMISTRY
CHEM 1030 E CHEMISTRY IN THE MODERN WORLD
CHEM 2425 E ORGANIC CHEMISTRY
CHEM 3527 E INTERMEDIATE PHYSICAL CHEMISTRY
PHYS 1000 E GENERAL PHYSICS
PHYS 1050 E PATTERNS IN ENVIRONMENTAL SCIENCE
PHYS 2006 E INTRODUCTORY ELECTRICITY AND MAGNETISM
PHYS 3086 E PHYSICAL METEOROLOGY

pour informations supplémentaires s'adresser au Dr. W. M. Pasika, professeur de chimie, Université Laurentienne, Sudbury, Ontario.

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du journal LE DEVOIR

à Repentigny
Saint-Jean
Saint-Lambert
Brossard
Candiac
Langueuil

844-3361

Une guérilla démantelée au Mexique?

MEXICO (AFP) — Trente membres de la Brigade paysanne du parti des pauvres, organisation responsable de l'enlèvement du sénateur mexicain Rubens Figueroa, ont été tués et une trentaine d'autres arrêtés par les forces armées mexicaines au cours de l'engagement qui a permis le 8 septembre la libération du sénateur, a annoncé le journal El Sol de Mexico.

Le quotidien, qui se réfère à une "volumineuse documentation du gouvernement", précise que le groupe de guérilleros, dirigé par Lucio Cabanas, comprenait 150 hommes divisés en trois groupes. Il semble toutefois que Cabanas n'ait pas participé à l'affrontement avec les soldats.

Le sénateur Figueroa a affirmé pour sa part que le chef guérillero était mêlé au trafic de drogue dans l'Etat de Guerrero, au sud de Mexico, considéré comme l'une des principales zones de production de marijuana au Mexique.

L'eau-de-vie du tonnerre des dieux

METAXA

BRANDY

IMPORTÉ DE GRÈCE

Vendue partout au Canada par Les Distilleries Schenley du Canada, Ltée

ÉTUDIANTS! ENSEIGNANTS!

LE DEVOIR une source de documentation indispensable

	DURÉE	CANADA	ÉTATS-UNIS
ABONNEMENT SCOLAIRE	7 MOIS	\$25.00	\$29.00
	8 MOIS	\$28.00	\$33.00
	9 MOIS	\$31.00	\$36.00
	10 MOIS	\$34.00	\$39.00

MODE DE PAIEMENT chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR

S.V.P. Remplir ce coupon et nous le faire parvenir à: LE DEVOIR, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9, (Québec).

Ci-inclus, \$ pour un abonnement scolaire de mois à compter du

NOM

ADRESSE

Partout... pour nous Radio-Canada est là!

Le 60
Plus d'un million de téléspectateurs regardent ce grand magazine hebdomadaire. Une présence vivante et dynamique au sein des principaux événements.

Le 60
Ce magazine se distingue par le nombre, la variété et le traitement des sujets mis en lumière. Le 60 se préoccupera notamment, cette saison, de la santé, de l'alcoolisme, du cancer, etc.



Le 60
Animateur: Pierre Nadeau, avec les concours des reporters-interviewers: Guy Lamarche, Claude-Jean Devireux, René Mailhot, Michel Pelland, de même que des journalistes du Service des nouvelles et des correspondants de Radio-Canada au pays et à l'étranger.

Le 60
Équipe de réalisation: Pierre Castonguay, coordonnateur, François Brunet, Robert-V. Dubuc, Georges Dufresne, Renaud Gariépy, Claude H. Roy, Jean Saint-Jacques.

Le 60
le mardi de 21h30 à 22h30.

A la télévision de Radio-Canada

Les Provos abattent deux juges à leurs domiciles à Belfast

BELFAST (Reuter et l'AFP) — La branche provisoire de l'Armée républicaine irlandaise, IRA, a revendiqué hier le meurtre de deux éminents magistrats nord-irlandais, abattus à leurs domiciles de Belfast, en début de matinée.

L'IRA a qualifié dans un communiqué ses victimes de "rouages de la machine de guerre britannique".

L'association nord-irlandaise des droits civils a quant à elle violemment condamné de tels actes qui "ne peuvent avoir pour effet que d'ouvrir la porte aux meurtres sectaires et barbares".

Les deux victimes, le juge Rory Conaghan et le juge de paix Martin McBirney, s'étaient tous deux fait connaître en président des audiences relatives aux activités des extrémistes catholiques et protestants.

Le juge Conaghan a été abattu, sur le pas de sa porte, d'une seule balle à la tête, sous les yeux de sa fille de huit ans, par un jeune homme qui s'était fait passer pour un facteur et qui a pris la fuite en voiture. Le juge Conaghan était catholique.

De son côté, le juge McBirney, protestant, a été abattu de deux balles,

donné une à la tête, alors qu'il préparait son petit déjeuner dans sa cuisine. Le tueur s'est également enfui en voiture. Le juge McBirney était un ancien président du Parti travailliste d'Irlande du Nord.

La police a immédiatement entrepris des recherches en vue de retrouver les deux tueurs. La voiture utilisée par l'un d'entre eux a déjà été retrouvée.

Depuis 1971, on dénombre une quinzaine d'agressions contre des magistrats d'Ulster. En octobre 1972, un autre juge de paix, M. William Staunton, catholique, avait ainsi été abattu alors qu'il conduisait ses enfants à l'école.

En avril dernier, le juge Garrett McGrath, un autre magistrat catholique, avait été blessé devant son cottage par plusieurs balles.

Les autres agressions ont été commises à l'aide de bombes ou de lettres piégées.

Les responsables de la sécurité dans la province avaient pris des mesures pour protéger les représentants de la justice, mais, croit-on savoir, les juges Conaghan et McBirney avaient tous deux refusé les services de gardes du corps armés.

Unité nationale et paix sociale Wilson présente son manifeste électoral

LONDRES (par l'AFP) — M. Harold Wilson a donné hier en fin d'après-midi le véritable coup d'envoi de la campagne électorale en Grande-Bretagne en présentant lui-même le manifeste électoral grâce auquel le Labour espère remporter les élections générales, désormais imminentes.

Dans tous les milieux politiques, on s'attend en effet que la consultation aura certainement lieu le 10 octobre, et que le premier ministre annoncera officiellement la date dans le courant de la semaine, peut-être dès demain.

Très attendu, le manifeste travailliste était largement connu d'avance puisque

le gouvernement avait annoncé qu'il y inclurait tous les projets qu'il a récemment rendus publics.

Sans le double thème de l'unité nationale et de la paix sociale, symbolisé par le contrat social avec les syndicats, le programme travailliste comprend certaines réformes très avancées: un plan de nationalisation de certaines industries (chantiers navals, aéronautique, ports de commerce), l'institution d'un système d'accords Etat-entreprises conclus pour trois ans, la municipalisation des terrains à bâtir afin de freiner la spéculation immobilière, et à terme, une forte majoration des retraites des salariés qui seront indexées

au coût de la vie.

Les travaillistes se sont également engagés à accorder une large dévolution de pouvoirs à l'Ecosse et au Pays de Galles afin de contrer les élans nationalistes locaux qui risquent d'empêcher une nouvelle fois l'un des deux grands partis d'élire la majorité des sièges à la Chambre des Communes.

Le peuple britannique sera appelé également à prononcer le "verdict final" sur le maintien de la Grande-Bretagne dans le marché commun dans un délai de 12 mois après les prochaines élections générales.

Le manifeste travailliste affirme que

les électeurs seront appelés à voter sur le problème mais ne précise pas s'ils seront consultés par voie de référendum ou d'élections générales.

"La décision du peuple britannique devra être suivie par le gouvernement", affirme le manifeste.

Le manifeste mentionne d'autre part les "dures négociations" qui sont en cours à Bruxelles. Mais à aucun moment il ne parle d'une "renégociation" et encore moins, d'une "renégociation fondamentale" des conditions d'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun comme ce fut le cas dans le manifeste travailliste de février dernier.

L'avènement des militaires inquiète l'Ethiopie

ADDIS ABEBA (AFP) — Pour la première fois depuis la déposition de l'empereur Haïlé Sélassié jeudi dernier, des membres du comité de coordination militaire appartenant à diverses unités ont accepté de venir discuter avec plusieurs milliers d'étudiants réunis sur le terrain de sport de la faculté des sciences d'Addis Abeba. Le forum s'est déroulé sans incident et le dispositif de sécurité de l'armée et de la police n'est pas intervenu.

La plupart des milliers de jeunes participants se sont séparés calmement tandis que deux groupes de deux à trois cents étudiants et lycéens ont parcouru certaines rues de la haute ville au pas de course, en scandant: "nous voulons un

gouvernement civil".

Après avoir quitté la place "Arat Kilo" — c'est-à-dire la place du kilomètre quatre appelée aussi Place de la révolution — l'un de ces groupes a parcouru l'avenue

commerçante qui porte encore le nom de Haïlé Sélassié. Ralentissant la circulation, les manifestants n'ont pas modifié leur allure pour atteindre le quartier de la "piazza". C'est plutôt dans une ambiance de carnaval que se déroulait cette manifestation que la plupart des passagers des voitures et certains passants regardaient en souriant.

L'image des actuels dirigeants militaires de l'Ethiopie entourée par la masse des étudiants et lycéens et discutant calmement avec eux à d'autant plus retenu l'attention que, dans la matinée, les forces de l'ordre avaient empêché un groupe de deux cents étudiants de défiler en pro-

clamant leur désaccord avec le gouvernement militaire provisoire.

C'est pourtant les appréhensions des étudiants au sujet de l'installation des militaires au pouvoir qui a été le thème central des discussions du dialogue étudiants-armée.

Les étudiants veulent essentiellement une "démocratisation" du comité de coordination des forces armées, la liberté d'expression, un gouvernement civil et la proclamation d'une république socialiste. Les militaires se sont efforcés de les rassurer sur leurs intentions et ont demandé qu'on leur "accorde du temps" pour mettre en oeuvre la révolution.

Une colère verte à Neuf

PARIS (AP) — Dans toute l'Europe, les agriculteurs ont manifesté hier pour réclamer une revalorisation des prix agricoles.

Ces manifestations ont été essentiellement caractérisées par des défilés de tracteurs qui ont perturbé la circulation sur les grands axes, dans la matinée.

En France, le président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, M. Michel Debatisse, avait

donné des consignes à ses adhérents pour que les manifestations gênent le moins possible les automobilistes et la rentrée des classes et pour que les défilés aient lieu dans la matinée, à partir de 10h30. Il leur avait également recommandé de faire preuve de la plus grande courtoisie.

Aux frontières, des rencontres symboliques ont eu lieu entre agriculteurs français, belges, luxembourgeois, allemands et italiens.

Les agriculteurs réclament un relèvement des prix agricoles de huit pour cent à partir du 1er octobre, alors que la commission économique de la CEE ne prévoit que quatre pour cent. Le problème des agriculteurs devait être examiné hier par le Parlement européen, exceptionnellement réuni à Luxembourg.

Le but des manifestations à travers l'Europe était de mieux informer l'opinion des problèmes paysans.

En milieu d'après-midi hier aucun incident n'avait été signalé, les manifestations se déroulant partout dans le calme.

Un peu partout, des pétitions ont été déposées dans les mairies et les préfectorats et un tract destiné à l'opinion publique, commun aux neuf pays, a été distribué.

À la veille de la réunion des ministres des neuf, l'ancien ministre belge des Finances, le baron Jean-Charles Snoy, a réclame un changement complet de la politique agricole européenne.

Dans un article que publie "La Libre Belgique", il fait remarquer que cette politique a coûté \$462,500,000 en 1966 et \$3,2 milliards en 1972, uniquement pour soutenir les prix, sans compter \$8 milliards en aide nationale.

Moscou n'est plus le centre du monde

VIENNE (Reuter) — Le Parti communiste roumain a clairement laissé entendre que Moscou n'est plus "le centre du monde" et ne doit plus être considéré comme le chef du mouvement communiste.

Une déclaration du comité central du PC roumain, publiée dimanche dans le journal du Parti, souligne notamment que, "en raison de l'accroissement et de la diversification des activités des partis communistes et ouvriers, l'existence d'un centre servant à coordonner celles-ci n'est plus possible".

Bien que l'Union soviétique ne soit nommée à aucun moment, l'allusion est transparente car le PC soviétique considère en effet qu'il joue un "rôle déterminant" dans le mouvement communiste mondial.

La Roumanie du président Nicolae Ceaucescu a adopté depuis 1965 une ligne fermement indépendante mais le fait que cette déclaration est présentée comme un document officiel du parti lui donne une importance particulière.

Haig est devenu commandant suprême des forces de l'OTAN

BRUXELLES (AFP) — Le comité des plans de défense de l'Organisation du traité de l'Atlantique-nord a adopté hier une résolution nommant le général Haig au poste de commandement suprême des forces alliées en Europe. Il succédera au général Andrew Goodpaster avec les mêmes pouvoirs et attributions. Cette résolution prendra effet le 15 décembre 1974.

Le comité de l'OTAN a été informé que le président des Etats-Unis avait adressé au secrétaire général de l'Organisation une lettre demandant aux gouvernements des pays membres d'autoriser la cessation des fonctions du général Goodpaster, commandant suprême des forces alliées en Europe, qui doit prochainement prendre sa retraite.

Repondant à la demande du comité, le président des Etats-Unis a désigné le gé-

néral Alexander Haig, de l'armée de terre américaine.

Colonel en 1969, Alexander Haig, général à quatre étoiles à sa sortie de la Maison-Blanche où il avait succédé à Harry Haldeman comme secrétaire général de la présidence vient d'avoir une promotion époustouflante. Trop pour ne pas provoquer la jalousie et attiser les critiques.

50 ans, Alexander Haig, en uniforme ou en costume bleu marine relevé par une cravate bigarrée, porte beau. Militaire "intellectuel" disent de lui les sceptiques, qui regrettent que ce chef de guerre n'ait pas connu plus de champs de batailles. Il a en effet glané ses promotions à un rythme accéléré dans les bureaux. C'est l'aide de camp brillant avant d'être l'ombre d'une autre étoile, Henry Kissinger.

Chou se remet d'une opération

HONG KONG (AP, AFP) — M. Chou En-lai, président du conseil chinois, a récemment subi une opération chirurgicale et s'en remet actuellement, a révélé hier à Hong Kong le président Yakubu Gowon, chef de l'Etat nigérian, de retour de Pékin.

Le général Gowon a précisé que cette nouvelle lui a été communiquée par des personnalités chinoises de haut rang avec lesquelles il s'est entretenu au cours de sa visite officielle de neuf jours en Chine populaire, et qu'il n'avait pas rencontré le dirigeant chinois au cours de son voyage mais qu'il avait eu le sentiment que les responsables chinois souhaitaient que le

monde soit mis au courant de l'opération du premier ministre.

Le chef de l'Etat nigérian a ajouté que M. Chou En-lai continuait à s'intéresser de près aux affaires, mais n'était pas en mesure de recevoir des visites bien qu'il put se tenir assis dans son lit.

Le général Gowon a indiqué d'autre part aux journalistes qu'il ne disposait d'aucun détail sur la nature de l'opération subie par M. Chou En-lai, mais a ajouté que l'important était qu'on l'ait assuré que le président du conseil chinois allait désormais très bien. Il a refusé d'en dire davantage sur le sujet.



Du chauffage sans gaspillage

Vous voulez chauffer votre maison efficacement? La première chose à faire, c'est de bien isoler. L'isolation thermique constitue le meilleur moyen de réduire le coût du chauffage, quelle que soit la source d'énergie utilisée.

Si vous achetez une maison chauffée à l'électricité, exigez le certificat NOVELEC, délivré par la Ligue électrique du Québec.

Ce certificat assure, entre autres, la qualité de l'isolation thermique.

Par contre, si vous êtes déjà propriétaire et que vous songiez au chauffage électrique, procurez-vous notre GUIDE DE TRANSFORMATION AU CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE (en remplissant le bon ci-dessous). Il renferme un grand nombre de renseignements pratiques sur le sujet.

L'isolation, c'est la condition première du chauffage sans gaspillage.



Hydro-Québec
Guide de transformation
Boîte postale 6106
Montréal H3C 3H6, Québec

Veuillez me faire parvenir gratuitement votre
GUIDE DE TRANSFORMATION AU CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE

Nom _____

Adresse _____

Ville _____



Descendez de votre nuage et... venez voir nos bagues.

Votre bonne étoile vous guidera jusqu'à Birks. Là, vous y trouverez toute une constellation de bagues et une galaxie de montures. Célestes créations. L'or et les diamants sont présentés dans une variété infinie de styles allant du classique au plus moderne.

Les diamants Birks sont de la meilleure qualité — et leurs prix ne se perdent pas dans les nuages!

les Diamants Birks

ont l'éclat de l'amour

aux Quatre coins du monde

Les marathons et les cardiaques

CHICAGO (AP) — Il n'est pas recommandé à un cardiaque de courir un marathon mais de gros efforts physiques ne lui sont pas impossibles s'il est convenablement entraîné, selon une équipe de médecins de Toronto. L'équipe des Drs Terry Kavanagh, Roy Shepard et Weena Pandit a étudié de près huit cardiaques, atteints d'une affection du myocarde. Ces huit patients ont disputé un marathon à Boston. Leur état a montré, estiment les médecins, qu'en l'absence de complications, un malade bien entraîné peut réaliser un effort physique aussi important qu'un homme bien portant d'âge moyen. Les huit patients avaient subi une crise cardiaque de quatre ans à un an avant le marathon. Ils ont de 32 à 49 ans.

L'un d'eux, par suite de vertiges, a dû abandonner à mi-parcours, mais les sept autres sont allés jusqu'au bout de l'épreuve, dans laquelle étaient engagés 2,000 concurrents normaux. Leur vitesse moyenne a été de 8,6 km/h. Tous avaient

subi un entraînement, à raison de 72 km par semaine. Les médecins les ont suivis pendant toute l'épreuve en automobile, prêts à leur apporter des soins. Les huit cardiaques avaient reçu pour conseil de boire le plus possible pendant l'épreuve mais, malgré cela, ils ont perdu plus de quatre kilos.

Le farceur dépasse les bornes

WELLINGBOROUGH (AP) — A la réception de son dernier "colis", une grue de Macon, M. Lewis Sinclair a jugé que les bornes avaient été dépassées par le farceur qui le harcelait depuis 1971. M. Sinclair, qui a enfin porté plainte, ne se rappelle plus comment tout cela a commencé exactement. Il ne sait plus si c'est par un camion de fumier déposé devant sa porte ou un repas pour vingt personnes qui lui avait été livré sans qu'il eut commandé.

Depuis trois ans, le farceur n'a pas arrêté. En rentrant chez lui, M. Sinclair pouvait ainsi trouver des hommes en train de

mesurer son jardin pour y installer une piscine, ou bien sa rue, située dans un centre commercial animé, bloquée par une file de taxis qui l'attendaient. Il reçut la visite d'artistes invités à participer à des soirées qu'il n'avait jamais organisées, des magiciens, des musiciens ou des funambules. Le mauvais plaisant alla même jusqu'à mettre sa voiture en vente en faisant publier des avis dans les journaux locaux; puis ce fut sa maison qui fut entourée d'avis annonçant sa mise "en vente".

Malgré plus de 100 "plaisanteries" semblables, M. Sinclair n'a toujours pas l'intention de se laisser impressionner. "Je ne sais pas s'il cherche à me faire partir, dit-il, mais plus il se montre décidé, plus je suis convaincu de rester".

Miracle mon oeil!

SION (Reuter) — Pendant une semaine, des centaines de pieux gens on défilé dans un chalet suisse du village de Con-

they, près de Sion, pour y vénérer un miracle: un oeil vivant était apparu sur une petite statue en bois de padre Pio, un bienheureux prêtre italien. Aujourd'hui, padre Pio se retrouve seul dans son chalet; un médecin local s'est penché sur le phénomène et a diagnostiqué le surnaturel. L'effet optique provenait d'une larve éclosée d'un oeuf qu'une abeille avait pondu par hasard dans l'orbite de bois de la statue.

Paul VI quitte Castelgandolfo

CASTELGANDOLFO (AFP) — Paul VI regagnera Rome demain soir, à l'issue de l'audience générale hebdomadaire, apprend-on de bonne source. Le pape s'était rendu à Castelgandolfo le 17 juillet dernier. Dimanche, lors du dernier Angelus dominical, le Saint-Père avait annoncé lui-même aux fidèles qu'il rentrerait à Rome, dans la semaine, pour y reprendre le travail.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

• Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots
• Tout mot supplémentaire coûte 0.05
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être corrigée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

• Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

FEMME OU COUPLE demandé, 2 enfants, entretien général, maison de campagne. Tél. soir 1-887-2410. 23-9-74

FEMME DEMANDÉE pour prendre soins à plein temps de 2 fillettes (3 et 5 ans) et veiller à l'entretien général de la maison. Du dimanche soir au vendredi soir, logée et nourrie. Responsable et expérimentée. \$75 par semaine. Tél.: 879-2214 le jour 672-7922 le soir. 18-9-74

AMEUBLEMENTS A VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à tout d'automne. 207 Beaubien est. Tél.: 276-9067. J.N.O.

ANTIQUITES DEMANDÉES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morrier, jour 331-0251 soir 667-0774 (J.N.O.)

ANTIQUITES A VENDRE

ANTIQUITES PERSONNELLES et maison canadienne à vendre. 457, Ste-Marie, Lanoraie, Comte Berthier. 21-9-74

CHOIX CONSIDÉRABLE: meubles antiques, canadiens et autres. Achetons également. 2 boul. Labelle route 11, Ste-Thérèse. Tél. 435-4350. J.N.O.

ARTICLES A VENDRE

CABINET STEREO avec radio FM. "Zenith" Tél. 279-8784. 18-9-74

APPARTEMENTS A LOUER

CENTRE-VILLE: 1^{er}, 2^{es}, 3^{es}, attrayants, métro piscine, électricité payée. Raisonnable. Tél.: 842-5818 J.N.O.

AUTOS A VENDRE

BMW, 1973, 18,000 milles. Tél. 671-4747. 18-9-74

BUREAUX A LOUER

LUXUEUX BUREAUX meublés à sous-louer. Ste-Catherine ouest entre Peel et Stanley, du 1er novembre 1974 au 1er juin 1975. 2 exécutifs, un secrétaire-réception entièrement meublés. \$300. Tél.: 288-1373 ou 737-5698. 20-9-74

COURS PRIVÉS

PROFESSEUR BRÉSILIEN donne chez lui ou à domicile cours de portugais par la méthode situationnelle. Appelez 849-7661. 19-9-74

COURS DE TAPISSERIE haute-lisse incluant notions de haute laine et maracé. Session automne. Atelier Auclair. Outremont. Inscription: dès maintenant. Début des cours: 30 septembre. Tél.: 270-1482. 21-9-74

CHALET A VENDRE

NOYAN: Beaux chalets (2) hiver-été, site enchanteur, sur le Richelieu, proche aux sports nautiques et d'hiver. C'est le bon temps de se procurer un chalet (Photo MLS) R. Arsenault 658-6681 ou 348-6831. Immeubles Westgate, courtiers. 18-9-74

CHALET A LOUER

STE-AGATHE: Luxueux Bavarois, 5^{es}, flanc montagne, cheminée pierre, meubles Thibault. Semaines: prix réduit septembre-octobre (aussi saison ou semaines ski). Tél.: 256-6825 ou 1-819-326-5836. 1-10-74

ÉBÉNISTERIE MENUISERIE

ÉBÉNISTERIE DES CHENES ENRG. décapage et finition, spécialité en rénovation d'antiquité. Tél.: 658-5194 frais virés acceptés. 1-10-74

ENTREPRENEURS

BRIQUE, FOYER, PIERRE, ciment, cheminée, joints, menuiserie générale, balcon, escalier. Réparons fondation, enrayons eau des murs. Rénovations. Assurance incluse. Tél.: 642-4077. J.N.O.

REVETEMENT DE MAISONS: aluminium, vinyl, pierre naturelle, artificielle, Chassis et portes. Première qualité. Bas prix. Tél.: 272-4605 30-9-74

MÉMO CONSTRUCTION (1964) LEE. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation, fuyante. Creusons cave en sous-œuvre. Neuf. Garantie. Assurance. Service 24 heures. Tél.: 388-2137. 669-2547. J.N.O.

FEMMES DEMANDÉES

SECRÉTAIRE DÉBROUILLARDE. Nous avons besoin de quelqu'un prêt à accepter beaucoup de responsabilités, de prendre son travail à coeur, d'apprendre rapidement à remplacer une secrétaire-clé, qui doit partir à la fin du mois.

• Expérience générale mais non pas juridique requise.
• Salaire en conséquence.
Applications par écrit seulement à: Mes Unterberg, Boyer & Giroux, suite 700, 1980 ouest, Sherbrooke 20-9-74

Office national du film du Canada

DACTYLO RECEPTIONNISTE BILINGUE

— Compétence en dactylographie (60 mots/minute).
— Excellente connaissance de la grammaire et de la langue française.
— Salaire entre \$5,900 à \$6,900. (à être révisé le 1er octobre 1974).
— 3 semaines de vacances et nombreux autres bénéfices.
Tél.: 333-3160 18-9-74

SECRÉTAIRE LÉGALE

Bilingue pour bureau d'avocats. Expérience et compétence en administration nécessaires. Centre-ville. Tél.: 288-7156 19-9-74

SECRÉTAIRES

Steno-dactylos bilingues possédant expérience légale ou l'équivalent.

— L'emploi: pour une étude légale ayant ses bureaux à la Place Victoria, à Montréal.
S.V.P. communiquer avec: M. R. Smith, 878-4311 20-9-74

SECRÉTAIRE BILINGUE

Place d'Armes. Salaire minimum: \$8,000. Tél.: 845-9253 poste 33 18-9-74

HOMMES DEMANDÉS

DIRECTEUR D'AGENCES

à Toronto

Une importante compagnie canadienne d'assurance-vie recherche un directeur de marketing ambiteux, pour la direction et le perfectionnement du personnel des ventes du Québec et des Maritimes.

Vous serez responsable de la gestion des bureaux régionaux et de la direction de leurs agents en vue d'une progression constante dans la réalisation des objectifs relatifs aux primes, au personnel et aux profits.

Le poste relève du vice-président et nécessite le bilinguisme et l'expérience dans la vente d'assurance-vie, l'administration d'un bureau régional et la direction d'une agence.

La rémunération reflétera l'importance du poste dans la compagnie.

Votre curriculum vitae devra inclure une description des emplois que vous avez occupés et votre salaire actuel.

Toutes les candidatures seront traitées confidentiellement. Adressez la vôtre à:

Dossier 226
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9 18-9-74

FEMMES DEMANDÉES

JEUNE FILLE bilingue, comme caissière vendeuse dans cinéma. Plein temps. Tél. 844-2521. 19-9-74

SECRÉTAIRE pour bureau d'avocats. Steno bilingue. Expérience légale préférable. Endroit: rue Sherbrooke ouest, Montréal. Tél.: 282-0025 (entre 4 et 6 p.m.) 19-9-74

FERMES A VENDRE

RIVE-SUD: Ferme — 90 arpents. Ferme — 83 arpents. Petite ferme dans les Cantons de l'Est. Tout offre raisonnablement acceptée. S'adresser: A. Loiseau, 469-2711. Immeubles Westgate, courtiers 23-9-74

ST-PHILIPPE DE LAPRAIRIE: Ferme 76 arpents, 20 arpents culture maraichère, plusieurs bâtiments, bon état, maison 8 pièces, parfaite condition, machinerie complète pour culture \$58,000. Chantal Boulay, 678-8060 ou 651-6127. Immeubles Carbonneau, courtiers. 18-9-74

ST-ELPEGE: Ferme 300 arpents, 125 arpents boisés, grande maison "agée", en brique, 3/4 de mille long. Photo MLS W. Boutin, 678-8060 ou 653-2959. Immeubles Carbonneau, courtiers. 18-9-74

ST-JACQUES LE MINEUR: Ferme 87 arpents en culture, maison, poulailler avec quota de poulets à griller (équipé automatique), 18,360 pieds, autres bons bâtiments, plus machinerie. Financement intéressant pour acheteur avec capital de base. Prix: \$80,000. Chantal Boulay, 678-8060 ou 651-6127. Immeubles Carbonneau, courtiers. 18-9-74

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

RESPONSABLE D'ÉTAGE

Une institution d'enseignement privé de Montréal requiert les services d'un responsable d'étage (surveillance de chambres) pour le pensionnat.

• Poste à temps complet disponible dès maintenant.
Faire parvenir sa demande à: DOSSIER 226 LE DEVOIR, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9 18-9-74

LOGEMENTS A LOUER

VILLE ST-LAURENT: haut duplex, 6 pièces, 2 salles de bains, garage, chauffé, 1er novembre. Appelez après 6 p.m. 332-9418. 18-9-74

MAISONS A LOUER

RIVIERE-DES-PRAIRIES: bungalow, 6 pièces, dont 4 meublées, à louer. \$250 par mois, chauffé, électricité, lave-vaisselle. Inf. 648-7102. 19-9-74

PROPRIÉTÉS COMMERCIALES A VENDRE

BOUL. ST-JOSEPH OUEST: coin de rue, petit édifice à bureaux, 12 pièces, et grande salle de conférence. Tout tapis. Idéal pour professionnels, clinique médicale, etc. Jarrex Limitée R. Roy 655-5269 ou 727-3742. 1-10-74

PROPRIÉTÉS A REVENUS A VENDRE

POINTEAUX-TREMLES: Propriété à revenus, 63 logements, 2^{es}, 3^{es} pièces, 1966, chauffée, revenus: \$88,000. Prix: \$400,000. Photo M.L.S. Irène P. Fontaine, 254-6083 ou 581-5663 Immeubles Westgate, courtiers. 18-9-74

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5. Marthe Gaudette, b.a., b.péd.b.psi.L. es lettres. Tél.: 524-3852. J.N.O.

PROPRIÉTÉS A VENDRE

PIERREFONDS: Cottage "maison de ville" avec sous-sol et joli jardin, 3 ou 4 chambres à coucher, grande cuisine-salle à manger attenante. Situé près de A. Ma Bie, train et centre d'achats. Bas prix, basse hypothèque et paiement très bas. Belle rue et bon voisinage. Excluf. Appz M. Albert, 735-5791 ou 739-8234. Immeubles Westgate, courtiers. 18-9-74

BOUCHERVILLE: Voici un bungalow très original, 5 pièces plus garage, planchers de chêne, construction récente. C'est à voir. M.L.S. Danièle Sylvestre, 655-7611 ou 655-2355. Immeubles Westgate, courtiers. 18-9-74

BOUCHERVILLE: Splendide bungalow, cuisine-dînette, salle à manger, 3 chambres, abri d'auto, près de toute commodité, très paisy. M.L.S. Raymond Bourgetel, 655-7611 ou 655-2605. Immeubles Westgate, courtiers. 19-9-74

BOUCHERVILLE: Triplex de construction exclusive, salle de séjour de 30' x 19', garage double, comptant nécessaire \$15,000. Photo M.L.S. Philippe Demets, 254-6083. Immeubles Westgate, courtiers. 18-9-74

ST-HUBERT: Bungalow brique, split entrée, 5 pièces, construit en 71. Plusieurs avantages, très propre et bien décoré. \$30,000. P. Corriveau, 678-8060 ou 656-0480. Immeubles Carbonneau, courtiers. 18-9-74

ST-HUBERT: Split level, brique, 5 pièces, plus sous-sol aménagé, superbe terrain avec arbres et fleurs. Fait voir. \$29,900. Photo M.L.S. P. Corriveau, 678-8060 ou 656-0480. Immeubles Carbonneau, courtiers. 18-9-74

ST-HUBERT: érablière, équipement complet pour parties de sucre, salle de réception pour 300 personnes, relais pour motoneigistes. Clientèle importante déjà établie, excellent revenu avec possibilité d'expansion. Prix: \$100,000. Photo M.L.S. Chantal Boulay, 678-8060 ou 651-6127. Immeubles Carbonneau, courtiers. 18-9-74

N.D.G. BOUL. GRAND, entre Fielding et chemin Côte St-Luc. Près du futur métro. Ce cottage est en condition impeccable avec un grand jardin paysagé, garage attenant et possède une bibliothèque finie au sous-sol. Pourquoi payer les tarifs d'Hampstead, veuillez consulter l'enseigne des exclusivités de Westgate et appeler pour détails. Prix très raisonnable pour le premier arrivé. Occupation Octobre. John Albert, 735-5791 ou 739-8234. Immeubles Westgate, courtiers. 20-9-74

TECHNOLOGISTE MÉDICAL

Besoin urgent d'un(e) technologiste médical(e) dans un hôpital de 25 lits sur la Côte Nord. Travail général de biochimie, d'hématologie et de banque de sang.

— Prime nordique de \$70.00 par mois pour les célibataires et de \$100.00 pour les personnes mariées.
— Prime de garde.
— Travail temporaire: novembre 1974 à août 1975.
— Salaire selon convention collective et qualification.

Les personnes intéressées sont priées d'adresser leur curriculum vitae à:

Directeur général, Hôpital de Gagnon, C.P. 819, Gagnon, Cté Duplessis, P.Q. 18-9-74

L'ATELIER PROTEGE DE DRUMMONDVILLE INC. OFFRE D'EMPLOIS

POSTES OUVERTS

SECRÉTAIRE-COMPTABLE

Fonction: Personne qui, sous l'autorité du directeur général doit assurer la mise en ordre du bureau et dactylographier tous textes demandés par le directeur général. En plus de la routine de bureau, cette personne doit:

— recevoir et acheminer les appels téléphoniques;
— faire la correspondance nécessaire de la maison;
— assister à toutes réunions, comités ou rencontres jugés nécessaires et rédiger les procès-verbaux;
— s'assurer que tous les documents comptables et statistiques sont à jour et suivis selon les normes gouvernementales et selon les directives du directeur général.

Horaires: — 35 heures par semaine.

Salaire: Déterminé par le Ministère des Affaires sociales.

MONITEUR(TRICE)

Fonction: Personne qui, sous l'autorité du chef d'atelier s'assure de la traduction quotidienne et continue du programme de réhabilitation pour chacun des clients.

Cette personne doit:

— observer les clients qui lui sont désignés;
— remplir toutes fiches nécessaires à l'observation;
— préparer et superviser le travail qu'exige le programme;
— favoriser tous les apprentissages sociaux - soit en atelier ou en communauté;
— participer avec le chef d'atelier à l'élaboration des programmes et toutes autres tâches jugées pertinentes.

Salaire: Déterminé par le Ministère des Affaires sociales.

Toute personne intéressée à l'un ou l'autre de ces postes est priée de faire parvenir sa demande écrite accompagnée de son curriculum vitae à:

L'ATELIER PROTEGE DE DRUMMONDVILLE INC., 170 boulevard St-Jacques Drummondville, P.Q. J2C 2A8

PROPRIÉTÉS A VENDRE

OUTREMONT Cottage semi-détaché en pierre, grand salon avec foyer, salle à manger avec poutre au plafond, 4 chambres à coucher, salle de jeux avec foyer, boiseries de chêne, petit jardin. Prix: \$78,500. - pas d'agent. Tél.: 351-4010 demandez Mme Champagne ou 276-0172 28-9-74

ST-DAVID DE LÉVIS

"Vue spectaculaire sur Québec" Impeccable style espagnol, 8 pièces, 15 minutes centre-ville Québec. Occupation discutable. Monique Lessard Marin & Associés Courtiers Inc. Tél.: (418) 683-2103 20-9-74

MERCIER — ANJOU: Triplex de construction exclusive, salle de séjour de 30' x 19', garage double, comptant nécessaire \$15,000. Photo M.L.S. Philippe Demets, 254-6083. Immeubles Westgate, courtiers. 18-9-74

ST-HUBERT: Bungalow brique, split entrée, 5 pièces, construit en 71. Plusieurs avantages, très propre et bien décoré. \$30,000. P. Corriveau, 678-8060 ou 656-0480. Immeubles Carbonneau, courtiers. 18-9-74

ST-HUBERT: Split level, brique, 5 pièces, plus sous-sol aménagé, superbe terrain avec arbres et fleurs. Fait voir. \$29,900. Photo M.L.S. P. Corriveau, 678-8060 ou 656-0480. Immeubles Carbonneau, courtiers. 18-9-74

LONGUEUIL: Très beau bungalow, près de toutes commodités, très beau terrain, qualité exceptionnelle. Fait voir. Photo M.L.S. André Narbonne, 678-8060 ou 651-1405. Immeubles Carbonneau, courtiers. 18-9-74

ST-HUBERT: Superbe bungalow, très bien situé, fait de brique, clôture, paysage, jardin, à qui la chance. Photo M.L.S. André Narbonne, 678-8060 ou 651-1405. Immeubles Carbonneau, courtiers. 18-9-74

ST-REM: érablière, équipement complet pour parties de sucre, salle de réception pour 300 personnes, relais pour motoneigistes. Clientèle importante déjà établie, excellent revenu avec possibilité d'expansion. Prix: \$100,000. Photo M.L.S. Chantal Boulay, 678-8060 ou 651-6127. Immeubles Carbonneau, courtiers. 18-9-74

N.D.G. BOUL. GRAND, entre Fielding et chemin Côte St-Luc. Près du futur métro. Ce cottage est en condition impeccable avec un grand jardin paysagé, garage attenant et possède une bibliothèque finie au sous-sol. Pourquoi payer les tarifs d'Hampstead, veuillez consulter l'enseigne des exclusivités de Westgate et appeler pour détails. Prix très raisonnable pour le premier arrivé. Occupation Octobre. John Albert, 735-5791 ou 739-8234. Immeubles Westgate, courtiers. 20-9-74

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

TECHNOLOGISTE MÉDICAL

Besoin urgent d'un(e) technologiste médical(e) dans un hôpital de 25 lits sur la Côte Nord. Travail général de biochimie, d'hématologie et de banque de sang.

— Prime nordique de \$70.00 par mois pour les célibataires et de \$100.00 pour les personnes mariées.
— Prime de garde.
— Travail temporaire: novembre 1974 à août 1975.
— Salaire selon convention collective et qualification.

Les personnes intéressées sont priées d'adresser leur curriculum vitae à:

Directeur général, Hôpital de Gagnon, C.P. 819, Gagnon, Cté Duplessis, P.Q. 18-9-74

L'ATELIER PROTEGE DE DRUMMONDVILLE INC. OFFRE D'EMPLOIS

POSTES OUVERTS

SECRÉTAIRE-COMPTABLE

Fonction: Personne qui, sous l'autorité du directeur général doit assurer la mise en ordre du bureau et dactylographier tous textes demandés par le directeur général. En plus de la routine de bureau, cette personne doit:

— recevoir et acheminer les appels téléphoniques;
— faire la correspondance nécessaire de la maison;
— assister à toutes réunions, comités ou rencontres jugés nécessaires et rédiger les procès-verbaux;
— s'assurer que tous les documents comptables et statistiques sont à jour et suivis selon les normes gouvernementales et selon les directives du directeur général.

Horaires: — 35 heures par semaine.

Salaire: Déterminé par le Ministère des Affaires sociales.

MONITEUR(TRICE)

Fonction: Personne qui, sous l'autorité du chef d'atelier s'assure de la traduction quotidienne et continue du programme de réhabilitation pour chacun des clients.

Cette personne doit:

— observer les clients qui lui sont désignés;
— remplir toutes fiches nécessaires à l'observation;
— préparer et superviser le travail qu'exige le programme;
— favoriser tous les apprentissages sociaux - soit en atelier ou en communauté;
— participer avec le chef d'atelier à l'élaboration des programmes et toutes autres tâches jugées pertinentes.

Bonjour là... Tremblay: au seuil d'une nouvelle veine?

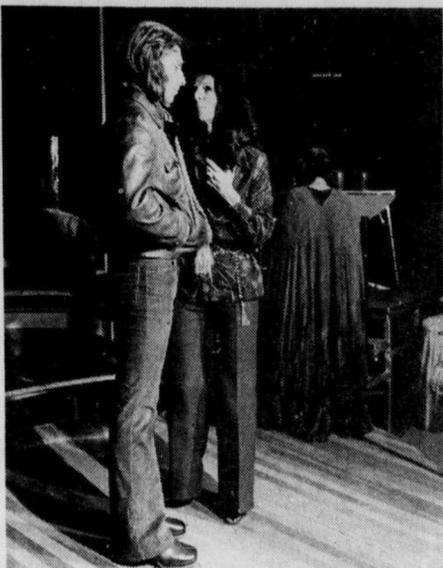
par Jacques Thériault

A l'issue d'un séjour de trois mois à Paris où "partout où que tu vas c'est beau", un jeune homme de vingt-cinq ans (Serge) qui n'aime pas "manger du roastbeef mal cuit" revient dans la métropole pour visiter les membres de sa famille: un père sourd, deux tantes complètement idiotes et quatre soeurs possessives et agressives. Ce sont ces retrouvailles particulières, cette source de discussions et de déchirements que Michel Tremblay fera revivre à la scène avec "Bonjour là, bonjour", sa toute dernière pièce.

Écrite en janvier-avril 1974 et créée le 22 août dernier à Ottawa par la Compagnie des Deux Chaises, dans une mise en scène d'André Brassard, cette pièce de tendresse et d'optimisme sera de nouveau présentée par la même troupe, en terre Québec cette fois: d'abord au Palais Montcalm de Québec, du 18 au 21 septembre, puis au théâtre Maisonneuve de la Place des arts, du 25 septembre au 12 octobre.

La distribution, pour le moins éclatante, sera la même qu'au moment de la création à Ottawa: Denise Pelletier, Amulette Garneau, Monique Joly et Odette Gagnon dans le rôle des soeurs de Serge, Rita Lafontaine et Frédérique Collin dans celui des deux tantes; Gilles Renaud dans celui de Serge.

Hier soir, à l'occasion d'une rencontre organisée dans le but de faire le point sur la dernière création du tandem Brassard-Tremblay, la maison Leméac lançait pour sa part son édition de "Bonjour là, bonjour", dans sa collection Théâtre canadien qui compte à ce jour 41 titres. Pour Tremblay, mentionnons-le, il s'agit là de sa huitième pièce publiée, sans compter les adaptations et le scénario de "Il était une fois dans l'est", écrit



Guy Thauvette (Serge) et Denise Pelletier (Lucienne) dans une scène de "Bonjour là, bonjour", la toute dernière pièce de Michel Tremblay.

de concours avec Brassard.

Au dire de plusieurs, dont le metteur en scène André Brassard, "Bonjour là, bonjour" serait l'une des rares oeuvres de Tremblay qui laisse vraiment place au bonheur, à la tendresse. En fait, on en arrive même à se demander si le "happy ending" s'installerait dans l'oeuvre déjà considérable — et fort goûtée chez nous comme en France — de l'auteur des "Belles-soeurs".

"Jamais jusqu'ici dans l'oeuvre de Tremblay, note Bras-

ard, les marginaux n'avaient réussi à se définir, se connaître, s'assumer, s'exprimer... à proclamer leur droit au bonheur. Vivre en marge avait toujours été un problème, pour ne pas dire la source de tous les problèmes de la belle-soeur Pierrette Guerin, de la Duchesse de Langeais, d'Hosanna et de Cuirette. Dans cette nouvelle pièce, les amours marginales (elles sont ici incestueuses, mais...) s'affirment au grand jour et publient leur bonheur, ce bonheur impossible jusqu'ici dans le cadre

étroit et étouffant de la famille ou de la normalité." Et d'ajouter le metteur en scène fidèle de Tremblay: "On assiste également à une réconciliation, à une acceptation du passé. Gabriel, le père si souvent absent, est lui aussi un héros. Ce n'est plus le père voué au suicide, ni le vieux dont on se débarrasse en l'assommant; c'est un être grand avec des aspirations et des besoins qui dépassent ceux de son milieu, représenté ici par les deux tantes, par ces pitoyables images de la déchéance totale. Et cela même si sa surdité l'a coupé du monde extérieur. Serge et Nicole, une fois leur amour assumé et déclaré, peuvent aussi assumer cette partie de leur passé qui n'est pas encore mort."

"Bonjour là, bonjour", bonjour à des membres d'une famille où Serge aura le choix entre les patates pilées et les patates au four, bonjour à l'amour... totem et tabou. Pour Serge, en tout cas, il n'y a pas une autre forme de salut. "Okay, dira-t-il, j'y suis dans les bras de Nicole, mais c'est-tu ça que j'veux vraiment? Chus-tu ben dans les bras de Nicole? Ben après trois mois passes dans elle, j'te dirai, Lucienne, que oui, chux ben dans les bras de Nicole, pis que oui. J'vas y rester le plus longtemps possible. Que t'aye honneur de moé ou non, qu'on soye obligé de déménager ben loin ou non, on est ensemble, Lucienne, pis tant qu'on va pouvoir, on va rester ensemble! Pour moé, tout est clair, tout est simple, tout est sûr de mon affaire: c'que j'ressens pour Nicole, pis c'que Nicole ressent pour moé, c'est de l'amour... pis c'est beau! C'est beau!"

Pour présenter cette pièce, la Compagnie des Deux Chaises a fait appel à la collaboration étroite de Guy Neveu pour le dispositif scénique et de François Laplante pour les costumes qui nous dit-on, dotent "Bonjour là, bonjour" d'une teinte supplémentaire absente de l'oeuvre de Michel Tremblay.

Le dernier Brault Ce sont les "ordres"

"Les ordres"? Allez... détrompez-vous! Ce quatrième long métrage de Michel Brault — produit au coût de \$260,000 — ne se déroule ni dans une abbaye, ni dans une quelconque communauté religieuse. Lorsqu'on évoque cette possibilité de confusion dans l'esprit de celui-ci ou de celui-là, l'auteur de "Pour la suite du monde" et "L'Acadie, l'Acadie" répond en accusant un sursaut, l'air un peu grave: "Les gens vont vite comprendre que ce n'est pas ça. Les ordres en question, ce sont ceux qui conditionnent tous nos gardiens de prison. On ne dit jamais non à un prisonnier, mais on lui fait bien sentir qu'il n'y a rien à faire, que ce sont là les ordres."

Basé sur des témoignages recueillis auprès d'une cinquantaine de personnes victimes de la Loi des mesures de guerre, en octobre 1970 au Québec, ce film de près de deux heures peut être à la fois considéré comme un drame politique et profondément humain. Il sera présenté en première mondiale dans la métropole, le 26 septembre, aux cinémas Place Ville-Marie et Rivoli, mais il prendra l'affiche dans trois autres salles (Laval, Versailles et Greenfield Park) le lendemain.

"Les ordres", tourné en octobre et novembre 1973 à Sorel et dans la région métropolitaine, met en scène cinq personnages principaux incarnant une mère de famille, un ouvrier syndicaliste, une assistante sociale, un médecin et un chômeur; ces rôles, confiés à Hélène Loiselle, Jean Lapointe, Guy Provost, Claude Gauthier et Louise Forestier, proviennent d'une synthèse apparemment laborieuse (plus de 50 heures d'entrevues) mais tout aussi fascinante de la quête prospective de Brault auprès de ce qu'il appelle "des marionnettes d'un pouvoir aussi omnipotent qu'inaccessible."

Et d'ajouter: "Parti à la recherche de l'intolérance auprès des victimes de la Loi des mesures de guerre au Québec, je n'ai pas découvert cette intolérance mais bien plutôt des choses incroyables que je ne pouvais pas ne pas graver sur la pellicule (...). Ce n'est pas un film-témoignage; c'est un film-documentaire revêtu. En ce sens, je dois dire que je n'ai pas cherché à recueillir les témoignages des personnalités artistiques ou politiques qui ont été emprisonnées à ce moment-là. Je souhaitais surtout avoir les réactions des gens qui ne savaient pas trop ce qui leur arrivait, qui comprenaient difficilement qu'on les jette en prison."

"Les ordres"? Bien sûr, ce long métrage illustre de par son sujet "une réalité brutale qui dépasse la fiction" et qui émane une forte odeur politique. Mais, précise Brault, "ce film est issu d'une approche différente de celle de Denys Arcand ("Réjeanne Padovani"), par exemple. Moi, je suis parti d'un fait identifiable, de l'incarcération de quelque 450 personnes, alors qu'il est parti, lui, d'une

expérience politique personnelle pour réaliser une oeuvre fictive.

En réalisant ce film, Brault a eu l'occasion de formuler maintes interrogations, de converser avec ces victimes du pouvoir qui, dit-il, "avaient le frisson" en se remémorant leur long et incroyable suspens en cellule. Il souhaite maintenant que "Les ordres" amène tout à chacun à être curieux d'en savoir plus long.

le film le plus audacieux jamais tourné au Québec

LES ORDRES

des 27 septembre

Cinéma ODEON

SALLE RENOIR

JEAN-PAUL BELMONDO

Le Magnifique

un film de PHILIPPE DE BROCA

7.40 - 9.40

SALLE McLAREN un film de BERTRAND BLIER

"LES VALSEUSES"

18 ANS

le DAUPHIN 7.20 - 9.30

BAUDOUIN PRÈS D'ORVILLEVILLE 727-6060

avec LES BOBOS

Pleure pas la bouche pleine!

3e sem.

FESTIVAL 525-8600

1206 St. Catherine

LA MONTAGNE SACRÉE

THE HOLY MOUNTAIN

sous-titres français de AJODOROWSKY

"Un spectacle fascinant... repus de surprises, gavés d'émotions, nous gardons le souvenir d'un film extraordinaire, Jodorowsky a tous les talents avec, de surcroît, un brin de génie."

— LE MONDE

SALLE EISENSTEIN

POUR TOUS

UN CHEF D'OEUVRE D'ALAIN TANNER

LE RETOUR D'AFRIQUE

HORAIRE: LUN. à VEN. 7.15 - 9.30

ELYSÉE 35 MILTON 742-6053

télévision Ces êtres qui foulent la Terre

par Jean Basile

• ELEMENTS OF SURVIVAL, première partie, canal 6, dimanche à 22h.

Même si la récente conférence de Bucarest sur la surpopulation a été, selon l'avis de certains, un échec, elle aura permis de sensibiliser l'opinion publique sur le problème de la présence accrue de l'homme au sein de notre planète.

Et ce, que l'on soit de l'avis de Marx ou de celui de Malthus.

Je ne suis pas sûr, non plus, que cette sensibilisation ait été bien profonde. Mais le petit cheminement que nous aurons fait vers une meilleure compréhension de ce problème complexe, restera malgré tout un acquis. Toute initiative dans ce sens est donc à considérer.

Sous la direction de Doug Lower, CBC a préparé une série de trois films documentaires, de une heure chacun, dont le but est de présenter, le plus objectivement possible, les grandes données des multiples aspects, auxquels on doit faire face, dès que l'on parle de surpopulation. Le premier de ces documentaires, celui que l'on a vu dimanche, est consacré aux gens; le second traitera de la nourriture et le troisième des politiques à suivre ou à ne pas suivre.

En bref, il s'agit certainement de la tentative la plus ambitieuse de la télévision d'Etat pour présenter synthétiquement toutes sortes de données dispersées sur les ondes, et dans les autres médias à la faveur de nombreux reportages et commentaires sur le même sujet.

En ce sens, "People" a été une réussite. À l'aide d'exemples types, contradictoires souvent, on nous a donc dressé un tableau général de la situation dans le monde concernant les approches "humaines" des problèmes de la surpopulation.

Approche, précautionneuse, des pays traditionnellement catholiques comme le Brésil, approche, très libérale, des pays islamiques comme l'Égypte, approche un peu panique de certains pays africains comme le Kenya... Le tout a été fait avec discrétion, compétence et clarté.

Mais le plus intéressant de ce pre-

mier film réside dans le fait qu'il a réussi parfaitement à nous faire comprendre deux choses. La première est, de toute évidence, l'importance du problème en tant que tel. La seconde consiste dans les divergences, parfois irréconciliables, qui existent dans les opinions.

On sait, par exemple, que la Chine est le chef de file de ceux qui prétendent que le problème n'est pas celui d'une possible surpopulation, mais bien celui de la répartition des richesses.

À l'opposé, le bilan de Doug Lower explicite l'opinion des Nations riches, généralement capitalistes, mais pas obligatoirement puisque l'URSS propose aussi à ses citoyens des facilités de planning familial. Il met ces pays riches devant leur responsabilité mondiale et ne cache pas que nous aurons tous de gros sacrifices à faire, tôt ou tard.

Il va sans dire que ce film, et sans doute ceux qui suivront, est austère. Mais notre patience est récompensée puisque nous en savons un peu plus long. Ne soustrayons pas l'importance de la médecine préventive!

Il est dommage que l'on ne voit pas ces films au canal 2; et d'autant plus que l'actuelle baisse de la natalité au Québec, si elle suit la courbe, normale actuellement, des pays industriellement développés, pose un cas de conscience réel au plan de l'avenir de la culture de langue française en Amérique du nord. Le séparatisme n'est déjà plus une simple option d'idéologie politique. Un tel film nous invite à y réfléchir.

D'une façon plus générale, on se rend compte aussi, en regardant de telles émissions canadiennes anglaises, de la différence de point de vue qui existe entre le canal 6 et le canal 2.

Le canal 6 pose, généralement, les problèmes en termes mondiaux, suivant en cela les grandes lignes de la politique gouvernementale de Trudeau.

Le canal 2 a tendance à rester plus local, plus restreint dans son champ de vision.

J'ajoute que je ne sais pas lequel des deux a raison.

Signalons que les deux autres films de cette série seront vus les dimanches 22 et 29 septembre, au canal 6, à 22h.

Dans le cadre de l'émission 5D, le canal 2 présentera également un reportage sur la conférence de Bucarest, dimanche prochain, à 17h.

• MICHEL FUGAIN, aux "Beaux dimanches", canal 2, dimanche à 19h30.

Michel Fugain est, avec Véronique Samson, de ces quelques français qui, sans grande originalité musicale, tentent de renouveler par le style le music-hall parisien.

Je dis bien le music-hall, parce que la nouvelle musique populaire française, celle qui pourrait correspondre au phénomène rock américain n'a pas nom Fugain, ni même Samson, mais bien "Magma", "Gong", etc... C'est dire que comparer le charmant spectacle du "Big Bazar" avec "Hair", ainsi que l'a fait M. Bergeron, est quelque peu hâtif. Divertissement de qualité, soit... mais certainement pas phénomène social. Chaque chose à sa place.

Cela dit, le spectacle de dimanche, qui est celui de l'Olympia de Paris, a été rafraîchissant et anodin. Surtout pour les chansons de Fugain, dont certaines sont de grandes qualités. L'apparat qui l'entoure met du mouvement, sans plus.

Pour ceux qui doutent de ce que je dis, qu'ils fassent donc une comparaison entre "Tommy" tel que nous le représente les "Who" et le personnage central qui sert de lien au spectacle de Fugain, sur un thème qui est le même, ils ne manqueront pas de voir une différence de palier et de vision. Sans même parler de la musique.

• ETATS, aux "Beaux dimanches", canal 2, dimanche à 22h.

Je ne crois pas être qualifié, d'ailleurs, pour juger sagement de ce genre de musique, à laquelle je suis peu sensible.

Mais je crois bon que Radio-Canada fasse son effort dans l'Avant-garde. Cela permet, à tout le moins, une fort belle réalisation visuelle d'Yves Courville.

Le plus beau film de Louis Malle

4e sem. Louis Malle s'impose comme le nouveau patron du cinéma français.

Un chef-d'oeuvre.

FRANÇOIS TRUFFAUT

LACOMBE LUCIEN

un film de Louis Malle

FLEUR DE LYS

518 av. St. Catherine 288-3301

CINÉMA DE PARIS

5550 Ste-Anne 488-9333

LES FILMS MUTUELS LES FILMS CLAUDE MICHAUD

JACQUES ERIC STRAUSS

POUR TOUS

YVES MONTAND KATHARINE ROSS

PHILIPPE LABRO

LE HASARD ET LA VIOLENCE

COMMENÇANT VENDREDI

CREMAZIE

ST-DENIS, CREMAZIE 388-4210

witold mauczynski

LE BRILLANT INTERPRÈTE DE CHOPIN ET DE LISZT

PROGRAMME CHOPIN - LISZT

19 SEPTEMBRE - 20H30

Prix: \$3. - \$4. - \$5. - \$6. - \$7. taxe incluse

En vente CCA 1822 ouest, rue Sherbrooke; Place des Arts; MHI Trust P.V.M. Demi-tarif sur billets \$6.00: Étudiants et Âge d'Or en vente à CCA seulement.

ChargeX 932-2234

SALLE WILFRID-PELLETIER

la compagnie des deux chaises présente

BONJOUR LA BONJOUR!

DE MICHEL TREMBLAY

MISE EN SCÈNE ANDRÉ BRASSARD

denise pelletier amulette garneau monique joly odette gagnon rita lafontaine frédérique collin gilles renaud guy thauvette

Décor: Guy Neveu Costumes: François Laplante

du 25 septembre au 12 octobre 1974

THÉÂTRE MAISONNEUVE

PLACE DES ARTS Montréal 129 (Québec) Tel 842-1112

BALLET AZTLÁN DE MÉXICO

FOLKLORE

50 DANSEURS CHANTEURS MUSICIENS MARIACHI & MARIMBA

SEPT. 26-27-28 8:30 P.M.

Mat. SEPT. 29 2:30 P.M.

Prix: \$3. - \$4. - \$5. - \$6. - \$7. taxe incluse

EN VENTE: CCA 1822 ouest Sherbrooke; Place des Arts; Montréal Trust P.V.M. Demi-tarif sur billets \$6: enfants, étudiants et Âge d'Or pour le 26 sept. seulement, en vente à CCA.

CHARGE X 932-2234

SALLE WILFRID-PELLETIER

le Chateaubriand est à point

Les fins palais du tout Montréal ont maintenant un nouveau lieu de rendez-vous: le Chateaubriand... à deux pas du Vieux Montréal, dans l'Est.

Pour réserver, téléphonez à 842-4881

Holiday Inn

PLACE DUPUIS

1415 rue St-Hubert (angle Ste-Catherine)

Administré par Altific Inns Inc.

Carrières et Professions

L'UNIVERSITÉ DE MONCTON recherche BIBLIOTHÉCAIRE

FONCTIONS:
En coordination avec la responsable du Service de la Référence, assurer un service de référence plus particulièrement dans le domaine scientifique, participer au programme d'initiation à la bibliothèque, collaborer au développement de la collection des ouvrages de référence et proposer l'élaboration de bibliographies spécialisées en Sciences.

EXIGENCES:
— Maîtrise en bibliothéconomie et une certaine expérience en référence.
OU
Baccalauréat en bibliothéconomie et une expérience considérable dans le domaine de la référence.
— Maîtrise du français et bonne connaissance de l'anglais. (La préférence sera donnée au candidat ayant une expérience dans le domaine scientifique).

TRAITEMENT:
Selon les qualifications et l'expérience.

Faire parvenir sa demande écrite, accompagnée d'un curriculum vitae complet, à:

Service du personnel
Université de Moncton
Moncton, N.-B.
E1A 3E9

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les maisons d'affaires. Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 33¢ la ligne agate (14 lignes agates au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service de cotes postales et du retour du courrier est gratuit et confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à midi, la veille de la parution.

Téléphonez ou écrivez à:

LE DEVOIR

211, rue du Saint-Sacrement
Montréal - Tél.: 844-3361

Compétence: Bernard Lutz

PROFESSEURS:

Anglais - Histoire - Chimie

Temps complet ou partiel

849-2275

AVOCAT

Avocat bilingue. Expérience générale en droit civil. Salaire à discuter.

Faire parvenir curriculum vitae à:

Dossier 2391

Le Devoir, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

Êtes-vous la personne qu'il nous faut comme représentant?

Si vous êtes tenté par une carrière dans la vente qui rapporte une rémunération supérieure à la moyenne, vous devriez parler avec IBM.

Il s'agit de vendre des machines à écrire électriques et à support magnétique, des copieurs, des machines à dicter et d'autres produits du même genre.

C'est un travail exigeant mais qui rapporte bien... Vous recevrez une formation complète et professionnelle et vous travaillerez de près avec des experts dans le domaine.

Avez-vous les qualifications requises?

- Diplôme universitaire (ou l'équivalent)
- Habileté à exprimer vos idées clairement et de façon concise
- Bonne expérience dans les affaires

Si vous croyez être la personne qu'il nous faut, envoyez votre curriculum vitae à:

IBM
IBM Canada Ltée

M. Fernand Bastien
Directeur régional des ventes
IBM CANADA LIMITÉE
200, rue Lebeau
Ville St-Laurent (Qué.)
H4N 1R4

COORDONNATEUR DE LA PRODUCTION

Description des fonctions:

- Administration d'un centre de perforation de données - Gestion du personnel et de l'équipement.
- Administration d'un centre de traitement de données (deux terminaux intelligents reliés 370-155).
- Coordination des relations entre les deux centres.
- Établissement et contrôle des échanciers de production.

Conditions de travail:

- Jeunes entreprises de taille moyenne en progression rapide. Excellent climat de travail et rôle prépondérant à assumer, relevant directement de l'exécutif.
- Bénéfices marginaux à discuter sur une base personnelle.
- Salaire à discuter.

Le candidat:

- La connaissance d'un milieu informatique et l'expérience du contrôle de la production sont souhaitables.
- Disponibilité de temps, bonnes relations humaines et bilinguisme sont essentiels.

Faire parvenir curriculum vitae complet à:

Dossier 2398

Le Devoir, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

UNION RÉGIONALE DE RIMOUSKI DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS

AGENT D'ÉDUCATION

Effectue, sous l'autorité du directeur du service, du travail d'éducation et d'information au niveau des dirigeants, du personnel des Caisse, des membres et du public en général; participe à l'élaboration des objectifs en éducation; prépare et réalise des plans d'action qui tiennent compte des objectifs fixés; s'assure au besoin, de la collaboration de personnes de ressource en vue de la réalisation des plans d'action élaborés.

LES EXIGENCES:

- Diplôme de 1er cycle en sciences humaines (une expérience de quelques années pourra compenser une scolarité moindre);
- initiative et responsabilité, sens de l'organisation, aptitudes en formation et en animation;
- croyance dans les valeurs coopératives.

TRAITEMENT:

- Salaire en relation avec les qualifications.
- Allocation pour utilisation de l'automobile.
- Compte de dépenses courantes.
- Plan complet d'avantages sociaux.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur demande accompagnée d'un curriculum vitae, avant le 23 septembre 1974.

Service du Personnel
Union Régionale de Rimouski
des Caisse Populaires Desjardins
681, boul. St-Germain ouest
Rimouski, Qué. G5L 7E5

L'ATELIER PROTÉGÉ DE DRUMMONDVILLE INC. OFFRE D'EMPLOI

POSTE OUVERT:

CHEF D'ATELIER

FONCTION:

Personne qui, sous l'autorité du directeur général s'assure de la mise à jour du programme de réadaptation pour la clientèle référée, selon les politiques de programmation du ministère des Affaires sociales du Québec se rapportant aux centres de réadaptation pour adultes (ateliers protégés).

TÂCHE:

- élaborer la programmation nécessaire, c'est-à-dire la mise en ordre de façon psycho-pédagogique du contenu de tâches et des apprentissages sociaux;
- diriger toutes les réunions jugées nécessaires auprès des moniteurs afin d'expliquer et de discuter la marche à suivre avec chacun des clients;
- rencontrer les parents, tuteurs et tous organismes communautaires utiles à la bonne marche du programme;
- mettre en place et contrôler les mécanismes d'articulation entre le centre de réadaptation et les autres organismes du ministère des Affaires sociales;
- au besoin, rencontrer les responsables des clients afin d'assurer une continuité dans l'approche et les apprentissages.

FORMATION:

Diplôme universitaire ou CEGEP en relations humaines, de préférence en enfance inadapte ou toutes formations ou expériences jugées aptes à la connaissance et la capacité de présenter un contenu de réadaptation pour adultes sous forme psycho-pédagogique.

SALAIRE:

Déterminé par le ministère des Affaires sociales.

Toute personne intéressée à ce poste est priée de faire parvenir sa demande écrite accompagnée de son curriculum vitae à:

L'ATELIER PROTÉGÉ DE DRUMMONDVILLE INC.,
170, BOUL. ST-JOSEPH,
DRUMMONDVILLE, P.Q. J2C 2A8

FISCALITÉ

Chef de file de l'industrie, notre client est une société canadienne qui contrôle plusieurs filiales oeuvrant dans des secteurs variés.

À titre de directeur adjoint du service, vous assumerez graduellement l'entière responsabilité des activités fiscales de cette corporation. En fait, d'ici deux ans, vous devriez occuper la fonction de directeur de la fiscalité. Parmi vos principales responsabilités, vous conseillerez entre autres la haute direction sur les conséquences des modifications apportées aux lois sur la fiscalité et les revenus.

Si vous possédez une formation comptable professionnelle ou légale et environ trois années d'expérience en fiscalité corporative au Canada, vous rencontrerez probablement les exigences du poste. Cette expérience aura été acquise dans l'industrie ou dans un milieu professionnel. Vous êtes aussi en mesure de travailler avec les membres de la haute direction et de représenter l'entreprise auprès des milieux gouvernementaux. Veuillez soumettre votre curriculum vitae confidentiellement à M. P. Malone.

Rourke,
Bourbonnais
& Associés

1808 ouest, rue Sherbrooke, Montréal H3H 1E5
(514) 937-9525

Cabinet-conseil en gestion des ressources humaines

fonction publique municipale

BUREAU DU VÉRIFICATEUR COORDONNATEUR EN VÉRIFICATION (\$19-\$22,000)

Sous l'autorité de l'Assistant-Vérificateur, le titulaire de ce poste est principalement responsable de l'analyse du contrôle interne des différents systèmes cybernétiques à la Ville. Il fait les recommandations qui s'imposent pour l'implantation de nouveaux systèmes de contrôle ou pour l'amélioration des systèmes existants. Il est secondé dans ce travail par une équipe de vérificateurs qu'il dirige.

Les candidats doivent détenir un grade universitaire en sciences commerciales et être membres d'une association de comptables reconnue. Ils doivent posséder plusieurs années d'expérience, dont quelques-unes dans le domaine de la vérification et de l'analyse de contrôle interne et de systèmes d'ordinateurs. Cet organisme public offre une excellente possibilité de carrière et des bénéfices sociaux intéressants.

Les personnes intéressées et qualifiées sont invitées à faire parvenir confidentiellement leur candidature à:

Assistant-Directeur, Ressources humaines
Service du Personnel,
275 est, rue Notre-Dame, Montréal H2Y 1C6



VILLE DE MONTRÉAL

CHEF ADJOINT DES RISQUES

Le service des assurances de Steinberg Limitée désire recruter un jeune homme dynamique en mesure de diriger et de coordonner les activités de toutes les divisions de la compagnie dans le domaine de la prévention des incendies. Le titulaire aura également la possibilité de participer à des projets et études reliés au domaine des assurances de sorte qu'il pourra se familiariser avec l'ensemble des programmes de gestion des risques et assurances.

Le candidat que nous recherchons doit avoir un diplôme universitaire en génie ou en sciences mais nous étudierons également les candidatures des diplômés en commerce ou en administration des affaires. Les candidats doivent avoir une certaine expérience des techniques de prévention des pertes, surtout en ce qui a trait aux risques hautement protégés.

Nous offrons une échelle salariale concurrentielle, d'excellents avantages sociaux et la possibilité de progresser dans d'autres secteurs de la compagnie.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae faisant mention de votre expérience et aptitudes au:

Bureau d'emploi,
Steinberg Limitée,
Plaza Alexis Nihon,
1500, Atwater, ch. 1105,
Montréal, Qué.
Tél.: 931-3538

CONTRÔLEUR

Traitement initial de \$18,000 à \$22,000

Le rapport annuel reflète le succès et la croissance remarquable de notre client, une institution financière canadienne réputée, avec bureaux à travers le Canada. Le titulaire se joindra à une jeune équipe de gestion au siège social.

Ce contexte de croissance réalisée et anticipée requiert un gestionnaire compétent pour assumer la direction de cette fonction comptable informatisée. Ses défis principaux seront d'innover, améliorer les contrôles administratifs et les services corporatifs en fonction des besoins accrus de données au niveau des bureaux.

Si vous avez une formation universitaire en comptabilité; si vous recherchez un contexte de participation; si vous ambitionnez de vous développer et de vous faire valoir, alors vous serez intéressé à vous joindre à cette firme du secteur tertiaire où vous évoluerez à titre de cadre supérieur avec des collègues hautement professionnels. Veuillez soumettre votre curriculum vitae confidentiellement à M.P. Malone.

Rourke,
Bourbonnais
& Associés

1808 ouest, rue Sherbrooke, Montréal H3H 1E5
(514) 937-9525

Cabinet-conseil en gestion des ressources humaines

VICE-PRÉSIDENT POUR UNE ASSOCIATION

Salaire: environ \$30,000

Notre client est une association qui représente une industrie dynamique dans le domaine des communications. Par suite de ses progrès rapides et de ses perspectives d'élargissement de ses responsabilités, elle a maintenant besoin d'un vice-président, qui prendra en charge une partie des fonctions actuellement assurées par le président.

L'un des rôles les plus importants confiés au titulaire du nouveau poste sera de développer et d'entretenir des relations harmonieuses avec les autorités fédérales et provinciales et divers organismes de régie. En collaboration avec le président, il présentera des recommandations sur les objectifs, les politiques et les programmes; il surveillera l'application des décisions du conseil et agira pour le président en l'absence de ce dernier.

Le candidat recherché est une personne dynamique, capable de

communiquer efficacement et d'établir de bonnes relations personnelles avec les membres de la fonction publique et ceux de la direction des entreprises membres à travers tout le Canada. Il a de l'entregent et une grande intégrité intellectuelle. Le poste offre des possibilités exceptionnelles de progrès professionnel.

Une excellente connaissance d'usage des deux langues officielles serait un atout de poids.

Les demandes de renseignements et les offres de service seront traitées avec la plus grande discrétion. Prière de joindre aux demandes des détails sur la formation reçue, l'expérience, les antécédents salariaux et les données personnelles.

Price
Waterhouse
et Associés
conseillers en administration

116, rue Albert, Ottawa, Ontario, K1P 5G3

membre de l'association canadienne des conseillers en administration

Les joueurs d'Equipe-Canada sont prêts . . .

QUEBEC (d'après CP) — Selon le joueur de centre André Lacroix, la clé du succès de l'équipe du Canada, lors de sa série de huit matches hors-concours contre l'équipe nationale de l'Union soviétique qui démarre ce soir au Colisée de Québec, est la préparation mentale.

"Si vous n'avez pas l'esprit au jeu, votre corps n'y sera pas non plus", a dit Lacroix, qui s'est avéré un lève-tôt hier malgré le fait que son pilote Billy Harris ait annulé une séance matinale d'entraînement afin de permettre aux joueurs de faire la grasse matinée.

Les Soviétiques ont également contremandé un exercice matinal, de même que la conférence de presse qui devrait ensuite avoir lieu.

Lacroix, qui sera sans doute flanqué de Bobby Hull à gauche, et de Johnny McKenzie à droite, lors du match de ce soir, a dit qu'il a consacré presque tout l'été à se préparer mentalement à la série.

"Je réalise que je suis chanceux d'être ici à cause du grand nombre de joueurs qui auraient aimé jouer contre l'URSS, a-t-il dit. Nous avons tous quelque chose à prouver."

Le frère athlète a précisé que le moral de l'équipe canadienne, formée à même les meilleurs éléments des 14 équipes de l'Association

Mondiale, était excellent depuis le début de la période d'entraînement il y a deux semaines.

"Même que je ne croyais vraiment pas que tout irait aussi bien. Habituellement, lorsque vous réunissez des joueurs de différentes formations, plusieurs petits problèmes surgissent parce que vous avez déjà joué contre ces mêmes joueurs et que vous devez les affronter à nouveau.

"Mais tout à étonnamment bien fonctionné. Après l'exercice, nous demeurons ensemble, mangions ensemble, nous amusons ensemble et visionnons ensemble des films de l'équipe soviétique."

Lacroix, qui a remporté le titre des pointeurs lors de la saison initiale de l'AMH en 1972-73 et qui a terminé deuxième Mike Walton la saison dernière, a dit que la patinoire plus large de l'amphithéâtre moscovite, que plusieurs considéraient toute à l'avantage des Soviétiques, ne sera probablement pas un facteur important.

"Tout le monde dit que les Russes sont rapides, mais je ne crois pas qu'ils soient plus rapides que Bobby Hull. Je crois que Hull est le joueur le plus rapide des deux équipes."

"Les Soviétiques font énormément de passes et ne lancent jamais la rondelle dans la zone adverse. Mais je pense que lorsque nous aurons eu

l'occasion de nous exercer à quelques reprises sur leur patinoire, nous nous y habituerons."

Lacroix a joué occasionnellement avec Hull lorsque tous deux appartenaient aux Black Hawks de Chicago, de la ligue Nationale. Il a aussi évolué avec McKenzie lors des avantages numériques, lorsque tous deux étaient coéquipiers au sein des ex-Blazers de Philadelphie il y a deux ans.

"Je connais les gestes de Hull et je connais le style de Johnny. Nous discutons beaucoup hors de la patinoire et nous travaillons d'arrache-pied sur la glace. C'est pourquoi nous avons tous trois eu un excellent camp d'entraînement."

McKenzie et Hull ont réussi quatre buts chacun, de même que Gordie Howe, pour dominer les buteurs de l'équipe lors de la série de cinq matches amicaux que l'équipe du Canada a disputée à une sélection de joueurs juniors de l'ouest. McKenzie a accumulé sept points, contre cinq chacun pour Hull et Lacroix.

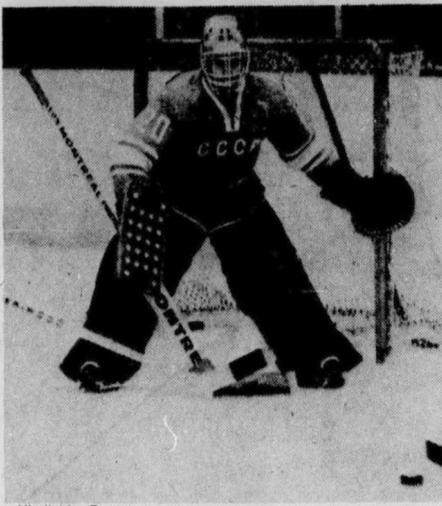
Lars-Erik Sjöberg, ancien membre de l'équipe nationale de la Suède qui jouera cette saison pour les Jets de Winnipeg, dans l'AMH, a prédit hier que les Canadiens gagneraient leur série contre l'URSS.

Sjöberg, considéré comme l'un des meilleurs défenseurs d'Europe avant son arrivée en sol canadien durant l'été, a été conseiller de l'instructeur Billy Harris durant tout l'entraînement et les cinq rencontres hors-concours.

Il a dit que la sélection canadienne de 1974 valait bien celle de 1972, composée de vedettes de la LNH et qui a eu raison des Soviétiques 4-3-1 en huit parties. "Je crois qu'elle gagnera quatre ou cinq matches et fera partie nulle une ou deux fois.

Il a aussi prédit que le meilleur trio du Canada serait celui de Lacroix, Hull et McKenzie, en autant que le genou de Hull tienne le coup. Ce dernier a pris deux jours de repos la semaine dernière, après avoir été blessé à un genou. Mais il a repris l'entraînement et semble en meilleure forme que jamais.

Paul Henderson, auteur de trois buts vainqueurs en 1972 et l'un des joueurs à qui les Soviétiques apporteront une attention toute particulière, souffre d'une blessure à l'épaule. Mais il semble que ce ne soit pas suffisamment grave pour l'empêcher de prendre part au match de ce soir. A part ces deux joueurs, tout semblait en excellente condition physique, en autant que deux semaines à peine d'entraînement auront permis aux joueurs de l'être.



Vladislav Tretiak, le gardien de but dont le nom est aujourd'hui très familier, affrontera une nouvelle fois les professionnels du hockey canadien. (Téléphoto CP)

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Avis est par les présentes donné qu'un contrat, signé le 25 avril 1974 sous les termes duquel toutes les créances présentes et futures de C.T.P. Tractor Parts Ltd. furent vendues à la Banque de Commerce Canadienne Impériale, fut enregistré le 6 mai 1974 au bureau d'enregistrement - Division d'Enregistrement de Montréal, sous le numéro 2315632.

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPERIALE
Par D. J. Leyne, Directeur adjoint

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

Greffe des Divorces
Division de Montréal
No. 500-12-04316-746

WOLFRANG LUTHE, résident à Montréal, district de Montréal

Requérant

vs

ELISABETH HERBERLING, de lieux inconnus

Intimée.

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée Elisabeth Herberling est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requêteur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 13 septembre 1974

(S) W. LEFEBVRE
REGISTRARE

ME HELENE LEDUC
5125 du Trianon, suite 230,
Montréal, Qué.

Procureur du Requérant

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

Greffe des Divorces
Division de Montréal
No. 500-12-04316-746

DAME REJEANNE FORGET, épouse commune en biens de Hubert Di Quinzio, résident et domiciliée au 7145 Cannes, App. 3, St-Léonard, District de Montréal.

Requérante

vs

HUBERT DI QUINZIO, d'adresse inconnue.

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé Hubert Di Quinzio est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 13 septembre 1974

(S) W. LEFEBVRE
REGISTRARE

ME HELENE LEDUC
5125 du Trianon, suite 230,
Montréal, Qué.

Procureur du Requérant

SAINTE-JULIE

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE SAINTE-JULIE

DEMANDE DE SOUMISSIONS

RE: Règlements #288, 292, 293

Des soumissions scellées seront reçues par Madame Denise Blain, Greffier de la Ville de Sainte-Julie, Comté de Chambly pour l'extension d'égoût, d'aqueduc et de pavage dans certaines rues de cette municipalité, jusqu'à lundi le 30 septembre 1974 à 16:30 heures

Les plans et devis peuvent être obtenus au bureau de la Ville de Sainte-Julie, 1580 Chemin du Fer à Cheval, sur paiement de la somme de \$35.00 par chèque visé non-reimboursable fait à l'ordre de Monsieur J. Ducharme Noël.

La Ville de Sainte-Julie ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues et ouvertes.

DONNE A VILLE DE SAINTE-JULIE, ce 16 septembre 1974

Denise Blain
Greffier

VILLE DE MONTRÉAL

ÉLECTION MUNICIPALE

AVIS PUBLIC

Nomination des vice-présidents et dépôt de la liste électorale

Sachez que la liste électorale de la ville de Montréal est maintenant déposée au bureau du président d'élection et que celle des électeurs de chaque district est également déposée au bureau du vice-président de chaque district.

Tout intéressé peut en prendre connaissance au bureau du président d'élection à l'hôtel de ville pendant les heures de bureau ou au bureau du vice-président de district, chaque jour, sauf le dimanche, de 9:00 à 21:00 heures.

Toutes demandes en inscription, en correction ou en radiation peuvent être déposées au bureau du vice-président à compter du 17 septembre 1974. Toutefois, les demandes en inscription ou en radiation doivent être déposées au plus tard le mercredi 16 octobre 1974.

Les séances de révision se tiendront les 15, 16, 17, 18 et 19 octobre 1974, de 10:00 à 12:00 heures, de 13:00 à 18:00 heures et de 19:00 à 21:00 heures.

Sachez que les personnes ci-dessous désignées ont été nommées vice-présidents de district pour l'élection 1974:

Nom du district	Nom et prénom (ou initiales) du vice-président	Adresse du bureau	Téléphone
Ahuntsic	Donat Champagne	10055, ave Papineau	382-4906
Côte-des-Neiges	Jean-Marie Champagne	5772, avenue Decelles	731-2713
L'Acadie	Gaétan Mondor	11485, rue Drouart	331-7410
Maisonnette	André Paquette	4120 est, rue Ontario	526-5985
Marie-Victorin	Fernand Carmel	6500 - 39e Avenue, Rosemont	374-2520
Mercier	Jean-Marc Poupart	2324, rue des Ormeaux	353-5732
Notre-Dame-de-Grâce	Léo-Paul Olivier	5533, avenue Monkland	481-0472
Papineau	Wilbrod Brisebois	2175 est, ave du Mont-Royal	481-3347
Rivière-des-Prairies	Florent Gagnon	11224 est, boul. Gouin	526-8602
Rosemont	Jean-Paul Laporte	2133, boul. Rosemont	648-4360
Ste-Anne	Gratien Létourneau	2284, rue Lionel-Groulx (autrefois rue Albert)	374-0953
St-Édouard	Yvon Asselin	525 est, rue Beaubien	935-2496
St-Henri	Robert Cadieux	5485, ch. Côte-St-Paul	274-6548
St-Jacques	Jean-Guy Tremblay	2075, rue Plessis	935-4696
St-Louis	Jacques Archambault	514 est, ave du Mont-Royal	526-5918
St-Michel	Roger Daignault	7603, rue François-Perrault	526-2821
Saraguay	Jules Paré	15, rue Alliance	374-1890
Snowdon	Maurice Faucher	6344, rue Victoria	331-0564
Villeray	Jean-Guy Marchand	6344, rue Victoria	731-6868
		7649, rue Boyer	274-6502

Bureau du greffier,
Hôtel de Ville,
Montréal, le 17e jour du mois de septembre 1974

Marc Boyer, C.R.,
Président d'élection

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL
No. 500-12-04316-746

DAME DORIS LEBEL-BOUCHER, épouse commune en biens de Pierre Boucher, résident et domiciliée en les Cité et District de Montréal.

Requérante

vs

PIERRE BOUCHER, chauffeur d'autobus, autrefois résident et domicilié en les Cité et District de Montréal, présentement de lieux inconnus.

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé Pierre Boucher, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requêteur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 12 septembre 1974

Me WILFRID LEFEBVRE
Registare, Adjoint

Me HENRI KELADA
3467 rue St-Hubert
Montréal, P.Q.
Procureur de la Requêteur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

No. 500-12-04316-746

DAME REJEANNE FORGET, épouse commune en biens de Hubert Di Quinzio, résident et domiciliée au 7145 Cannes, App. 3, St-Léonard, District de Montréal.

Requérante

vs

HUBERT DI QUINZIO, d'adresse inconnue.

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé Hubert Di Quinzio est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 13 septembre 1974

(S) W. LEFEBVRE
REGISTRARE

ME HELENE LEDUC
5125 du Trianon, suite 230,
Montréal, Qué.

Procureur du Requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL
No. 500-12-04316-746

DAME AGATHE GARAND, épouse commune en biens de Hector Bastien, résident et domicilié en les Cité et District de Montréal.

Requérante

vs

HECTOR BASTIEN, Intimé

ET:

RAOUL SEERS, HECTOR PLOUFFE, DIDYME PLOUFFE, PIERRE BASTIEN, EDUARD VERDON, OUVILA LÉCAVALIER, WILFRID LEFEBVRE, appelés et intimés

ET

LE REGISTREUR DU BUREAU D'ENREGISTREMENT DE LAVAL

PAR ORDRE DE LA COUR

Les intimés et appelés-intimés, MESSIEURS HECTOR BASTIEN et RAOUL SEERS, HECTOR PLOUFFE, DIDYME PLOUFFE, PIERRE BASTIEN, EDUARD VERDON, OUVILA LÉCAVALIER, WILFRID LEFEBVRE, sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en radiation d'hypothèque a été laissée au Greffier de la Cour Supérieure à leur intention. Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement en radiation d'hypothèque.

Montréal, ce 11 septembre, 1974

WILFRID LEFEBVRE
REGISTRARE

Me Jean Charbonneau
15, est, Boul. Levesque
Post-Viau, Laval
Tel: 667-4510
Dom. élu: 31, ouest, St-Jacques,
Montréal
als: P.E. Linteau, h.c.s.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL
No. 500-12-04316-746

DAME AGATHE GARAND, épouse commune en biens de Hector Bastien, résident et domicilié en les Cité et District de Montréal.

Requérante

vs

HECTOR BASTIEN, Intimé

ET:

RAOUL SEERS, HECTOR PLOUFFE, DIDYME PLOUFFE, PIERRE BASTIEN, EDUARD VERDON, OUVILA LÉCAVALIER, WILFRID LEFEBVRE, appelés et intimés

ET

LE REGISTREUR DU BUREAU D'ENREGISTREMENT DE LAVAL

PAR ORDRE DE LA COUR

Les intimés et appelés-intimés, MESSIEURS HECTOR BASTIEN et RAOUL SEERS, HECTOR PLOUFFE, DIDYME PLOUFFE, PIERRE BASTIEN, EDUARD VERDON, OUVILA LÉCAVALIER, WILFRID LEFEBVRE, sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en radiation d'hypothèque a été laissée au Greffier de la Cour Supérieure à leur intention. Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement en radiation d'hypothèque.

Montréal, ce 11 septembre, 1974

WILFRID LEFEBVRE
REGISTRARE

Me Jean Charbonneau
15, est, Boul. Levesque
Post-Viau, Laval
Tel: 667-4510
Dom. élu: 31, ouest, St-Jacques,
Montréal
als: P.E. Linteau, h.c.s.

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE SAINTE-JULIE

DEMANDE DE SOUMISSIONS

RE: Règlements #295, 296, 297, 298

Des soumissions scellées seront reçues par Madame Denise Blain, Greffier de la Ville de Sainte-Julie, comté de Chambly pour l'extension d'égoût, d'aqueduc et de pavage dans certaines rues de cette municipalité, jusqu'à lundi le 30 septembre 1974 à 16:30 heures

Les plans et devis peuvent être obtenus au bureau de la Ville de Sainte-Julie, 1580 Chemin du Fer à Cheval, sur paiement de la somme de \$35.00 par chèque visé non-reimboursable fait à l'ordre de Monsieur J. Ducharme Noël.

La Ville de Sainte-Julie ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues et ouvertes.

DONNE A VILLE DE SAINTE-JULIE, ce 16 septembre 1974

Denise Blain
Greffier

CANADA
Province de Québec
District de Montréal.

No. 02-02554-747

Jean-François Viger de la Ville et du District de Montréal, et résident au 7360A Ostail Crescent, Appartement 1.

Demandeur

vs

Gilles Mignault, autrefois résident dans les Ville et District de Montréal et présentement de lieux inconnus.

Défendeur

Il est enjoint audit Défendeur Gilles Mignault, à l'intention de lui faire passer une copie de la déclaration a été laissée aux greffes de cette cour, de comparaître dans un délai de trente jours.

Montréal, le 5 septembre 1974.

Salim Naguib
Greffier-adjoint

Doherty, Mackenzie, Grivakes,
Gervais & LeMayne
5 Place Ville-Marie, Edifice IBM
Suite 1203, Montréal H3B 2H1

Devant la Commission des Transports du Québec INDUSTRIAL INTERNATIONAL LEASING LIMITED, et ayant un lieu d'affaires à 1199, rue Bleury, Montréal, Québec.

Requérant

Avis public est donné par la présente que la requérante demandera à la Commission des Transports du Québec un permis spécial lui permettant de fournir un service de location à court terme comprenant:

1. Location à court terme (moins d'un an) de véhicules de promenade et de voitures familiales, à 1199, rue Bleury, Montréal, Québec.
2. Location à court terme (moins d'un an) de véhicules de commerce et de livraison tel que défini au Code de la Route, à 1199, rue Bleury, Montréal, Québec.
3. Location d'équipement lourd pour la construction des routes, à 1199, rue Bleury, Montréal, Québec.

Le présent avis paraîtra trois jours de suite dans le journal Le Devoir. Quiconque veut s'opposer à la présente requête doit avertir la Commission des Transports du Québec au plus tard le quatrième jour après la dernière publication du présent avis.

MARTINEAU WALKER ALLISON BEAULIEU MACKELL & CLEMONT
Procureurs de la requérante.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No. 500-05-011528-740

GERARD BRUNELLE, résident et domicilié en la Cité de Marieville, district de St-Hyacinthe.

DEMANDEUR

vs

DOUGLAS RIDDLE, autrefois résident et domicilié en la Cité de Westmount, district de Montréal, présentement de lieux inconnus.

DEFENDEUR

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur DOUGLAS RIDDLE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention.

Montréal, ce 12 septembre 1974

SELIM NAGUIB, P.A.C.S.M.

Mrs CHABOT DOWNS & LAURIER
356, 90ème Avenue
Cité de LaSalle, P.Q.

PROCUREURS DU DEMANDEUR

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE RESTAURATION MARCO L'EE. Corps politique légalement constitué ayant sa principale place d'affaires au 3949 Montée St-Hubert, St-Hubert, Québec.

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE DES CREANCIERS

Avis est par les présentes donné que la compagnie débiteuse RESTAURATION MARCO L'EE, la compagnie débiteuse a fait cession de ses biens le 10ème jour de septembre 1974 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 1er jour d'octobre 1974, à onze heures quinze (11:15) de l'avant-midi, au bureau du séquestre officiel, 10 est rue Notre-Dame, Montréal, Québec.

Le 12 septembre 1974.

C.A. MICHAUD
SYNDIC

MEYERS & MICHAUD — SYNDICS
1010 Côte Beaver Hall — Suite 607
Montréal, Québec Tel.: 866-5481

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: MARC A. LARIVIERE. Ayant fait affaires sous les nom et raison sociale de: "DISTRIBUTIONS MARCO ENRG-3949 Montée St-Hubert, St-Hubert, Québec.

SAINTE-JULIE

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE SAINTE-JULIE

DEMANDE DE SOUMISSIONS

RE: Règlements #295, 296, 297, 298

Des soumissions scellées seront reçues par Madame Denise Blain, Greffier de la Ville de Sainte-Julie, comté de Chambly pour l'extension d'égoût, d'aqueduc et de pavage dans certaines rues de cette municipalité, jusqu'à lundi le 30 septembre 1974 à 16:30 heures

Les plans et devis peuvent être obtenus au bureau de la Ville de Sainte-Julie, 1580 Chemin du Fer à Cheval, sur paiement de la somme de \$35.00 par chèque visé non-reimboursable fait à l'ordre de Monsieur J. Ducharme Noël.

La Ville de Sainte-Julie ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues et ouvertes.

DONNE A VILLE DE SAINTE-JULIE, ce 16 septembre 1974

Denise Blain
Greffier

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No. 500-05-011528-740

GERARD BRUNELLE, résident et domicilié en la Cité de Marieville, district de St-Hyacinthe.

DEMANDEUR

vs

DOUGLAS RIDDLE, autrefois résident et domicilié en la Cité de Westmount, district de Montréal, présentement de lieux inconnus.

DEFENDEUR

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur DOUGLAS RIDDLE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention.

Montréal, ce 12 septembre 1974

SELIM NAGUIB, P.A.C.S.M.

Mrs CHABOT DOWNS & LAURIER
356, 90ème Avenue
Cité de LaSalle, P.Q.

PROCUREURS DU DEMANDEUR

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: RICHARD BROUILLETTE. Ayant fait affaires sous les nom et raison sociale de: "DISTRIBUTIONS MARCO ENRG-3949 Montée St-Hubert, St-Hubert, Québec.

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE DES CREANCIERS

Avis est par les présentes donné que la compagnie débiteuse RESTAURATION MARCO L'EE, la compagnie débiteuse a fait cession de ses biens le 10ème jour de septembre 1974 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 1er jour d'octobre 1974, à dix heures trente (10:30) de l'avant-midi, au bureau du séquestre officiel, 10 est rue Notre-Dame, Montréal, Québec.

Le 12 septembre 1974.

C.A. MICHAUD
SYNDIC

MEYERS & MICHAUD — SYNDICS
1010 Côte Beaver Hall — Suite 607
Montréal, Québec Tel.: 866-5481

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No. 05-000575-74

VITAL BESNER, domicilié et résident en Ville de Cadieux, district de Montréal.

DEMANDEUR

vs

JAMES ROBERT RYAN, autrefois résident et domicilié en les Cité et District de Montréal, présentement de lieux inconnus.

DEFENDEUR

ET:

Me PHILIPPE VALOIS, registraire de la division d'enregistrement d'Argenteuil.

MIS-EN-CAUSE

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur JAMES ROBERT RYAN par les présentes est requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en radiation d'hypothèque a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention.

Montréal, ce 12 septembre 1974

SELIM NAGUIB, P.A.C.S.M.

Mrs BISSONNETTE & CADIEUX
420 boul. Roche,
Vaudreuil, P.Q.

PROCUREURS DU DEMANDEUR

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: RICHARD BROUILLETTE. Ayant fait affaires sous les nom et raison sociale de: "DISTRIBUTIONS MARCO ENRG-3949 Montée St-Hubert, St-Hubert, Québec.

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE DES CREANCIERS

Avis est par les présentes donné que la compagnie débiteuse RESTAURATION MARCO L'EE, la compagnie débiteuse a fait cession de ses biens le 10ème jour de septembre 1974 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 1er jour d'octobre 1974, à onze heures quinze (11:15) de l'avant-midi, au bureau du séquestre officiel, 10 est rue Notre-Dame, Montréal, Québec.

Le 12 septembre 1974.

C.A. MICHAUD
SYNDIC

MEYERS & MICHAUD — SYNDICS
1010 Côte Beaver Hall — Suite 607
Montréal, Québec Tel.: 866-5481

SAINTE-JULIE

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE SAINTE-JULIE

DEMANDE DE SOUMISSIONS

RE: Règlements #295, 296, 297, 298

Des soumissions scellées seront reçues par Madame Denise Blain, Greffier de la Ville de Sainte-Julie, comté de Chambly pour l'extension d'égoût, d'aqueduc et de pavage dans certaines rues de cette municipalité, jusqu'à lundi le 30 septembre 1974 à 16:30 heures

Les plans et devis peuvent être obtenus au bureau de la Ville de Sainte-Julie, 1580 Chemin du Fer à Cheval, sur paiement de la somme de \$35.00 par chèque visé non-reimboursable fait à l'ordre de Monsieur J. Ducharme Noël.

La Ville de Sainte-Julie ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues et ouvertes.

DONNE A VILLE DE SAINTE-JULIE, ce 16 septembre 1974

Denise Blain
Greffier

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No. 500-12-04316-746

DAME REJEANNE FORGET, épouse commune en biens de Hubert Di Quinzio, résident et domiciliée au 7145 Cannes, App. 3, St-Léonard, District de Montréal.

Requérante

vs

HUBERT DI QUINZIO, d'adresse inconnue.

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé Hubert Di Quinzio est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requêteur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 13 septembre 1974

(S) W. LEFEBVRE
REGISTRARE

ME HELENE LEDUC
5125 du Trianon, suite 230,
Montréal, Qué.

Procureur du Requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No. 500-12-04316-746

DAME REJEANNE FORGET, épouse commune en biens de Hubert Di Quinzio, résident et domiciliée au 7145 Cannes, App. 3, St-Léonard, District de Montréal.

Requérante

vs

HUBERT DI QUINZIO, d'adresse inconnue.

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé Hubert Di Quinzio est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requêteur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 13 septembre 1974

(S) W. LEFEBVRE
REGISTRARE

ME HELENE LEDUC
5125 du Trianon, suite 230,
Montréal, Qué.

Procureur du Requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No. 500-12-04316-746

DAME REJEANNE FORGET, épouse commune en biens de Hubert Di Quinzio, résident et domiciliée au 7145 Cannes, App. 3, St-Léonard, District de Montréal.

Requérante

vs

HUBERT DI QUINZIO, d'adresse inconnue.

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé Hubert Di Quinzio est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requêteur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 13 septembre 1974

(S) W. LEFEBVRE
REGISTRARE

ME HELENE LEDUC
5125 du Trianon, suite 230,
Montréal, Qué.

Procureur du Requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No. 500-12-04316-746

DAME REJEANNE FORGET, épouse commune en biens de Hubert Di Quinzio, résident et domiciliée au 7145 Cannes, App. 3, St-Léonard, District de Montréal.

Requérante

vs

HUBERT DI QUINZIO, d'adresse inconnue.

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé Hubert Di Quinzio est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requêteur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 13 septembre 1974

(S) W. LEFEBVRE
REGISTRARE

ME HELENE LEDUC
5125 du Trianon, suite 230,
Montréal, Qué.

Procureur du Requérant

Les Expos gagnent puis perdent

football

Ligue Canadienne				
Vendredi				
Edmonton 24, Saskatchewan 18	Muller, T	4	0	0 0 24
Calgary 16, Ottawa 9	Nixon, P	4	0	0 0 24
Dimanche				
Montréal 31, C-Britannique 12	Dall Riva, M	4	0	0 0 24
Edmonton à Winnipeg	Allen, T	3	0	0 0 18
Saskatchewan à Hamilton	Gabriel, H	3	0	0 0 18
Les compteurs				
Section Est				
Sunter, H	t	c	pl	s pts
Sweet, M	0	20	17	4 75
Andrusyshyn, T	0	12	18	8 74
Organ, O	0	6	21	4 73
Rodgers, M	9	0	0	0 54

Les Expos de Montréal se sont inclinés au compte de 3-2 dans la deuxième partie du programme double qu'ils disputaient, hier soir, aux Mets de New York pour se contenter d'un partage bien équilibré alors qu'ils avaient remporté la première partie par le même pointage.

Dans la première partie, Ron Woods a fait figure de héros quand, à la septième manche, alors qu'il remplaçait le voltigeur de centre Willie Davis, il a produit deux points alors que deux hommes avaient été retirés, pour donner la victoire aux siens.

Pepe Mangual a obtenu un but sur balles et s'est rendu au deuxième quand Jerry Koosman qui a été débuté de la défaite, a effectué un mauvais lancer. Tim Foli a ensuite

frappé un simple, poussant Mangual au troisième avant de voler le deuxième. Woods a ensuite réussi son simple victorieux au champ centre.

Cette victoire a permis aux Expos d'égaliser son record de victoires consécutives, avec huit. Cette série a débuté le 10 septembre dernier à New York.

Dans la deuxième partie, les Expos se sont heurtés à unslug McGraw en grande forme, celui-ci tuant dans l'oeuf un ralliement qui s'annonçait dangereux pour ainsi protéger la victoire de Randy Sterling, qui lui en était à sa première apparition au monticule dans les majeures.

Sterling n'a pas alloué un simple avant la sixième et jouissait d'une avance de 3-0 qui était le résultat d'un circuit d'un point de Rusty Staub

LIGUE CANADIENNE				
Section Est				
MONTREAL	9	7	2	212 131 14
HAMILTON	9	5	4	147 145 10
OTTAWA	9	3	6	121 148 6
TORONTO	9	3	6	154 187 6
Section Ouest				
EDMONTON	8	6	2	180 96 12
VANCOUVER	9	5	4	175 185 10
SASKATCHEWAN	9	5	4	176 170 10
WINNIPEG	7	3	4	112 164 6
CALGARY	9	2	7	134 182 4

baseball

Ligue Nationale				
Dimanche				
Montréal 5, Pittsburgh 4	St-Louis 3, Philadelphie 1			
Chicago 5, New York 4	Houston 6-4, San Francisco 0-8			
Atlanta 3, San Diego 1	Los Angeles 7, Cincinnati 1			
Hier				
San Francisco 4, Atlanta 2	Montréal 3-2, New York 2-3			
Cincinnati à San Diego, 22h30	Houston à Los Angeles, 22h30			
Aujourd'hui				
Chicago, Detroure (0-0) à Philadelphie, Twitchell (6-9)	St-Louis, Gibson (10-12) à Pittsburgh, Reuss (15-9)			
New York, Matlack (12-12) à Montréal, Rogers (13-20), 20h05	Cincinnati, Billingham (19-9) à San Diego, Greif (8-17)			
Houston, Griffin (13-9) à Los Angeles, Rau (13-8) ou Downing (5-6), 22h30	Atlanta, Capra (14-8) à San Francisco, Barr (12-8) ou Bryant (3-15), 22h30			
Les meneurs				
(Parties d'hier non comprises)				
Garr, Atl	576	204	354	
Garvey, LA	587	191	325	
Zisk, Pgh	489	156	319	
McBride, STL	506	161	318	
A. Oliver, Pgh	549	174	317	
R. Smith, STL	460	145	315	
Buckner, LA	515	162	315	
Stargell, Pgh	453	142	313	
Brock, STL	573	179	312	
Gross, Htn	526	162	308	
Circuits				
Schmidt, Philadelphie, 115;	Wynn, Los Angeles, 31; Berich, Cincinnati, 30; T. Perez, Cincinnati, 27; Cedeno, Houston, 25.			
Points produits				
Schmidt, Philadelphie, 115;	Bench, Cincinnati, 115; Wynn, Los Angeles, 105; Garvey, Los Angeles, 103; Zisk, Pittsburgh, 96.			
Lanceurs (14 décisions)				
John, Los Angeles, 13-3, 813;	Caldwell, San Francisco, 13-4, 765; Messersmith, Los Angeles, 17-6, 739; C. Carroll, Cincinnati, 11-4, 733; Billingham, Cincinnati, 19-9, 679; McGlothen, St. Louis, 16-8, 667; Sutton, Los Angeles, 16-8, 667; Sosa, San Francisco, 9-5, 643.			

Frank Robinson gérant en 75?

CLEVELAND (AP) — L'acquisition du vétéran Frank Robinson par les Indiens de Cleveland aurait déclenché une épreuve de force entre Nick Mileti et les autres propriétaires de l'équipe. Dans son édition d'hier, le quotidien "Plain Dealer" soutient que Mileti a coupé court à un voyage à Las Vegas afin de rencontrer Ted Bonda, vice-président des Indiens, et le directeur-gérant Phil Seghi.

Mileti a nié qu'il y avait une épreuve de force au sein de l'organisation, ajoutant même qu'il s'attend à conserver son poste à la tête de l'équipe.

Seghi a repêché Robinson des Angels de la Californie jeudi et il entend respecter son contrat qui prendra fin après la saison 1975. Toutefois, il appert de sources non officielles que Seghi a l'intention de nommer Robinson gérant de l'équipe dès la fin de la présente saison en remplacement de Ken Aspromonte. Robinson deviendrait ainsi le premier Noir à occuper le poste de gérant dans les ligues majeures.

BOB FOSTER, champion du monde des mi-lourds, qui a annoncé hier sa décision d'abandonner la boxe, avait conquis son titre de haute lutte en triomphant du maintenant défunt Nigérien Dick Tiger par knock out au troisième round, en avril 1968, à New York.

Il possède, dans sa catégorie, un palmarès exceptionnel. Il n'a en effet jamais été battu par un mi-lourd au cours de sa longue carrière. Comme amateur, il compte 102 victoires contre aucune défaite. En tant que professionnel, il a enregistré 51 succès (48 face à des mi-lourds, 3 contre des lourds), 6 défaites (toutes contre des poids lourds, dont Joe Frazier et Mohamed Ali) et un match nul, lors de son

deuxième combat face à l'Argentin Jorge Ahumada, le 17 juin dernier, à Albuquerque. En outre, doté d'un punch fouroyant, il a remporté 42 de ses victoires professionnelles avant la limite.

JIM NORTHROP, voltigeur de 34 ans, anciennement des Tigers de Detroit, n'aura séjourné que cinq semaines avec les Expos de Montréal. Après avoir été acquis des Tigers le sept août, Northrup a en effet été cédé hier aux Orioles de Baltimore.

LIGUE NATIONALE				
Section Est				
ST-LOUIS	79	68	557	1 1/2
PITTSBURGH	77	69	527	1 1/2
PHILADELPHIE	73	74	497	6
MONTREAL	69	78	469	10
NEW YORK	67	80	455	12
CHICAGO	60	86	411	18 1/2
Section Ouest				
LOS ANGELES	92	54	630	—
CINCINNATI	90	57	612	2 1/2
ATLANTA	81	68	544	12 1/2
HOUSTON	74	73	503	18 1/2
SAN FRANCISCO	68	81	456	25 1/2
SAN DIEGO	53	95	358	40

LIGUE AMERICAINE				
Section Est				
NEW YORK	80	67	544	—
BALTIMORE	78	70	527	2 1/2
BOSTON	76	70	521	3 1/2
CLEVELAND	72	74	493	7 1/2
MILWAUKEE	71	77	480	9 1/2
DETROIT	67	80	456	13
Section Ouest				
OAKLAND	84	64	568	—
TEXAS	79	69	534	5
MINNESOTA	76	73	510	8 1/2
CHICAGO	72	76	486	12
KANSAS CITY	71	77	480	13
CALIFORNIE	60	89	403	24 1/2

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention MARQUES DE COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2152

721-9630
ENTREPRENEUR-ELECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien
industriel - commercial
résidentiel
Plus de 25 ans d'expérience
Bureau
6305, 25e Ave, Rosemont
Montréal

Le réveil des Expos est-il un présage au départ de Mauch?

par André Tardif

Psst! N'allez surtout pas le dire aux joueurs, encore moins au gérant Gene Mauch, mais les Expos sont encore dans la course au championnat de la section Est.

A 17 matches et deux semaines de la fin du calendrier de la ligue Nationale, leurs chances de décrocher le titre sont archimince, d'accord. Mais mathématiquement (le baseball ne se nourrit-il pas de statistiques?), elles existent toujours.

Il ne faudrait pas le mentionner aux portecouleurs montréalais parce qu'ils pourraient bien perdre cette spontanéité des derniers jours qui leur avait permis, avant les rencontres d'hier soir contre les Mets de New York, de décrocher sept victoires consécutives.

Mais il faut s'abstenir surtout d'en informer Mauch. Ce dernier, semble-t-il, convaincu que les siens sont bel et bien évincés, a cessé de jouer au stratégie et les laisse frapper et courir à volonté, du moins selon les règles élémentaires de la discipline. Les joueurs n'en demandaient pas tant. On les voit, à tour de rôle, sortir de l'obscurité et jouer, chacun son tour, le rôle de vedette dans les victoires qui s'accumulent.

En plus de redonner un peu d'enthousiasme aux amateurs montréalais, cette série de victoires aura démontré surtout que la relève semble enfin prête. Et on peut même se demander si on n'a pas trop attendu avant de donner leur chance aux jeunes.

La direction des Expos avait incité les Montréalais, avant même que l'équipe ne dispute son match initial dans la LN en 1969, à faire preuve de beaucoup de patience. On leur avait expliqué que par tradition, une équipe championne ne s'improvise pas du jour au lendemain au baseball dit de calibre majeur.

qui est de plus en plus remise en question, n'utilisait que contre les frappeurs droitiers, donc pas régulièrement, démontre qu'il peut fort bien contribuer à l'attaque. D'ailleurs, n'est-il pas, de tous les joueurs utilisés régulièrement, le frappeur le plus remarquable avec une moyenne de .309?

Agé de 26 ans, Jorgensen contribue, avec Tim Foli (23 ans), Lintz et Parrish, à doter les Expos d'un avant-champ qui n'a rien à envier aux autres équipes et qui facilite d'autant la tâche des lanceurs.

Départ souhaitable?

Ce réveil des derniers jours contribuera sans doute à sauver du désastre une saison qui, aux guichets et donc financièrement parlant, allait placer la direction des Expos devant une situation pour le moins précaire, malgré les millions du propriétaire Charles Bronfman. Mais ça, c'est une autre histoire.

Ce que les amateurs comprennent moins, c'est qu'on ait attendu aussi longtemps avant d'agir. Mauch s'est bâti une réputation comme stratège hors pair. D'accord, il connaît peut-être son baseball mieux que tout autre gérant du circuit.

Mais le "petit colonel" n'est-il pas un peu dépassé? On ne méne plus les athlètes par le bout du nez comme on le faisait autrefois. Les joueurs d'aujourd'hui sont plus fiers et mieux instruits que ceux d'antan. Un gérant doit maintenant être aussi bon psychologue que stratège.

On ne voudra peut-être pas du manque de psychologie de Mauch que ses dictats aux joueurs concernant la longueur de leurs cheveux. Jim Northrup, acquis des Tigers de Detroit il y a quelques semaines et qui ne fut qu'un feu de paille avant d'être refilé hier aux Orioles de Baltimore, aura appris à ses dépens que Mauch est intraitable. Northrup, en effet, aura dû recevoir trois coupes de cheveux avant que Mauch n'en trouve la longueur acceptable. Mais tout ça est de l'enfantillage. Pourquoi ne pas laisser un joueur suivre la mode du jour et s'exprimer à l'aide d'une coupe de cheveux qui lui plaise, en autant que son occupé ne soit pas recouvert d'un voyage de foie?

Simple coïncidence? La direction des Expos n'a pas, comme c'est son habitude depuis deux ans en début de septembre, annoncé qu'elle renouvelait le contrat de son gérant pour une autre saison. Peut-être s'apprête-t-on à le faire sous peu? C'est possible, mais si le succès des jeunes Expos actuels est lié au départ de Mauch, il faudra être réaliste et se décider à lui trouver un successeur. Nul ne doute que Karl Kuhl, qui a connu beaucoup de succès l'an dernier avec les Carnavals de Québec, et cette année avec les Blues de Memphis, les deux principales filiales des Expos, prendra éventuellement la relève.

Mais il faudra se décider à agir. La patience des amateurs montréalais a des limites.

LIGUE AMERICAINE				
Kansas City	000	000	000	2-2 6 2
Minnesota	030	030	01x	7 11 2
Fitzsimmons (11-6)	Pattin	6e	et Martinez;	
Blyleven (15-16)	et Borgmann	CC-Minn.	Borg-	
mann 3e	A-4-095			

Victoire de Courageous

NEW PORT (R.L.) (AFP) — Le yacht américain Courageous a remporté hier une troisième et écrasante victoire sur son aspirant australien Southern Cross et s'achemine ainsi vers un fracassant succès final de 4 à 0 qui permettra à la "auld mug" de rester une fois encore aux États-Unis qu'elle n'a pas quitté d'ailleurs depuis 1851, tous les aspirants ayant été battus...

Sur le plan d'eau de New Port, que les équipages américains connaissent parfaitement quant aux courants aussi bien que les vents et brises, Courageous a battu son moins courageux, mais surclassé adversaire Southern Cross par la marge impressionnante de 5.27. Le yacht américain, représentant le New York Yacht Club, organisateur de la course, avait battu celui du Royal Perth Yacht Club, de 4.54 dans la première course et de 1.11 dans la seconde.

Après trois jours d'interruption, la course ayant été annulée une fois en raison du brouillard, une autre fois à cause d'un vent devenu soudainement nul — alors que Southern Cross comptait plus de 15 minutes de retard... — et un jour de repos demandé par l'équipage australien pour changer le safran du gouvernail, le "Cross" a donc connu sa plus lourde défaite. Sa chance de gagner la dernière course qui aura lieu aujourd'hui si les temps le permet, paraît donc pratiquement nulle. Ce soir, si tout marche normalement, Courageous aura donc gagné le challenge 1974 par 4 victoires à zéro.



1. Traction avant
2. Freins à disque à l'avant
3. Pneus à carcasse radiale
4. Plus de place pour les jambes que dans une Eldorado
5. Dimensions extérieures plus petites que celles d'une Super-Coccinelle Volkswagen
6. Direction par pignon et crémaillère

MAINTENANT QUE VOUS SAVEZ CE QU'OFFRE LA FIAT 128, VOUS AUREZ PROBABLEMENT DU MAL À CROIRE CE QU'ELLE COÛTE

EUGÈNE CARRIÉ
AUTOMOBILE LTÉE
2107 ouest, Ste-Catherine — 937-3991
2 rues à l'est du Forum - Stationnement gratuit
3465, Blvd Rosemont coin Iberville 376-6080

FIAT
La voiture la plus vendue en Europe.

Les nouveaux tarifs Pre-Pac vous font économiser

sur vos envois d'une seule pièce de 50 lb ou moins en port payé.

- Service de porte à porte entre établissements commerciaux.
 - Assurance gratuite de \$50 et protection supplémentaire à raison de 30¢ par \$100 jusqu'à un maximum de \$250.
- Vous pouvez également profiter de tarifs tout aussi avantageux à destination d'autres régions du Canada desservies par les Messageries CN. Pour obtenir tous les détails, communiquez avec le service des ventes des Messageries CN en composant 877-4324.

Messageries CN
Pour le ramassage, composer 877-4400

Livraison le lendemain à Québec

Les tarifs mentionnés ci-dessous s'appliquent à la ville de Québec ainsi qu'à plusieurs autres régions du Québec desservies par les Messageries CN.

Poids (lb)	Nombre d'envois ramassés en une fois			
	1-2	3	4	5-9 10 ou plus
Coût en cents par paquet				
1-5	450	425	325	275 260
6-10	475	450	350	300 275
11-15	500	475	400	325 300
16-25	525	500	425	350 325
26-35	550	525	450	400 375
36-50	550	550	525	450 440

Pre-Pac
CN Messageries
58457

toronto

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Toronto, including various indices and individual stock prices.

obligations

Table of bond market data, including government and municipal bonds.

Faible hausse

Les prix ont monté et l'activité a été faible lundi sur le marché canadien des obligations.

Le court terme gagne environ 25 points, le moyen et le long terme gagnent entre un quart de point et un demi-point.

Table of interest rates for various financial products.

W.C.R. 22300

Table of stock market data for W.C.R. (Windsor, Canada, etc.)

indices de toronto

Table of Toronto indices including Dow Jones, S&P 500, and others.

indices de montréal

Table of Montreal indices including various local market indicators.

le dollar canadien

MONTREAL — Le dollar américain était en hausse hier de 2,25 à \$0,98 4/5 en termes de devises canadiennes.

dividendes

Anglo-Canadian Pulp, 25 cents, le 9 oct. aux actionnaires inscrits le 5 sept.

SOQUIP

M. Bernard Cloutier, président directeur général de SOQUIP annonce la nomination de Me Jacques Delisle.

le dollar canadien

MONTREAL — Le dollar américain était en hausse hier de 2,25 à \$0,98 4/5 en termes de devises canadiennes.

dividendes

Bell Canada, 78 cents, le 15 oct. aux actionnaires inscrits le 13 sept.

le dollar canadien

MONTREAL — Le dollar américain était en hausse hier de 2,25 à \$0,98 4/5 en termes de devises canadiennes.

dividendes

Anglo-Canadian Pulp, 25 cents, le 9 oct. aux actionnaires inscrits le 5 sept.

le dollar canadien

MONTREAL — Le dollar américain était en hausse hier de 2,25 à \$0,98 4/5 en termes de devises canadiennes.

dividendes

Anglo-Canadian Pulp, 25 cents, le 9 oct. aux actionnaires inscrits le 5 sept.

l'actualité économique

montréal

Hausse modérée

Les prix ont monté et l'activité a été faible lundi à la Bourse de Montréal.

Le virement s'y établit à 716,900 actions, contre 895,700 actions vendredi.

Les banques montent de 1,58 et atteignent 200,55. Les pertes l'ont emporté sur les gains par 119 à 62 actions que 48 titres demeuraient inchangés.

Bellefleur Québec Mines, dont 62.500 actions ont été négociées, a été le titre à la cote la plus active et sa cote a monté de six cents et atteint 42 cents.

Imperial Oil, dont 15.400 actions ont été négociées, a été le titre industriel plus actif et sa cote a baissé de 1-8 et est tombée à \$25 3/4.

Les pétroles ont été mixtes. Gulf Oil Canada a été mixte de 1-8. Aquitaine à \$16 3/8, de 7-8. Franca Oil et Gas à \$9 1/8, de 1-8. Husky Oil à \$14 3/4, de 1-8. Pan Ocean Oil à \$7 1/8, de 1-8. Hudson's Bay Oil à \$20 1/2, de 1-8 et Shell Canada à \$11 1/8, de 1-8.

Ailleurs on trouve parmi les gagnants Manasse Ferguson à \$12 7/8, un gain de 1-8, la Banque Toronto Dominion à \$30 3/4, un gain de 1, International Nickel A à \$24 1/2, un gain de 7-8, Canadian Javin à \$8, un gain de 5-8, Canadian Pacific Ltd. à \$11 3/4, un gain de 5-8, Donitair à \$20 1/4, un gain de 1-2.

Parmi les perdants on voit GSP Ltd. à \$10 1/2, un recul de 3-2, Menonco à \$6 3/4, un recul de 3-4, Denison Mines à \$34 1/2, un recul de 3-8, Crush International à \$5 3/4, un recul de 1-4 et Intercontinental Pipe Line à \$10 7/8, un recul de 1-8.

Dans le secteur de la spéculation, Menorah Mines monte de six cents et atteint 17 cents dans un virement de 51.000 actions.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Montreal, including various indices and individual stock prices.

indices de montréal

Table of Montreal indices including various local market indicators.

indices de toronto

Table of Toronto indices including Dow Jones, S&P 500, and others.

indices de montréal

Table of Montreal indices including various local market indicators.

le dollar canadien

MONTREAL — Le dollar américain était en hausse hier de 2,25 à \$0,98 4/5 en termes de devises canadiennes.

dividendes

Anglo-Canadian Pulp, 25 cents, le 9 oct. aux actionnaires inscrits le 5 sept.

le dollar canadien

MONTREAL — Le dollar américain était en hausse hier de 2,25 à \$0,98 4/5 en termes de devises canadiennes.

dividendes

Anglo-Canadian Pulp, 25 cents, le 9 oct. aux actionnaires inscrits le 5 sept.

le dollar canadien

MONTREAL — Le dollar américain était en hausse hier de 2,25 à \$0,98 4/5 en termes de devises canadiennes.

dividendes

Anglo-Canadian Pulp, 25 cents, le 9 oct. aux actionnaires inscrits le 5 sept.

le dollar canadien

MONTREAL — Le dollar américain était en hausse hier de 2,25 à \$0,98 4/5 en termes de devises canadiennes.

dividendes

Anglo-Canadian Pulp, 25 cents, le 9 oct. aux actionnaires inscrits le 5 sept.

le dollar canadien

MONTREAL — Le dollar américain était en hausse hier de 2,25 à \$0,98 4/5 en termes de devises canadiennes.

l'actualité économique

montréal

Hausse modérée

Les prix ont monté et l'activité a été faible lundi à la Bourse de Montréal.

Le virement s'y établit à 716,900 actions, contre 895,700 actions vendredi.

Les banques montent de 1,58 et atteignent 200,55. Les pertes l'ont emporté sur les gains par 119 à 62 actions que 48 titres demeuraient inchangés.

Bellefleur Québec Mines, dont 62.500 actions ont été négociées, a été le titre à la cote la plus active et sa cote a monté de six cents et atteint 42 cents.

Imperial Oil, dont 15.400 actions ont été négociées, a été le titre industriel plus actif et sa cote a baissé de 1-8 et est tombée à \$25 3/4.

Les pétroles ont été mixtes. Gulf Oil Canada a été mixte de 1-8. Aquitaine à \$16 3/8, de 7-8. Franca Oil et Gas à \$9 1/8, de 1-8. Husky Oil à \$14 3/4, de 1-8. Pan Ocean Oil à \$7 1/8, de 1-8. Hudson's Bay Oil à \$20 1/2, de 1-8 et Shell Canada à \$11 1/8, de 1-8.

Ailleurs on trouve parmi les gagnants Manasse Ferguson à \$12 7/8, un gain de 1-8, la Banque Toronto Dominion à \$30 3/4, un gain de 1, International Nickel A à \$24 1/2, un gain de 7-8, Canadian Javin à \$8, un gain de 5-8, Canadian Pacific Ltd. à \$11 3/4, un gain de 5-8, Donitair à \$20 1/4, un gain de 1-2.

Parmi les perdants on voit GSP Ltd. à \$10 1/2, un recul de 3-2, Menonco à \$6 3/4, un recul de 3-4, Denison Mines à \$34 1/2, un recul de 3-8, Crush International à \$5 3/4, un recul de 1-4 et Intercontinental Pipe Line à \$10 7/8, un recul de 1-8.

Dans le secteur de la spéculation, Menorah Mines monte de six cents et atteint 17 cents dans un virement de 51.000 actions.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Montreal, including various indices and individual stock prices.

indices de montréal

Table of Montreal indices including various local market indicators.

indices de toronto

Table of Toronto indices including Dow Jones, S&P 500, and others.

indices de montréal

Table of Montreal indices including various local market indicators.

le dollar canadien

MONTREAL — Le dollar américain était en hausse hier de 2,25 à \$0,98 4/5 en termes de devises canadiennes.

dividendes

Anglo-Canadian Pulp, 25 cents, le 9 oct. aux actionnaires inscrits le 5 sept.

le dollar canadien

MONTREAL — Le dollar américain était en hausse hier de 2,25 à \$0,98 4/5 en termes de devises canadiennes.

dividendes

Anglo-Canadian Pulp, 25 cents, le 9 oct. aux actionnaires inscrits le 5 sept.

le dollar canadien

MONTREAL — Le dollar américain était en hausse hier de 2,25 à \$0,98 4/5 en termes de devises canadiennes.

dividendes

Anglo-Canadian Pulp, 25 cents, le 9 oct. aux actionnaires inscrits le 5 sept.

le dollar canadien

MONTREAL — Le dollar américain était en hausse hier de 2,25 à \$0,98 4/5 en termes de devises canadiennes.

dividendes

Anglo-Canadian Pulp, 25 cents, le 9 oct. aux actionnaires inscrits le 5 sept.

le dollar canadien

MONTREAL — Le dollar américain était en hausse hier de 2,25 à \$0,98 4/5 en termes de devises canadiennes.

new york

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for New York, including various indices and individual stock prices.

indices de montréal

Table of Montreal indices including various local market indicators.

indices de toronto

Table of Toronto indices including Dow Jones, S&P 500, and others.

indices de montréal

Table of Montreal indices including various local market indicators.

le dollar canadien

MONTREAL — Le dollar américain était en hausse hier de 2,25 à \$0,98 4/5 en termes de devises canadiennes.

dividendes

Anglo-Canadian Pulp, 25 cents, le 9 oct. aux actionnaires inscrits le 5 sept.

le dollar canadien

MONTREAL — Le dollar américain était en hausse hier de 2,25 à \$0,98 4/5 en termes de devises canadiennes.

dividendes

Anglo-Canadian Pulp, 25 cents, le 9 oct. aux actionnaires inscrits le 5 sept.

le dollar canadien

MONTREAL — Le dollar américain était en hausse hier de 2,25 à \$0,98 4/5 en termes de devises canadiennes.

dividendes

Anglo-Canadian Pulp, 25 cents, le 9 oct. aux actionnaires inscrits le 5 sept.

new york

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for New York, including various indices and individual stock prices.

indices de montréal

Table of Montreal indices including various local market indicators.

indices de toronto

Table of Toronto indices including Dow Jones, S&P 500, and others.

indices de montréal

Table of Montreal indices including various local market indicators.

le dollar canadien

MONTREAL — Le dollar américain était en hausse hier de 2,25 à \$0,98 4/5 en termes de devises canadiennes.

dividendes

Anglo-Canadian Pulp, 25 cents, le 9 oct. aux actionnaires inscrits le 5 sept.

le dollar canadien

MONTREAL — Le dollar américain était en hausse hier de 2,25 à \$0,98 4/5 en termes de devises canadiennes.

dividendes

Anglo-Canadian Pulp, 25 cents, le 9 oct. aux actionnaires inscrits le 5 sept.

le dollar canadien

MONTREAL — Le dollar américain était en hausse hier de 2,25 à \$0,98 4/5 en termes de devises canadiennes.

dividendes

Anglo-Canadian Pulp, 25 cents, le 9 oct. aux actionnaires inscrits le 5 sept.

le dollar canadien

MONTREAL — Le dollar américain était en hausse hier de 2,25 à \$0,98 4/5 en termes de devises canadiennes.

dividendes

Anglo-Canadian Pulp, 25 cents, le 9 oct. aux actionnaires inscrits le 5 sept.

le dollar canadien

MONTREAL — Le dollar américain était en hausse hier de 2,25 à \$0,98 4/5 en termes de devises canadiennes.

dividendes

Anglo-Canadian Pulp, 25 cents, le 9 oct. aux actionnaires inscrits le 5 sept.

le dollar canadien

MONTREAL — Le dollar américain était en hausse hier de 2,25 à \$0,98 4/5 en termes de devises canadiennes.

dividendes

Anglo-Canadian Pulp, 25 cents, le 9 oct. aux actionnaires inscrits le 5 sept.

le dollar canadien

MONTREAL — Le dollar américain était en hausse hier de 2,25 à \$0,98 4/5 en termes de devises canadiennes.

dividendes

Anglo-Canadian Pulp, 25 cents, le 9 oct. aux actionnaires inscrits le 5 sept.

le dollar canadien

MONTREAL — Le dollar américain était en hausse hier de 2,25 à \$0,98 4/5 en termes de devises canadiennes.

indices de montréal

Table of Montreal indices including various local market indicators.

indices de toronto

Table of Toronto indices including Dow Jones, S&P 500, and others.

indices de montréal

Table of Montreal indices including various local market indicators.

le dollar canadien

MONTREAL — Le dollar américain était en hausse hier de 2,25 à \$0,98 4/5 en termes de devises canadiennes.

dividendes

Anglo-Canadian Pulp, 25 cents, le 9 oct. aux actionnaires inscrits le 5 sept.

le dollar canadien

MONTREAL — Le dollar américain était en hausse hier de 2,25 à \$0,98 4/5 en termes de devises canadiennes.

dividendes

Anglo-Canadian Pulp, 25 cents, le 9 oct. aux actionnaires inscrits le 5 sept.

le dollar canadien

MONTREAL — Le dollar américain était en hausse hier de 2,25 à \$0,98 4/5 en termes de devises canadiennes.

dividendes

Anglo-Canadian Pulp, 25 cents, le 9 oct. aux actionnaires inscrits le 5 sept.

le dollar canadien

MONTREAL — Le dollar américain était en hausse hier de 2,25 à \$0,98 4/5 en termes de devises canadiennes.

dividendes

Anglo-Canadian Pulp, 25 cents, le 9 oct. aux actionnaires inscrits le 5 sept.

le dollar canadien

MONTREAL — Le dollar américain était en hausse hier de 2,25 à \$0,98 4/5 en termes de devises canadiennes.

new york

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for New York, including various indices and individual stock prices.

indices de montréal

Table of Montreal indices including various local market indicators.

indices de toronto

Table of Toronto indices including Dow Jones, S&P 500, and others.

indices de montréal

Table of Montreal indices including various local market indicators.

le dollar canadien

MONTREAL — Le dollar américain était en hausse hier de 2,25 à \$0,98 4/5 en termes de devises canadiennes.

dividendes

Anglo-Canadian Pulp, 25 cents, le 9 oct. aux actionnaires inscrits le 5 sept.

le dollar canadien

MONTREAL — Le dollar américain était en hausse hier de 2,25 à \$0,98 4/5 en termes de devises canadiennes.

dividendes

Anglo-Canadian Pulp, 25 cents, le 9 oct. aux actionnaires inscrits le 5 sept.

le dollar canadien

MONTREAL — Le dollar américain était en hausse hier de 2,25 à \$0,98 4/5 en termes de devises canadiennes.

dividendes

Anglo-Canadian Pulp, 25 cents, le 9 oct. aux actionnaires inscrits le 5 sept.

indices de montréal

Table of Montreal indices including various local market indicators.

indices de toronto

Table of Toronto indices including Dow Jones, S&P 500, and others.

indices de montréal

Table of Montreal indices including various local market indicators.

le dollar canadien

MONTREAL — Le dollar américain était en hausse hier de 2,25 à \$0,98 4/5 en termes de devises canadiennes.

dividendes

Anglo-Canadian Pulp, 25 cents, le 9 oct. aux actionnaires inscrits le 5 sept.

le dollar canadien

MONTREAL — Le dollar américain était en hausse hier de 2,25 à \$0,98 4/5 en termes de devises canadiennes.

dividendes

Anglo-Canadian Pulp, 25 cents, le 9 oct. aux actionnaires inscrits le 5 sept.

le dollar canadien

MONTREAL — Le dollar américain était en hausse hier de 2,25 à \$0,98 4/5 en termes de devises canadiennes.

dividendes

Anglo-Canadian Pulp, 25 cents, le 9 oct. aux actionnaires inscrits le 5 sept.

le dollar canadien

MONTREAL — Le dollar américain était en hausse hier de 2,25 à \$

Conférence canadienne sur la banque

par Michel Guénard et Michel Nadeau

Les banques récusent toute responsabilité dans l'accroissement des disparités régionales

Alors que le Canada possède la plus forte concentration de succursales bancaires au monde — une par 3,300 habitants comparativement à 6,000 pour la Californie et 8,500 pour l'Illinois — pourquoi les dix banques à charte canadiennes contribuent-elles si peu à l'élimination des disparités régionales? Une décentralisation véritable des prises de décision au point de vue financier ne pourrait-elle pas amener une réduction de l'écart entre les différents niveaux économiques des cinq régions du pays?

Telles ont été les questions auxquelles ont voulu répondre les banquiers canadiens lors des premières séances de la Conférence canadienne sur la banque qui se déroule présentement dans un hôtel de la métropole.

Après avoir reconnu l'existence d'une certaine bureaucratie dans leur fonctionnement, les porte-parole des banques ont affirmé que le Canada avait besoin d'institutions financières puissantes et que la "façon la

plus rentable d'aborder le problème des disparités régionales est celle qui part d'une optique nationale et non régionale".

Les conférenciers de la matinée ont voulu mettre en parallèle les caractéristiques des réseaux bancaires américains et canadiens qui se différencient par le nombre impressionnant de succursales que possèdent les banques canadiennes. La législation des États, outre 45ième parallèle, confine souvent les banques au territoire où elles possèdent leur principal bureau d'affaires.

Le président de la Continental Illinois, M. Roger E. Anderson, est venu témoigner des difficultés qu'éprouve sa banque dans sa volonté d'étendre ses opérations à tout le territoire américain.

Cependant, les banques américaines, ayant un champ d'action plus large que leurs soeurs canadiennes, parviennent à passer sous les frontières par l'intermédiaire de sociétés de gestion, de compagnies de crédit et

d'entreprises qui travaillent surtout avec les grandes corporations. Pendant ce temps, les autres institutions financières — compagnies de finance, de cartes de crédit accaparent de plus en plus le marché du crédit à la consommation.

Selon M. Anderson, il importe maintenant de renverser la vapeur et de trouver une formule hybride où se trouveraient les avantages des systèmes actuels canadiens et américains. Le premier pas en ce sens serait la conclusion d'accords entre les États afin de permettre des échanges de succursales entre les banques de l'Union.

Pour sa part, le vice-président de l'American Bankers Association, M. Willis W. Alexander a tenu à rappeler que la banque à bureau unique présentait certains avantages dont celui d'être plus près de la population et de ses besoins, de se prêter plus facilement à de nouvelles expériences et de s'engager plus à fond dans le développement local.

Pour pallier à la faiblesse

d'une institution limitée sur le plan géographique, la banque, de moyenne ou petite importance — 76% de l'ensemble des banques ont un actif de moins de \$25 — compte beaucoup sur l'ordinateur pour préserver son indépendance en accordant à ses clients le privilège d'effectuer des virements en divers lieux du pays.

Ce développement de l'informatique dans les banques a également été évoqué par les défenseurs du système bancaire canadien qui voit là le contre-poids idéal à la grande concentration des activités.

De l'avis du président du conseil et chef de la direction de la Banque de Montréal, M. Arnold Hart, les directeurs de succursales prennent quotidiennement le pouls des différentes régions du pays. Les banques canadiennes, par leur taille, peuvent jouer de façon efficace leur rôle de courroie de transmission de la politique monétaire du gouvernement fédéral et participer à des opérations internationales de grande envergure.

M. Hart a fait remarquer que le gigantisme des banques canadiennes a permis aux épargnants du pays de conserver en toute quiétude leurs dépôts alors que de nombreuses banques ont connu depuis un demi-siècle des faillites en Angleterre, en Allemagne et aux États-Unis.

Reprenant la thèse des régionalistes, un homme d'affaires de Vancouver et ex-président de MacMillan, Bloedel Ltd, M. Robert W. Bonner a affirmé que "l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta ont été les trois réussites de la Confédération canadienne. Pour les autres provinces, l'expérience a été difficile."

M. Bonner a terminé son exposé sur une note très pessimiste: "Compte tenu des échecs nombreux dans la lutte aux disparités régionales, on est en droit de se demander dans quelle mesure le pays doit s'engager dans d'autres programmes de péréquation afin de mieux équilibrer le revenu per capita des régions. Devant cette

mission impossible, il faut aussi se demander si les avantages économiques relatifs du Canada ne seront pas dans l'ensemble bientôt mis en danger".

Le président et chef de la direction de la Banque de la Nouvelle-Ecosse, M. Cidric E. Ritchie ne partage pas cette amertume et croit que les banques ont fait leur possible pour effacer cet écart entre les différentes régions du pays. "Alors que les sociétés de fiduciaire et les caisses d'épargne n'ont pas bronché, les banques à charte ont démontré leur rôle indispensable dans les problèmes récents entourant le financement des céréales de l'Ouest et des pêcheries dans les Maritimes".

Tout au long de la journée, personne n'a voulu divulguer des données précises sur le volume des transactions d'une ou de plusieurs banques dans une région donnée du pays. Une étude sur la répartition des activités bancaires, selon les parties du Canada, serait sur le point d'être publiée par la Banque du Canada.

Les états généraux du monde bancaire

La Conférence canadienne sur la banque qui réunit quelque 400 participants s'est ouverte hier dans les salons du Château Champlain. Un programme de rencontre fort chargé attendait d'ailleurs ces professionnels de la finance. Aussi est-ce sur l'allure d'un sprint que se déroulent les séances techniques qui veulent embrasser des sujets aussi vastes que l'efficacité du système bancaire, la responsabilité sociale des banques, le jeu de manœuvre de la politique monétaire canadienne, etc.

Parrainée par l'Association des banquiers canadiens, la Conférence revient à l'agenda de l'homme d'affaires à tous les deux ans et se présente comme un carrefour d'idées où théoriciens de l'élasticité des monnaies viennent confronter leur vue avec les praticiens des marges de crédit. Il semble cependant qu'économistes et administrateurs fassent bon ménage... dans un chassé-croisé de flanelles bleues et de cravates de soie.

La Conférence conserve bien sûr un aspect mondain en permettant aux grands industriels de pénétrer, par le biais de leur jeton sur les conseils d'administration des banques à charte, un monde que l'on dit froid et hautain. C'est ainsi qu'un rapide slalom à travers les salons du Château Champlain nous a permis de constater que pétrolier et bétonnier pouvaient très bien discuter d'affaires bancaires avec un président d'université... Après tout, il n'y a que les absents qui ont tort.

Comme le disait si à-propos le sénateur à la retraite Lazarus Phillips, Cosimo, l'ainé des Medecis, le plus grand banquier florentin de la Renaissance sermonna un jour un ami sur le point d'affronter les routes dangereuses de l'Europe: "Porte du rouge pour être vu, mais garde-toi bien d'ouvrir la bouche". La preuve que pour un banquier... le silence est d'or.

La demande de crédit continuera de croître

SASKATOON (PC) — L'utilisation du crédit va continuer à prendre de l'expansion en dépit des taux élevés d'intérêt et du peu de liquidité des banques à charte, a déclaré hier M. Thomas Dobson, le directeur général du service des prêts de la Banque Royale du Canada.

"Si le crédit bancaire n'augmentait pas, face à l'inflation, la pression actuelle sur les prix, qui résulte de la hausse des coûts, entraînerait une brusque contraction de l'activité économique et une hausse du taux de chômage", a-t-il expliqué lors de la conférence annuelle de l'Institut canadien des comptables agréés.

Il faut lutter contre l'inflation par une augmentation des biens et des services disponibles et non pas un resserrement du crédit. Nous essayons de faire notre part dans le financement de cette expansion.

Avec une administration éclairée, le système de crédit peut constituer un facteur important pour augmenter la disponibilité des stocks et juguler l'inflation.

Parce que la masse monétaire n'augmente qu'au rythme de 15 à 17 pour cent et que les prêts bancaires ont augmenté de plus de 20 pour cent, les banques ont dû réduire leur liquidité pour répondre aux besoins, a ajouté M. Dobson.

"Mais la liquidité du système a été réduite de très peu", a-t-il dit.

C'est justement à cause du peu de liquidité des banques que l'on a dû instaurer un système de rationnement des prêts, a-t-il expliqué.

... et M. Bouey pointe du doigt les banques étrangères et les organismes de crédit

On ne prête qu'aux riches, c'est bien connu! Aussi les banques à charte du pays sont-elles les principaux créanciers de la Banque du Canada en détenant sur elle des créances à court terme (bons du trésor à 90 jours) et des titres obligataires à long terme. Ce portefeuille de valeurs sûres vient appuyer un cousin de liquidités que les banques doivent maintenir auprès de l'organisme central.

Ainsi, les banques canadiennes doivent bloquer dans les voûtes de la rue Wellington des réserves-encaisse équivalent à 12% de leurs dépôts à vue et 4% de leurs dépôts à terme.

Toute cette belle mécanique financière vise évidemment à protéger le petit déposant contre une boulimie des milieux bancaires à "prêter à d'autres la totalité des sommes qu'ils reçoivent de leurs millions de créanciers". Depuis les beaux jours de Fugger, les banquiers ont toujours vécu de cette différentielle du loyer monétaire entre ce qu'ils recevaient d'une main... et ce qu'ils prêtaient de l'autre.

Avec les années et le perfectionnement des circuits financiers, plusieurs institutions financières, que l'on nomme pudiquement des "quasi-banques", se sont aussi lancées dans le prêt hypothécaire, industriel ou commercial. Les dépôts à terme des maisons de fiduciaire n'en sont qu'un exemple parmi d'autres de cet envahissement progressif des institutions financières dans le champ de l'activité bancaire proprement dite.

Si le corset de la Loi des banques est très serré envers le cartel des banques à charte, par contre, les différents textes légaux qui réglementent les opérations des quasi-banques ne font état que du respect d'un certain coefficient de liquidité dans le calcul duquel entrent des titres en portefeuille et des dépôts à termes rémunérés.

Les réserves-encaisse de ces institutions ne sont pas maintenues à la Banque du Canada et du même coup, ces établissements n'ont pas un accès au crédit que l'organisme central peut

accorder aux banques à charte. Le moins que l'on puisse dire, c'est que les lois fédérales ne brillent pas par leur cohérence et leur homogénéité.

Devant les banquiers canadiens réunis en conférence, le gouverneur de la Banque du Canada, M. Gerald K. Bouey, a versé un baume sur son auditoire en déclarant que "l'obligation de maintenir des réserves-encaisse devrait s'appliquer uniformément à tous les dépôts de même caractère nonobstant leur origine." A deux ans de la réforme sur la Loi des banques, les premiers intéressés à "une justice égalitaire" dans le milieu des bailleurs de fonds se sont frottés les mains d'aise.

M. Bouey a particulièrement dénoncé l'empiètement des banquiers américains à étendre leurs opérations en territoire canadien en se servant des "trous" dans le filet de la loi canadienne. "La Loi sur les

banques contient des restrictions d'ordre général sur l'appartenance des banques canadiennes alors que d'autres dispositions légales permettent à des institutions étrangères de constituer des sociétés et d'étendre leur influence au Canada", de dire le gouverneur de la Banque du Canada.

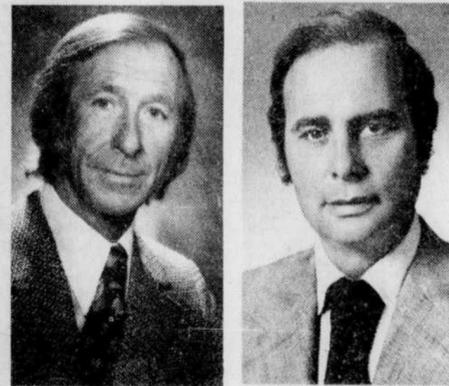
A la faveur d'un exposé tendant avec le vice-président du Conseil de la Federal Reserve System, M. George Mitchell, l'expert bancaire canadien se demandait si la politique monétaire du Canada ne bénéficierait pas d'un sang nouveau en élargissant la couverture obligatoire des réserves-encaisse à toutes les institutions financières autorisées à recevoir des dépôts monétaires?

Depuis que la Banque du Canada reçoit de la part des maisons financières canadiennes contrôlées par des banques étrangères les états financiers

de leurs opérations, elle a constaté avec un certain effarement que l'actif total de ces firmes avait crû de 65% en un an, passant de \$600 millions à près d'un milliard de dollars à la fin de juin 1974. "Ces chiffres sont encore relativement modestes puisqu'ils ne représentent que 2% des avoirs en dollars canadiens de l'ensemble des banques à charte, mais ces nouveaux venus sur la scène financière canadienne connaissent une expansion rapide depuis leur entrée en lice", de constater M. Bouey.

Quant à M. Mitchell, il a expliqué que l'évolution du système bancaire américain conduisait dans les faits à "renier les caractéristiques mêmes de son originalité qui reposait sur l'indépendance régionale des maisons prêteuses et de l'existence d'une réglementation différente pour les banques périphériques en regard des institutions à rayonnement national."

Obligations d'épargne du Canada



Maurice Arbour

Derek Hannaford

MM. Maurice Arbour et Derek Hannaford ont été nommés directeurs conjoints de la campagne 1974-75 pour la vente au Québec des obligations d'épargne du Canada par le mode de l'épargne-salaire.

MM. Arbour et Hannaford ainsi que 24 représentants régionaux conjugueront leurs efforts afin d'inviter au-delà de 1 500 sociétés établies au Québec à participer à la campagne de l'épargne-salaire. L'an dernier, environ 131 500 employés québécois avaient acheté \$77.9 millions d'obligations au moyen de l'épargne-salaire.

Woods, Gordon & Cie.
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION
630 OUEST, BOUL. DORCHESTER, MONTRÉAL H3B 1T9
ASSOCIÉS RÉSIDENTS
H. M. CARON G. E. M. CUMMINGS M. L. DAIGNAULT
G. A. GAGNON J. M. A. LACHANCE C. LEMIEUX J. D. MORRISON
QUÉBEC OTTAWA TORONTO HAMILTON KITCHENER
LONDON WINNIPEG CALGARY EDMONTON VANCOUVER
Membres de l'Association Canadienne des Conseillers en Administration.

btm
COURTIERS D'ASSURANCES AGRÉÉS
BRUNELLE, TRUDEL & MONETTE INC.
1395 EST, RUE FLEURY, MONTRÉAL 359, QUÉ. / TÉL. 384-7950

ECURIE CANADA
a le plaisir d'annoncer la nomination de
M. CALVIN EASTMAN
MÉCANIQUE DE CITROËN
autrefois de Londres, Angleterre. M. Calvin travailla 13 ans pour le compte de Normans Ltd, fabricants de Citroën de Londres, Angleterre.
APPELEZ POUR RENDEZ-VOUS
481-7746
2115, Old Orchard, Montréal

MONTRÉAL CHICAGO
ALLER RETOUR
AVEC AIR FRANCE? VOL QUOTIDIEN EN
AVEC PLAISIR! B747
départ: 14h40
retour: 17h30
ON A VOTRE VOYAGE.

Nomination



Me Maurice D. Godbout, C.R.
M. R. F. Rush, président, Independent Insurance Managers Limited, a le plaisir d'annoncer l'élection de Me Maurice D. Godbout, C.R., au conseil de direction de la compagnie. Me Godbout est un associé senior de Blain, Piché, Godbout, Emery & Blain et directeur de plusieurs compagnies canadiennes.

INDEPENDENT INSURANCE MANAGERS LIMITED est un groupe d'administrateurs canadiens qui dirigent les compagnies d'assurance suivantes: Cornhill Insurance Company Limited, la Compagnie d'Assurance canadienne provinciale, The Unity Fire and General Insurance Company, Provincial Insurance Company Limited et The Canadian Commerce Insurance Company.

EMISSION DE \$375,000,000 D'OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA
NON REMBOURSABLES PAR ANTICIPATION
DATES DU 1^{er} OCTOBRE 1974

Le ministre des Finances a autorisé la Banque du Canada à recevoir des souscriptions à un emprunt à émettre contre espèces ainsi qu'il suit:

—Obligations 9¼% à 1 an 4 mois échéant le 1^{er} février 1976
Prix d'émission: 100.00% rapportant environ 9.25% à l'échéance
Intérêts payables le 1^{er} février et le 1^{er} août
Intérêts de quatre mois payables le 1^{er} février 1975
Coupons: \$1,000, \$5,000, \$25,000, \$100,000 et \$1,000,000

et

Obligations 9¼% à 3 ans 6 mois échéant le 1^{er} avril 1978
Prix d'émission: 100.00% rapportant environ 9.25% pendant 3 ans 6 mois échangeables
au gré du détenteur, au plus tard le 1^{er} janvier 1978, en une valeur nominale égale d'obligations 9¼% échéant le 1^{er} avril 1984, rapportant environ 9.25% pendant 9 ans 6 mois
Intérêts payables le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre
Coupons: \$1,000, \$5,000, \$25,000, \$100,000 et \$1,000,000.

La Banque du Canada convient d'acquiescer à un minimum de \$175 millions des nouvelles obligations, à affecter à n'importe quelle échéance.

Le produit de l'offre servira au rachat de \$189,620,000 d'obligations 8% du gouvernement du Canada échéant le 1^{er} octobre 1974 et aux fins générales du gouvernement du Canada.

Les nouvelles obligations 9¼% échéant le 1^{er} février 1976 s'ajoutent aux \$100 millions d'obligations 9¼% échéant le 1^{er} février 1974 et datées du 15 juin 1974.

Les nouvelles obligations seront datées du 1^{er} octobre 1974 et porteront intérêt à partir de cette date. Le principal et les intérêts sont payables en monnaie légale du Canada, le principal à toute agence de la Banque du Canada, et les intérêts à toute succursale au Canada d'une banque à charte, sans frais. Les titres définitifs seront disponibles à compter du 1^{er} octobre 1974 sous deux formes: au porteur avec coupons annexés et sous forme entièrement nominative, les intérêts étant payables par chèque. Les obligations de l'une et de l'autre forme seront de mêmes coupures et seront entièrement interchangeables quant aux coupures et (ou) à la forme, sans frais (sous réserve des exigences de transfert du gouvernement, le cas échéant).

Les nouvelles obligations sont autorisées conformément à une loi du Parlement du Canada. Le principal et les intérêts sont imputés au Fonds du revenu consolidé du Canada.

Sous réserve d'attribution, les souscriptions aux nouvelles obligations peuvent se faire par l'intermédiaire de tout courtier en valeurs mobilières autorisé à faire office de distributeur initial ou de toute banque située au Canada.

Finances Finance

Aide accrue aux exportateurs

Le ministre fédéral de l'industrie et du Commerce, M. Alistair Gillespie, a annoncé hier un assouplissement des modalités d'assistance financière au bénéfice des hommes d'affaires canadiens en vertu du programme de développement des marchés canadiens.

En plus de couvrir de nouvelles dépenses, le mode de calcul de la contribution financière du gouvernement sera basé sur une allocation quotidienne de \$70,

en plus de 50% des frais de voyage ainsi que des dépenses spéciales.

Jusqu'ici, la contribution gouvernementale couvrait 30% des frais encourus, que ce soit en salaires, en coûts de transport et dépenses connexes.

Ces modifications, annoncées par M. Gillespie devant un groupe d'hommes d'affaires à St-Jean, T.-N., simplifieront les opérations tant au niveau du ministère et n'affecteront pas les sommes accordées, a soutenu le ministre.

De plus, il sera possible pour une entreprise canadienne d'emmenner un client constater le fonctionnement d'un appareil, puisque dorénavant les déplacements tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger seront défrayés, en plus des frais de voyage d'un acheteur éventuel de son pays au point de localisation de l'usine canadienne.

Le programme permettra également de retenir les services d'experts étrangers, alors qu'actuellement seuls les services d'experts canadiens sont admissibles.

Pour participer au programme, les entreprises doivent démontrer que leurs projets conduiront à une hausse de leurs exportations, et en vertu du partage des risques, doivent rembourser la contribution gouvernementale si elles y réussissent.



Brian R. Wakeford

M. H. Earl Joudrie, président et chef de la direction de Ashland Oil Canada Limited, vient d'annoncer la nomination de M. Brian R. Wakeford au poste de président de la division des produits chimiques de la compagnie.

M. Wakeford sera responsable de toutes les activités au domaine de la chimie. Il était auparavant directeur du développement commercial de Ashland Chemical Company, de Columbus en Ohio, où il supervisait l'essor économique de la compagnie et s'occupait de la coordination des nouveaux projets. M. Wakeford a obtenu son Ph. D. en chimie de l'Université de l'Alberta en 1964.

La division des produits chimiques est un important manufacturier de liant métallique et de résines de revêtement au Canada. Elle s'occupe également de la vente d'une vaste gamme de solvants et de produits chimiques spéciaux. La compagnie Ashland construit présentement, au coût de \$10 millions, une usine de résines à Mississauga en Ontario. On prévoit que les travaux seront complétés au milieu de 1975.

La compagnie Ashland Oil Canada Limited, dont le siège social est établi à Calgary en Alberta, et qui possède des bureaux administratifs à Toronto, est activement engagée dans l'exploration et la production de gaz et de pétrole, ainsi que dans la fabrication et la vente de produits chimiques et pétrochimiques, dans la vente de revêtements d'asphalte et de matériaux aussi bien que dans la commercialisation des lubrifiants pour automobiles Valvoline, de produits anti-rouille et d'autres produits à base de pétrole.

Les titres de la compagnie sont cotés aux Bourses de Toronto, Montréal et Calgary, ainsi qu'à l'American Stock Exchange.

Fusion inattendue: Brinco - Rio Algom

TORONTO (CP) — Deux importantes compagnies minières canadiennes, Rio Algom Mines Ltd. de Toronto et Brinco Ltd. de Montréal ont convenu de se fusionner.

Un porte-parole de la Rio Algom a précisé hier que cette décision était dans les meilleurs intérêts des deux compagnies, puisque leurs champs d'activités étaient étroitement liés.

La date de la fusion n'a pas encore été déterminée. Le 25 septembre, Brinco offrira \$7.07 l'action à ses actionnaires, comme il avait été entendu après la vente de la Churchill Falls à Terre-Neuve.

Les actionnaires pourront vendre leurs actions ou devenir actionnaires de la nouvelle compagnie. Les actions de la Brinco qui seront vendues avant le 25 octobre seront payées dès le 1er novembre. Par la suite, le paiement de ces actions sera fait à des dates fixes.

Au même moment, Brinco annonçait un dividende spécial de \$1.20 l'action payable le 15 octobre. Pour les besoins de la fusion, les actions de la Brinco seront évaluées à \$7.30. Quant aux actions de la Rio Algom, elles seront évaluées selon la moyenne de toutes les actions vendues à la bourse de Toronto durant les dix jours précédant la semaine de la fusion.

En aucune circonstance dix actions de la Brinco devront valoir plus de trois actions de la Rio Algom. Les transactions des actions de la Brinco ont cessé vendredi, à \$8.75. Celles de la Rio Algom ont été interrompues hier à \$26.

Baisse du taux des \$US

La Banque Royale a annoncé lundi qu'elle abaisse de 13.5 pour cent à 13 son taux d'intérêt sur les prêts de dollars américains au Canada.

Ce taux indique que la banque est capable de prêter ainsi des dollars américains à ses clients les plus importants et les plus fiables.

D'après un porte-parole de la banque, cette décision montre que le Canada est moins intéressé à emprunter de tels capitaux américains.

Cassiar Asbestos

La compagnie d'amiante de l'Ouest du pays affiche un gain de \$413,181, soit 7.5 cents par action, pour les six premiers mois de son exercice financier, contre 32.1 cents par action ou \$1,767,568 en 1973.

Turner propose une entente

par Michel Guénard

Depuis un mois, tel un pompier, le ministre fédéral des Finances, M. John Turner, parcourt le pays en tous sens afin d'éteindre la psychose de la flambée inflationniste. Encore hier, à peine revenu de Vancouver, le ministre s'est fait rassurer auprès des banquiers canadiens: l'économie canadienne est saine malgré certains goulots d'étranglement qui ralentissent le rythme de croissance des investissements industriels. Voilà en résumé la thèse qu'a défendue M. Turner lorsqu'il a pris la parole au dîner organisé par la Conférence canadienne sur la banque.

C'est par le biais de la pénétration des firmes multinationales en sol canadien que le ministre a développé assez subtilement une logique qui revenait à dire aux banquiers: "Si vous ne voulez pas voir les banques internationales vous faire concurrence... alors arrêtez de financer les take-over." Bien sûr, M. Turner n'y est pas allé d'une façon aussi brutale lorsqu'il a déclaré que le gouvernement fédéral s'intéressait à la faveur de la révision de la Loi des banques (prévue pour 1977) à réglementer l'activité des institutions bancaires étrangères au Canada.

Plus loin au cours de son discours, le ministre des Finances a servi cependant une admonestation aux banquiers en les enjoignant "d'éviter de contribuer au financement de prises de contrôle d'entreprises canadiennes par des étrangers et de surveiller le niveau des prêts consentis aux grandes entreprises qui sont en mesure de s'assurer ces fonds sur le marché des capitaux".

Se souvenant que le Canada exporte près de 25% de son produit national brut,

ce qui en fait un pays particulièrement vulnérable aux revirements conjoncturels de ses partenaires commerciaux, le ministre a dit son souci de voir les nations étrangères adopter des politiques restrictives d'apparence modérée... mais qui fassent bouler de neige au point d'entraîner une récession imprévue et coûteuse.

Marqué au coin du conservatisme économique, le discours de M. Turner se voulait être un modèle du juste pendule: "Nous avons tout avantage à appliquer des politiques fiscales et monétaires stables et équilibrées, tout en évitant ces oscillations, d'un extrême à l'autre, qui créent autant de distorsions dans l'économie".

Autant le titulaire des Finances avait posé un diagnostic encourageant en regard de l'état de santé de l'économie canadienne, autant il paraît songeur lorsqu'il scrute l'allure des indicateurs conjoncturels des nations-partenaires. "Au problème de l'inflation générale, d'expliquer le ministre, s'ajoute celui du déséquilibre des finances internationales que pose le déficit annuel du compte courant des \$50 milliards que doivent supporter les pays privés de ressources pétrolières".

M. Turner reconnaît que cette situation est particulièrement inconfortable pour les banquiers canadiens qui doivent quand même, selon le ministre, pratiquer une politique de régionalisation des prêts afin de satisfaire la demande des petits emprunteurs.

Le responsable de la politique fiscale et monétaire au pays a dit espérer que les difficultés éprouvées au cours des derniers mois relativement à l'écoulement harmonieux des Obligations d'épargne du Canada soient aplanies grâce aux mesures

prises en début de semaine. Ainsi, dans le cadre de ce programme, les nouvelles séries automnales porteront un intérêt de 9.75% tandis que le rendement moyen à l'échéance de toutes les obligations non échues sera relevé à 9%.

M. Turner a aussi expliqué que lors du dernier budget, le gouvernement se proposait de déduire jusqu'à concurrence de \$1,000 les revenus d'intérêt. Pour rendre encore plus attrayantes les émissions d'Obligations d'épargne du Canada non échues, le ministre propose que la prime soit considérée soit comme un intérêt aux fins de la déduction des intérêts, et cela jusqu'à concurrence de \$1,000, soit comme un gain en capital, au gré de l'investisseur.

Afin d'établir une certaine détente sur le marché des capitaux, donc de baisser le niveau particulièrement alarmant du taux d'intérêt, le ministre espère introduire dans son prochain budget des restrictions financières qui dégonfleront les pressions de la demande en biens et services au Canada.

Quelque peu autocritique, le ministre a convenu que le gouvernement pourrait atténuer certaines pressions qui s'exercent sur le marché des capitaux et certains problèmes afférents à la gestion de la dette publique si il resserrait ses besoins en liquidité. Il a cependant mis en garde ceux qui se font l'avocat d'une entrée massive de capitaux étrangers pour soulager le déséquilibre actuel. "Un apport excessif de capitaux étrangers tendrait à faire grimper le taux de change du dollar canadien et accroître d'autant les pressions concurrentielles exercées sur l'industrie canadienne," de prévenir M. Turner.

Obligations fédérales, 9 1/4%

OTTAWA (PC) — Les nouvelles obligations que le gouvernement canadien lancera bientôt sur le marché, au montant de \$375 millions, se vendront au pair et rapporteront 9 1/4 pour cent, a fait savoir hier le ministre fédéral des Finances.

La nouvelle émission, datée du 1er octobre 1974, servira partiellement au remboursement de \$170 millions d'obligations huit pour cent venant à échéance à cette date.

Les nouvelles obligations à 9 1/4 pour cent comprendront deux séries dont la première écherra le 1er février 1976, l'autre le 1er avril 1978.

Cette dernière pourra être prolongée, à partir du 1er janvier 1978 par des obligations portant le même taux d'intérêt, mais échéant le 1er avril 1984.

Agip au Canada

ROME (AFP) — Le groupe Eastcan Exploration, dont fait partie la société italienne Agip Canada, a découvert du pétrole au large des côtes canadiennes du Labrador, a-t-on annoncé hier à Rome.

La découverte, qui a été faite à la profondeur de 2,699 mètres (8,816 pieds) ouvre des "perspectives intéressantes", précise-t-on de même source.

À VOUS DE JOUER...



MONNAIE OLYMPIQUE

DEUXIÈME  DES SEPT SÉRIES

MOTIF OLYMPIQUE

Les Jeux Olympiques de 1976 s'en viennent. C'est maintenant à vous de jouer. Vous pouvez vous aussi franchir une étape de plus vers les Jeux Olympiques, en vous procurant la 2e des 7 séries de la monnaie olympique. Ce jeu de quatre pièces en argent sterling, deux de \$5 et deux de \$10, rappelle l'esprit des premiers Jeux Olympiques et représente le porteur du flambeau, la tête de Zeus, dieu suprême du panthéon grec, le temple de Zeus, centre des premières Olympiades, ainsi que la couronne et les anneaux olympiques.

Étant frappées en quantité limitée, ces pièces de la 2e des 7 séries de la monnaie olympique revêtent un caractère précieux indéniable; ce qui en fait une valeur sûre, un cadeau idéal. Sans oublier qu'elles demeurent, plus que jamais, le meilleur moyen de participer aux Jeux Olympiques et d'appuyer le sport amateur et l'équipe olympique canadienne. Et ces pièces de monnaie ont cours légal. Avec la monnaie olympique, vous aurez beaux Jeux.

Vous pouvez vous procurer la 2e des 7 séries de la monnaie olympique dans les banques, caisses populaires et institutions financières, chez les marchands de monnaie et distributeurs autorisés. A vous de jouer.

Avec la monnaie olympique, vous aurez beaux Jeux.



MONNAIE OLYMPIQUE - 1976
OLYMPIC COINS - 1976



Avec la monnaie olympique, vous aurez beaux Jeux.

DINERS D'AFFAIRES

La Saulaie

Restaurant des gourmets Boucherville
sur les rives du Saint-Laurent

Réervations 655-0434 655-5664

Crédit Foncier

Fondé en 1880
Société de prêt sur premières hypothèques
Actif \$517 millions
Capital et réserves \$61 millions

10 3/4%

Obligations 3 à 5 ans
Intérêts semi-annuels
Montant minimum \$500

612, rue St-Jacques, Montréal,
(514) 845-7112 (Mlle C. Bellemare)

1135, Chemin St-Louis, Québec,
(418) 681-0277 (M. J. Arsenault)

Frais virés acceptés

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec